

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE
EN CANADA.
LIVRE SECOND.

(Suite.)

PREMIER GOUVERNEMENT
DE MONSIEUR DE FRONTENAC,
de 1672 à 1682.

CHAPITRE I.

LIBERTÉ DONNÉE A TOUS LES COLONS DE VENDRE AUX SAUVAGES
DES BOISSONS ENIVRANTES. COMMENCEMENT DU TRAFIC
SCANDALEUX DE M. PERROT, GOUVERNEUR DE
MONTRÉAL; SON CARACTÈRE INTÉRESSÉ,
HAUTAIN ET VIOLENT.

I.

Le Conseil supplie Colbert d'empêcher l'importation en Canada de tant de boissons
enivrantes.

Nous avons raconté qu'un grand nombre d'officiers des troupes s'étaient permis, malgré les ordonnances du Roi et les arrêts du Conseil, de vendre de l'eau-de-vie avec excès aux sauvages et étaient retournés en France chargés de pelleteries. Après leur départ, le Conseil, qui cherchait à apporter un remède efficace à ce mal et même à en tarir la source, écrivit à Colbert, le 30 octobre 1668: " L'expérience journalière nous fait con-
" naître que la grande quantité de vin et d'eau-de-vie qu'on introduit,
" pour l'ordinaire, chaque année, en ce pays, ne fournit pas seulement une
" abondante matière à l'ivrognerie, qui entraîne à sa suite des actions
" scandaleuses; mais qu'elle cause encore la ruine de quantité de familles,
" par la débauche dont elle est l'occasion. C'est ce qui nous oblige à
" vous faire une très-humble supplication, de vouloir, par l'autorité du
" Roi, retrancher la liberté que tous les marchands ont eue jusqu'ici,
" d'apporter de ces boissons autant qu'il leur a plu. A quoi vous serez,
" Monseigneur, d'autant plus invité, que le Conseil a rendu un arrêt contro
" cette trop grande abondance de boissons; et qu'entrant dans vos senti-
" ments, si avantageux à la colonie, il a ordonné, par ce même arrêt,

“ l'établissement de brasseries, ouvrage que M. Talon a bien voulu commencer, et que ce même Conseil a jugé très-utile à tout le pays, pour les raisons qui vous sont connues.”

II.

M. Talon ayant levé les défenses touchant les boissons, le Conseil en permet la vente.

Mais il paraît qu'en provoquant l'établissement de ces brasseries en Canada, la Cour, sur les avis intéressés que lui avaient donnés les partisans du commerce de l'eau-de-vie, avait déjà consenti qu'on suspendît, pour un temps, les défenses faites jusqu'alors. Du moins quelques jours après que cette lettre eut été écrite, M. Talon, sur le point de mettre le pied dans le vaisseau pour passer en France, à l'occasion de son premier rappel, leva par provision toutes les ordonnances et les peines, dont le Conseil s'était servi pour réprimer ces désordres ; et ce coup d'autorité, qui renversait la législation suivie jusqu'alors pour la traite des boissons, devait ouvrir la porte à la licence la plus effrénée et augmenter encore les progrès du mal. Ainsi le Conseil souverain, malgré tous ses arrêts différents et malgré la lettre qu'il venait d'écrire, se vit, onze jours après, dans l'affligeante nécessité de permettre aux colons de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages ; et tout ce qu'il put faire, ce fut de défendre à ceux-ci de s'enivrer : “ Pour mettre à exécution les intentions de Sa Majesté, qui veut et entend, disait le Conseil dans le nouvel arrêt, que les sauvages vivent avec les Français, dans un esprit de douceur et d'union, et afin de fomentier l'alliance qui est entre eux, et de la cimenter de mieux en mieux par leur mutuel commerce, le Conseil a permis et permet, par provision et sous le bon plaisir de Sa Majesté, à tous les Français de la Nouvelle-France, de vendre et de débiter toutes sortes de boissons aux sauvages, qui voudront en acheter d'eux. Le même Conseil enjoint aux sauvages d'en user sobrement ; et en cas qu'ils viennent à s'enivrer, il les condamne à être attachés par le col, pendant deux heures, à un carcan ou pilori, comme aussi à payer une amende de deux castors, applicables l'un au dénonciateur, l'autre à qui il sera ordonné ; et ils tiendront prison, jusqu'au paiement de cette amende.”

III.

M. de Laval laisse subsister l'excommunication contre les traiteurs.

Comme membre du Conseil, M. de Laval se trouva présent à cette délibération, et on comprend qu'elle dut le remplir de douleur et d'amertume. Nonobstant la permission générale donnée ainsi par l'autorité civile, il laissa subsister les peines canoniques qu'il avait portées déjà contre les traiteurs de boissons aux sauvages, croyant être obligé, devant Dieu, à user de ces moyens, qui étaient du ressort naturel de son autorité. Si, d'après

Les principes de la saine morale, celui qui sciemment donne une épée à un furieux, se rend coupable des violences auxquelles ce furieux se porte dans sa frénésie ; et s'il était vrai, d'autre part, ainsi que l'assure M. Dollier, qu'un sauvage à qui l'on donnait une quantité d'eau-de-vie suffisante pour l'enivrer, s'enivrait infailliblement : il faut convenir que M. de Laval, témoin tant de fois des horreurs épouvantables et des meurtres affreux auxquels les sauvages se portaient dans leur ivresse, avait été bien fondé en frappant de censures ecclésiastiques ceux des Français qui, par la vente de boissons enivrantes, les jetaient dans cet état de fureur. Comme d'ailleurs la permission générale de leur en vendre, donnée par l'autorité civile, devait multiplier encore ces crimes, au lieu d'en arrêter le cours, on comprend que ce Prélat devait laisser subsister ses défenses. M. Dollier, sous les années 1670 et 1671, faisait les réflexions suivantes, bien propres à justifier cette conduite de M. de Laval. “ Sans l'eau-de-vie, “ nous aurions des milliers d'exemples de conversion parmi les sauvages ; “ mais cette liqueur est pour eux un appât diabolique, qui entraîne pres- “ que tous ceux d'entre eux qui fréquentent les Français. On les voit “ tous périr par ce malheureux commerce ; et c'est une extrême affliction “ pour les personnes qui sont le plus dans les intérêts de Dieu : car il n'y a “ quasi rien à faire qu'avec les enfants et les vieillards. Tous les autres, “ soit Algonquins, soit Iroquois, ont une telle avidité pour les boissons, “ qu'ils ne cessent de boire qu'après être ivres à n'en pouvoir plus (1).” Ce qu'il y eut de plus affligeant, c'est qu'au rapport de M. de Belmont, ces désordres furent fomentés par les Français, ou plutôt par les officiers mêmes qui représentaient la personne du Roi. “ Les Hollandais ayant “ donné de l'eau-de-vie aux Iroquois, dit-il, elle fit parmi toutes ces “ nations de si affreux ravages, que le major Andros, alors Gouverneur “ d'Orange et ensuite de Manate, proposa au Gouverneur du Canada, de “ défendre de concert, chacun dans son gouvernement, la vente de l'eau-

(1) En rendant l'arrêt que nous venons de rapporter, le Conseil souverain n'en minuta pas les termes avec assez de réflexion, et donna cette permission générale à tous les Français de la Nouvelle-France sans distinction. Il arriva de là que les *volontaires*, les vagabonds et d'autres se crurent autorisés, aussi bien que les habitants ou les colons proprement dits, à vendre des boissons aux sauvages, ce qui donna lieu à des rixes fâcheuses entre les Français. A Villemarie où ces *volontaires* étaient alors en grand nombre, les habitants se plaignirent d'être ainsi frustrés d'un commerce auquel ils prétendaient avoir droit ; et dans ces circonstances critiques, M. Dollier, quoique très-opposé à la vente des boissons, comme on vient de le voir, crut pouvoir céder aux habitants, par un écrit signé de sa main, le droit, qui appartenait primitivement aux seigneurs, de vendre en général du vin, de l'eau-de-vie et d'autres boissons à pot et à pinte. En vertu de cette cession, le syndic de Villemarie présenta au juge du lieu une requête signée par douze habitants, pour exclure de ce commerce en détail tous ceux qui n'étaient point habitués dans l'île ; et en conséquence M. d'Ailliboust défendit ce commerce à ces derniers, le 21 mai 1672, sous peine d'une amende arbitraire. Enfin le Gouverneur de Montréal, M. Perrot, rendit de son côté une déclaration, qui l'interdisait aux marchands et autres non domiciliés dans l'île, sous peine de cinquante livres d'amende et de confiscation des boissons, applicables, la moitié au dénonciateur et l'autre moitié à l'église paroissiale.

“ de-vie aux sauvages. Mais ces propositions ne furent point écoutées ;
 “ et depuis ce temps, les Français n’ont cessé d’étendre par toutes les
 “ nations sauvages le règne de l’eau-de-vie. Enfin, il s’est trouvé des
 “ personnes qui en ont entrepris la défense, et qui ayant de vastes desseins
 “ d’une fortune immense, qui devait les rendre les maîtres de tout le
 “ commerce du monde nouvellement découvert, et de celui qui était encore
 “ inconnu, ont su mettre dans leur parti le gouvernement du Canada et la
 “ Compagnie des Indes-Occidentales.”

IV.

Division entre le clergé et les magistrats touchant la vente des liqueurs aux sauvages.

A partir de l’arrêt du Conseil souverain, du 10 novembre 1668, il fut donc permis à tous les colons de vendre publiquement et impunément de l’eau-de-vie aux sauvages, nonobstant la défense faite par M. de Laval, permission qui faisait dire à la Mère de l’Incarnation, l’année suivante :
 “ Ce qui fait le plus de mal en ce pays, c’est le trafic des boissons de vin
 “ et d’eau-de-vie. On déclame contre ceux qui en donnent aux sauvages,
 “ on les excommunique ; l’Evêque et les prédicateurs publient en chaire que
 “ c’est un péché mortel ; et nonobstant tout cela, plusieurs se sont formé
 “ la conscience que ce commerce est licite ; et sur cette erreur volontaire,
 “ ils vont dans les bois et portent des boissons aux sauvages, afin d’avoir
 “ leurs pelleteries pour rien, quand ils sont enivrés. Il suit de là des
 “ impuretés, des larcins, des meurtres et des désordres épouvantables.”
 On vit alors se former deux partis qui divisèrent le Canada, l’un composé de M. de Laval, du Clergé et des Missionnaires ; l’autre du gouvernement, de la Compagnie des Indes qui subsistait encore, et de tous ceux qui ne cherchaient qu’à s’enrichir. “ Cette querelle, dit M. de Belmont, divisa la puissance spirituelle et la puissance temporelle, le sacerdoce et le gouvernement civil, avec beaucoup de vivacité : chacun apportant des maximes et des raisons opposées, et faisant des maximes et des procédés durs propres au soutien de sa cause (1).”

(1) Comme les colons les plus timorés croyaient devoir s’abstenir de ce commerce, si hautement condamné par leurs pasteurs particuliers, et surtout par leur Evêque : les officiers du Gouvernement, intéressés eux-mêmes à la traite des boissons, s’efforçaient de leur côté de calmer les consciences, en assurant que ce commerce était très-légitime et autorisé par ceux qui avaient seuls le droit d’en juger. Ainsi à la Chine, où l’on faisait un grand trafic des liqueurs fortes avec les sauvages, M. de Frontenac, qui, après le second départ de M. Talon, s’attribuait à lui-même les fonctions d’intendant, fit publier et afficher, en 1675 l’arrêt du Conseil souverain, ainsi qu’une ordonnance qu’il avait rendue lui-même dans le même sens, le 10 août 1674, et une autre du 21 juillet suivant. Il renouvelait toutes ses anciennes publications “ pour donner la paix, disait-il, et le repos aux esprits, et leur faire connaître les intentions de Sa^m Majesté dont nous devons être ajoutait-il les véritables interprètes, et pour que tous ses sujets connaissent la bonté vraiment paternelle du Roi, qui l’oblige à leur permettre tout ce qui peut contribuer à leur avantage.

V.

Coueurs de bois; ils portent de l'eau-de-vie aux sauvages.

En permettant ainsi aux Français établis en Canada de vendre des liqueurs aux sauvages, on leur défendait cependant à tous sans exception de leur en porter dans les bois. Mais après la publication de l'arrêt du Conseil, il était difficile de faire observer cette défense dans un pays si vaste, où il n'y avait d'ailleurs d'autres troupes que les garnisons de Québec, des Trois-Rivières et de Villemarie, si peu considérables qu'à peine suffisaient-elles pour maintenir l'ordre dans ces trois postes. Ainsi, au mois de juillet 1670, M. de Courcelles ayant appris qu'on avait rencontré des coueurs de bois à soixante ou quatre-vingts lieues au-dessus de Villemarie, avait ordonné au juge de ce lieu d'informer contre eux, et au commandant, qui était alors M. de La Motte, de donner main-forte pour les poursuivre et les arrêter. Mais que pouvait faire ce commandant avec dix soldats de garnison, pour saisir à une si grande distance des hommes qui formaient entre eux des ligues et marchaient toujours en armes ? Il arriva de là que l'impunité de ces désordres fut cause que le nombre des coueurs de bois s'accrut considérablement. Aussi, en 1672, M. de Frontenac, arrivant en Canada, en écrivit-il à Colbert en ces termes : “ Il faudrait envoyer ici
 “ quelques troupes, qui seraient très-nécessaires pour maintenir ce pays en
 “ empêchant le désordre des coueurs de bois, qui, si l'on n'y prend garde,
 “ deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Do-
 “ mingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les
 “ ordonnances qu'on a faites, et que j'ai encore renouvelées, avec plus de
 “ sévérité qu'auparavant, depuis que je suis ici. Leur insolence, à ce qu'on
 “ m'a dit, va au point de faire des ligues et de semer des billets pour s'at-
 “ trouper, menaçant de faire des Forts, et d'aller du côté de Manate et d'O-
 “ range, où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection. ”

VI.

Plusieurs officiers du roi font le commerce et favorisent les coueurs de bois.

Telle était, au commencement du gouvernement de M. de Frontenac, la législation en Canada, touchant la vente des boissons aux sauvages. Il était permis à tous les domiciliés, c'est-à-dire, aux colons proprement dits, qui avaient feu et lieu, de leur vendre, dans leurs maisons propres, des liqueurs à pot et à pinte; et défendu à tous, sous peine de la vie, de leur en porter dans les bois. Le Roi exigeait cependant, avec grande raison, que les personnes en place, à qui il aurait été si aisé, à la faveur du pouvoir dont elles étaient revêtues, de faire le monopole de ce commerce, s'abstins- sent de toute espèce de négoce, et usassent de leur ascendant et de leur autorité pour favoriser le commerce des seuls colons, en les obligeant tou- tefois de se conformer aux dispositions de ses ordonnances. Mais ses in- tentions à cet égard furent trop souvent méconnues. On peut se rappeler

qu'en racontant, que les officiers des troupes étaient retournés en France chargés de pelleteries, M. Dollier faisait remarquer que le Canada avait plus besoin de bourses pleines que de bourses vides ; et par une sorte de fatalité, bien désastreuse pour ce pays, la plupart des Gouverneurs, des Intendants et autres, que le Roi envoya depuis ce temps, pour être à la tête des affaires, furent des hommes sans fortune, ou même complètement ruinés. Étant tous à la charge du Roi, qui ne retirait rien de la colonie, ils avaient des appointements si modiques, qu'à peine auraient-ils pu vivre par le seul revenu de leurs places : le Gouverneur général ne recevait chaque année que trois mille livres pour son entretien, celui de Villemarie dix-huit cents livres, et celui des Trois-Rivières douze cents ; et comme dans les places qu'ils occupaient, ils croyaient être obligés à une certaine représentation qui fût respecter l'autorité du monarque, et à avoir du train, ils se persuadèrent que le commerce dont nous parlons était un moyen de suppléer à la modicité de leurs appointements : quelques-uns y virent même une ressource pour rétablir avantagement leurs affaires, et d'autres pour faire une grande fortune en peu de temps. Ils se mirent sur le pied de donner à quelques affidés des permissions écrites, appelées *congés*, pour aller, sous couleur de chasse, faire la traite avec les sauvages dans les bois ; et on a de graves raisons de penser, qu'ils ne délivraient ces congés, que dans l'espérance, ou même sous la condition expresse d'en partager le bénéfice. Ces autorisations accordées à la faveur excitaient d'autres individus, non ainsi privilégiés, à prendre d'eux-mêmes cette licence ; d'où il résultait que les coureurs de bois diminuaient de beaucoup, non-seulement le commerce que les colons domiciliés auraient pu faire avec les sauvages, mais aussi celui que les hommes du gouvernement étaient soupçonnés de faire pour leurs favoris. " Ils ont commencé de porter leurs peaux à Manate et à Orange, dès l'année passée, écrivait M. de Frontenac à Colbert, ce qui causerait un notable préjudice à la colonie. Mais j'irai, dès le printemps, à Montréal, pour les observer de plus près ; et je vous assure que j'essayerai d'en faire un exemple si sévère, que cela servira pour l'avenir." Enfin, l'on fit à la Cour une description si effrayante des désordres commis par les coureurs de bois, que l'année 1673, le 5 du mois de juin, le Roi rendit un arrêt par lequel il condamnait à la peine capitale, tous les Français habitants au Canada, domiciliés ou non domiciliés, qui iraient dans les bois et y resteraient plus de vingt-quatre heures, sans la permission expresse du Gouverneur général.

VII.

M. Perrot, pour s'enrichir, s'était fait nommer Gouverneur de Montréal.

Ces détails nous amènent à parler ici de M. Perrot, Gouverneur de l'île de Montréal, que nous avons différé de faire connaître plus tôt, quoique nous eussions pu lui donner place, avec trop de raison, dans le tableau des

tristes effets que produisit en Canada l'établissement des troupes. Car ce Gouverneur contribua plus que personne, au moins dans l'île de Montréal, à cette révolution funeste qui changea entièrement la face morale de cette colonie ; et pour mettre les lecteurs plus à même de juger de ce personnage, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Toute la suite de sa conduite en Canada, autorise à penser que si, en 1669, il avait pris la résolution d'aller s'y établir, c'était dans l'espérance d'y faire une grande fortune, par le crédit de M. Talon, dont il avait épousé la nièce, Madeleine de Laguide, et qui y retournait alors lui-même comme Intendant pour la deuxième fois. Avant le départ, M. Talon, pour le mettre plus à même de réussir dans ses projets d'établissement, avait demandé pour lui à M. de Bretonvilliers, la place de Gouverneur de Montréal, et, s'il l'obtint sans peine, ce dut être sur les bons témoignages qu'il lui rendit de la personne de son neveu. Car, bien que, quelques années plus tard, nous voyions que M. Perrot se trouvât alors être beau-frère du président de Bretonvilliers, il ne paraît pas que le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice le connût déjà par lui-même, lorsqu'il le nomma au gouvernement de l'île de Montréal. Il était d'une exactitude trop stricte en matière de morale, d'une conscience trop timorée, et désirait avec trop d'ardeur le bien de Villemarie, pour faire choix d'un homme dont l'administration devait être si funeste au repos et au progrès de cette colonie : et il l'aurait assurément prévu dès lors, s'il eût connu ses vrais sentiments. M. Perrot étant donc sur le point de passer en Canada avec les soldats de sa compagnie, et résolu d'aller avec sa femme à Villemarie pour s'y établir, cette considération, jointe aux bons témoignages que M. Talon dut rendre de lui, et l'état d'abandon de cette colonie, restée depuis plusieurs années sans Gouverneur, avait suffi à M. de Bretonvilliers, pour qu'il pût prudemment faire choix de sa personne et même pour s'applaudir de ce choix. Aussi les colons de Villemarie avaient-ils fait éclater de grands sentiments de joie au débarquement de leur nouveau Gouverneur, non moins qu'à l'arrivée de madame Perrot, sa femme, qui vint le joindre ensuite. M. de Maisonneuve était toujours resté dans le célibat : c'était donc pour la première fois qu'on voyait un Gouverneur de Montréal venir y résider avec son épouse ; et ce qui excitait encore l'intérêt des habitants pour madame Perrot, c'est que s'étant déjà embarquée une première fois, en 1669, elle avait fait naufrage avec son mari et M. Talon son oncle, et s'était sauvée avec eux sur un mât rompu de leur navire, en promettant aux matelots une grosse somme d'argent.

VIII.

Pourquoi M. Perrot se fait donner une commission royale pour l'île de Montréal ?

M. Perrot, comme on l'a vu déjà, n'avait reçu de M. de Bretonvilliers qu'une commission révocable, qui le tenait sous la dépendance des seigneurs, toujours en droit de le remercier, s'ils n'étaient pas satisfaits de sa con-

duite. A peine fut-il arrivé dans le pays, qu'il chercha le moyen de se soustraire en partie à cette dépendance, en faisant solliciter par M. Talon des lettres du Roi pour le même gouvernement. "Vous trouverez bon, "s'il vous plaît, Monseigneur, écrivait M. Talon à Colbert, que je vous remette en mémoire, que M. Perrot, qui a épousé ma nièce, se trouve en Canada; et que présentement il y est établi avec la commission de M. de Bretonvilliers, pour remplir le gouvernement de Montréal, vacant par la retraite de M. de Maisonneuve en France. Ce dernier en était pourvu par M. de Bretonvilliers, qui a droit, par titre de concession, d'y pourvoir, comme seigneur. Mais comme M. Perrot a l'honneur de commander sa compagnie, il serait, à mon sens, plus honorable et plus avantageux au service du Roi, qu'il eût la commission de Sa Majesté, et je vous la demande très-humblement." Colbert ne s'empressa pas de répondre à M. Talon, et se contenta d'abord d'écrire, en regard de sa demande, ce mot : *à examiner*. Comme il avait une affection particulière pour M. de Bretonvilliers, il voulut sans doute prendre langue avec lui avant de satisfaire M. Talon; et il paraît que M. de Bretonvilliers ne vit aucun inconvénient à ce que le Gouverneur de Montréal eût une commission particulière du Roi : attendu que les Gouverneurs généraux, nommés par la grande Compagnie, avaient tous reçu de semblables provisions, sans préjudice pour les droits des seigneurs qui les avaient nommés. Colbert, dans les lettres de commission royale qu'il fit dresser pour M. Perrot, eut soin, en effet, de mettre à couvert le droit de MM. du Séminaire; elles étaient conçues en ces termes : "Etant nécessaire de pourvoir au gouvernement de l'île de Montréal, vacant par la démission et le désistement du sieur de Maisonneuve, ci-devant pourvu de cette charge par la Compagnie dite de Montréal, au lieu et place de laquelle sont à présent les Prêtres et Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de la ville de Paris. Nous avons commis et commettons, par ces présentes, signées de notre main (le sieur Perrot), pour commander, sous notre autorité et celle des seigneurs de l'île de Montréal, aux habitants et aux gens de guerre dans toute l'étendue de cette île, même dans les Forts qui y pourraient être construits, et pour faire vivre les habitants en union et concorde les uns avec les autres." Ces lettres étaient datées du 14 mars 1671. Colbert, en les envoyant à M. Talon, ajoutait encore, au sujet du droit des seigneurs : "Vous trouverez ci-joint la commission de Gouverneur de Montréal pour le sieur Perrot, votre neveu, que j'ai fait expédier, sur la nomination de M. de Bretonvilliers." M. Perrot, ayant reçu ces lettres, les présenta à M. d'Ailleboust, avec celles de M. de Bretonvilliers données deux ans auparavant, et fit enrégistrer au greffe de Villemarie les unes et les autres qui furent publiées, selon l'usage, "afin que les habitants de Montréal et les autres, en ayant une pleine et entière connaissance, eussent à le reconnaître pour leur Gouverneur."

IX.

M. Perrot fait le commerce des liqueurs dans l'île de son nom, par M. de Brucy.

Mais, dès ce moment, il se considéra comme indépendant des seigneurs et affranchi de tout contrôle dans le trafic des boissons qu'il faisait avec les sauvages, au grand scandale de tous les gens de bien du pays. Pour mieux réussir dans ce commerce et recevoir plus sûrement les pelleteries des mains des sauvages, il avait établi un magasin au-dessus de l'île de Montréal, sur le chemin par où ils avaient coutume de passer, ce qui devait leur éviter la peine de les porter à Villemarie. Le lieu qu'il avait choisi était une île du fleuve Saint-Laurent, qui, de son nom, fut appelée l'île Perrot; et afin d'y être entièrement indépendant, il en obtint de M. Talon, la propriété et la seigneurie à la fin de l'année suivante. Dans cette île écartée, où il avait feint de commencer quelques défrichements, il trafiquait librement avec les sauvages qui descendaient le fleuve, et envoyait même de là des hommes dans les bois pour courir après les chasseurs. Mais ne pouvant, en sa qualité de Gouverneur de Montréal, s'occuper lui-même des détails de ce commerce, ni résider dans l'île dont nous parlons, il y plaça Antoine de la Fresnaye, sieur de Brucy, qui, après avoir été lieutenant dans sa compagnie, était ainsi devenu son agent d'affaires et son commis attitré. Enfin M. de Brucy, outre ce commerce illicite avec les sauvages, était encore le protecteur notoire et le complice des coureurs de bois, leur fournissant des liqueurs et des marchandises en échange des pelleteries qu'ils lui apportaient à l'île Perrot. Lorsque l'année 1671, M. de Courcelles retourna du lac Ontario à Villemarie, comme il a été raconté, il voulut visiter cet établissement naissant et celui de M. de Berthé, sieur de Chailly, enseigne de la compagnie de M. Perrot, commencé depuis peu à la tête de l'île de Montréal, sur les terres que le Séminaire lui concéda l'année suivante, à titre de fief noble. Le comptoir de commerce de M. de Chailly était situé en face de l'île Perrot, de l'autre côté du fleuve St. Laurent; et peut-être qu'en s'établissant ainsi l'un et l'autre à la tête de l'île de Montréal, ils s'étaient promis d'avoir, par ce moyen, les pelleteries de tous les sauvages qui descendaient le fleuve. Mais l'intérêt les divisa bientôt, au sujet même de leur commerce; et l'année suivante 1672, nous les voyons en procès devant le Conseil souverain pour terminer leurs différends (1).

X.

M. Perrot favorise ouvertement les coureurs de bois.

Dans la visite qu'il leur fit, M. de Courcelles fut informé qu'il y avait au pied du *Long-Sault*, dans la rivière des Outaouas, des Français qui

(1) Il s'agissait de certaines pelleteries, que M. de Chailly avait reçues en paiement d'un nommé Desessarts; et de son côté M. Perrot réclamait une partie des mêmes pelleteries, pour être payé de ce qu'il avait avancé à un individu mort depuis peu: prétendant qu'elles avaient appartenu au défunt, et que le sieur Desessarts était soupçonné de l'avoir tué, pour se rendre maître de ses fourrures.

enivraient les sauvages, et l'on peut conjecturer que M. Perrot n'était pas entièrement étranger à ces transgressions. Il est certain qu'il donnait lui-même protection ouverte aux coureurs de bois, non-seulement dans son île, par M. de Brucy, son agent, mais encore dans toute l'étendue de celle de Montréal, où il faisait sa résidence ; et qu'il délivrait des congés à des individus, ses affidés, tant de Villemarie que des lieux circonvoisins, pour aller, sous prétexte de chasse, faire la traite dans les bois. Ayant même appris que quelques particuliers en avaient déjà obtenu de M. de Frontenac, il les obligea de les lui remettre et d'en recevoir d'autres de sa propre main. Enfin pour avoir, sans beaucoup de frais, des coureurs à ses ordres, il souffrit que presque tous les soldats de sa garnison désertassent l'île de Montréal et s'enfussent dans les bois, sans se mettre en peine de les faire poursuivre, ni même de donner avis de leur désertion au Gouverneur général. Bien plus, comme plusieurs de ces soldats s'étaient rendus coupables de vols envers des habitants de Villemarie, M. Perrot, pour empêcher qu'on ne les poursuivît dans les bois, délivra aux particuliers volés des billets de sa main, avec engagement de les rembourser, ce qu'il fit sans doute dans l'espérance de retirer de ces déserteurs son argent avec usure, par l'autorisation qu'il leur donnait d'aller courir les bois, ne les employant presque à autre chose.

XI.

M. Perrot se regarde comme indépendant des seigneurs de l'île ; il juge les colons.

On comprend assez qu'une violation si ouverte et si scandaleuse des ordonnances du Roi devait être pour la colonie une source continuelle de désordres et servir de prétexte à plusieurs pour s'enhardir à de semblables transgressions. Lorsque M. de Bretonvilliers fut informé de la conduite de M. Perrot, il eut des regrets cuisants d'avoir donné à l'île de Montréal un tel Gouverneur ; mais, depuis que celui-ci avait reçu sa commission royale, il était difficile de le contenir dans le devoir et même de lui donner de simples avertissements. Uniquement chargé par M. de Bretonvilliers et par le Roi du gouvernement de l'île de Montréal, il s'attribuait néanmoins le droit de juger les différends des particuliers qui avaient recours à lui, quoiqu'il fut entièrement étranger à la jurisprudence ; il est vrai que dans ces occasions il appelait M. Remy pour le consulter, et suivait ordinairement ses avis. Mais par une étrange bizarrerie de caractère, qui du reste n'a rien d'étonnant dans un homme tel qu'était M. Perrot, les services qu'il recevait alors et qui l'humiliaient, lui inspiraient contre M. Remy tant de mauvaise volonté et d'opposition, qu'il disait hautement dans le pays que cet Ecclésiastique n'était en Canada que pour le contredire dans l'exercice de sa charge.

XII.

Remontrances à M. Perrot ; il fait mettre en prison le juge d'office.

Cependant quelques-uns des plus anciens et des plus honorables citoyens de Villemarie, MM. Picotté de Bolestre, Vincent de Hautemesnil, Charles Le Moyne de Longueuil, Jacques Le Ber et M. Migeon de Branssac, vivement affligés de la conduite du nouveau Gouverneur, qui tendait au renversement de l'ordre et à la ruine du commerce, résolurent enfin de lui faire de respectueuses remontrances. Pour ce dessein, ils s'assemblèrent le 7 janvier 1672, et convinrent entre eux d'aller lui représenter avec douceur les désordres que quelques *volontaires* commettaient journellement, surtout deux d'entre eux, quoique le Gouverneur général les eût déjà condamnés l'un et l'autre à être exilés du Canada; et comme M. Migeon remplissait alors l'office du juge, M. d'Ailleboust étant absent de Villemarie, ils le prièrent de porter lui-même la parole, au nom de tous, ce qu'il accepta. Arrivés chez M. Perrot, ils trouvèrent M. Dollier qui les y avait précédés, peut-être pour préparer l'esprit du Gouverneur à cette visite. Mais lorsque M. Perrot eut entendu parler M. Migeon, il se mit dans une violente colère, se répandit contre ces messieurs en paroles blessantes et grossières, comme eût pu le faire l'homme de la lie du peuple le plus brutal, et ajouta en terminant sa diatribe : *Je ne suis pas comme M. de Maisonneuve, je saurai bien vous contenir dans le devoir.* La nuit qui survint, au lieu de lui apporter conseil et de calmer son courroux, sembla n'avoir servi au contraire qu'à l'irriter davantage, surtout contre M. Migeon ; car le lendemain 8 janvier, il le fit saisir, de son autorité privée, et le mit en prison pour le punir des observations qu'il avait bien osé lui faire la veille.

XIII.

Insolences de M. Perrot envers les seigneurs.

Informé d'un tel acte de violence, sans exemple jusqu'alors à Villemarie, M. Dollier, comme représentant des seigneurs, se transporte au château où étaient alors les prisons, et se fait accompagner par M.M. Remy et Ranuyer, et par le greffier, afin d'interroger M. Migeon et de dresser procès-verbal de cette affaire. Un soldat qu'ils y trouvent en faction, armé du fusil et de l'épée, les voyant arriver, leur défend de passer outre, et appelle en même temps le sergent de garde. Celui-ci, La Rose, se présente aussitôt ; il leur déclare que, d'après l'ordre du Gouverneur, M. Dollier seul aura la liberté de parler à M. Migeon ; et un instant après survient le valet de chambre de M. Perrot qui, de la part de son maître, réitère au sergent le même ordre. C'était pour empêcher M. Dollier, par défaut de témoins et d'officier public, de prendre acte des réponses du détenu. M. Dollier demande alors au gendarme son registre pour y voir dans quels termes était conçu l'écrou de M. Migeon ; et, à sa grande surprise, il n'y trouve rien qui ait rapport à son affaire.

Là-dessus ces messieurs se rendent chez le Gouverneur, et après l'avoir salué, M. Dollier lui dit qu'il vient pour savoir s'il est vrai qu'il ait fait emprisonner M. Migeon et pour prendre acte de ses réponses. M. Perrot déclare qu'il l'a fait mettre en prison pour le punir des paroles offensantes qu'il lui a dites, et ajoute qu'il ne donnera point les raisons qu'on vient lui demander de sa conduite, attendu qu'il est supérieur dans le pays à M. Dollier. Celui-ci, sans incidenter sur cette réponse, lui demande alors pourquoi, en faisant emprisonner M. Migeon, il n'a donc point écrit son cérou sur le registre de la geôle, comme le prescrivent aux juges les ordonnances de nos rois. C'est, répond M. Perrot, que les procédures de guerre sont bien différentes de celles de la justice, et qu'au reste il représente dans le pays la personne du Roi, comme étant son Gouverneur, et n'est obligé de rendre compte de ses actions à personne. M. Dollier insiste et lui représente qu'il n'est pas dans l'ordre de faire ainsi emprisonner les officiers de la justice, spécialement M. Migeon qui tient actuellement la place du juge; qu'en cette qualité il a fait des procédures et des actes judiciaires la veille et le jour même contre un prisonnier accusé de vol et de meurtre, dont il est nécessaire d'instruire et de juger la cause; qu'enfin il peut survenir d'autres affaires semblables, qui demandent le ministère de la justice, et qu'il n'y aura plus moyen de les poursuivre, ni de donner suite à celles qui sont commencées, tant que le juge sera ainsi détenu en prison. La réponse de M. Perrot montre la légèreté et tout à la fois les prétentions extravagantes de son esprit, infatué de l'autorité indépendante et souveraine, qu'il s'attribuait, en vertu de sa commission royale: "*Si le ciel venait à tomber*, répondit-il, *il y aurait bien des alouettes prises*; j'ai droit d'emprisonner toutes sortes de personnes, et même M. d'Ailleboust, juge de ce lieu, s'il vient à s'oublier, comme l'a fait M. Migeon." M. Dollier, reprenant alors la parole, se contenta de lui dire que si M. Migeon lui eût manqué de respect, il aurait eu, pour obtenir satisfaction, des voies plus douces à prendre: le Gouverneur général et l'Intendant du Canada étant les juges naturels devant lesquels M. Migeon avait à répondre de ses actes; et il finit par demander la liberté de ce dernier, pour qu'il pût continuer les fonctions de juge. M. Perrot la refusa en disant qu'il l'accorderait volontiers si c'était une prière qu'on vint lui faire, mais non sur une remontrance dont on prétendait prendre acte dans les formes; et là-dessus M. Dollier se retira. Une violation si manifeste et si criante des droits les plus légitimes ne pouvait être continuée longtemps. Aussi M. Migeon fut-il élargi peu après.

XIV.

Modération des seigneurs; autres plaintes contre M. Perrot.

Mais si M. Perrot n'eut point à rendre compte d'une conduite si irrégulière, il dut sans doute à la protection de M. Talon, alors présent dans le pays,

et à la modération des seigneurs, l'assoupissement de cette affaire, à laquelle nous ne voyons pas qu'on ait donné aucune suite. Les pénibles détails que nous venons d'exposer ne furent que le prélude des transgressions, des violences et des vexations qui signalèrent toute la suite du gouvernement de M. Perrot à Villemaric ; et il paraît qu'avant d'aller en Canada, il avait déjà donné de semblables sujets de plaintes contre lui. " S'il vous plaît, vous informer de son humeur et de sa conduite, écrivait " M. de Frontenac à Colbert en 1674, vous apprendrez facilement ses " emportements et la manière dont il s'est comporté partout où il a été, et " même à l'égard de son oncle, à Lisbonne, dont M. de Saint-Romain fut " témoin. M. de Courcelles vous pourra dire aussi les plaintes qu'il a " eues contre lui quand il était en ce pays, et ce qu'il a été obligé d'en " souffrir. Pour moi, je n'ai pas voulu vous mander mille algarades " qu'il m'a faites, et qu'un autre, dans la place où je suis, n'aurait point souffertes si patiemment. L'alliance dans laquelle nous " sommes à cause de ma femme, la considération de son oncle et l'espérance " qu'il profiterait des remontrances que je lui faisais, et changerait de " façon de faire à l'égard des coureurs de bois, m'engagèrent à mettre " tout sous les pieds et à faire toutes les avances pour le porter à entrer en " lui-même par le moyen de ses amis." Mais ce qui n'est pas moins à regretter, M. de Frontenac, qui se plaignait avec tant de raison de M. Perrot, n'était pas lui-même exempt de tout soupçon de commerce intéressé, comme la suite le montrera.

(A continuer.)

LA TOUR-BLANCHE.

(Suite.)

IV.—UN MARCHÉ EST UN MARCHÉ.

Après avoir lu et relu ce billet dix fois, et après avoir été agitée par des sentiments divers, Hélène se résolut enfin à poursuivre la voie dans laquelle la poussait l'ambition.

Si elle n'avait pas vu le duc ce jour-là ; si le baron, dans sa colère, ne lui avait pas adressé des paroles qu'elle considérait comme de cruelles insultes, il est possible qu'elle se fut arrêtée sur le bord du précipice dont elle mesurait la profondeur. Mais, à présent qu'elle se rappelait les compliments que le duc lui avait faits et la menace du baron de la chasser à jamais des pensées de ce jeune homme, en lui faisant connaître son état de dépendance, elle n'hésita pas ; son orgueil l'emporta pardessus tous les obstacles et la précipita dans le chemin fatal où elle pouvait peut-être trouver la richesse et les grandeurs, mais où elle serait assurément condamnée à une vie de torture dont elle n'avait pas idée. C'était payer bien cher la Tour-Blanche et la couronne de duchesse, mais elle ne s'effraya pas du prix.

Elle résolut d'aller trouver Vargat à l'heure et au lieu indiqués. En conséquence, elle s'occupa immédiatement de faire disparaître les traces de la colère à laquelle elle s'était abandonnée et prit ensuite ses mesures pour pouvoir sortir et rentrer sans être vue.

Elle se souvint alors que, dans sa fureur, elle avait renversé Béatrice. Elle regretta ce mouvement, dans la crainte que l'enfant ne se plaignit à son père et elle courut dans la chambre de la jeune fille pour faire sa paix avec elle, et, si elle n'avait point encore raconté l'incident au baron, l'empêcher de le faire.

Elle trouva la petite Béatrice seule, agenouillée près de son lit, en pleurs et priant.

Elle s'agenouilla à côté d'elle et l'entoura de ses bras ; mais l'enfant se recula et ses pleurs redoublèrent. Toutefois, Hélène persévéra, la caressa, la supplia de lui pardonner, lui raconta une foule d'histoires toutes mensongères et réussit enfin à la calmer et à lui arracher la promesse de ne révéler à personne ce qui s'était passé.

Hélène, sans appeler la gouvernante à son aide, l'aida à se coucher, et elle resta près d'elle jusqu'à ce qu'elle fût endormie.

Pendant qu'elle était là, silencieusement assise, la lune se leva dans le ciel, et ses pâles rayons tombèrent sur le visage calme et placide de Béatrice.

Qu'elle était belle ! mais aussi comme elle ressemblait à une morte !

Cette pensée fit tressaillir Héléne et cette vue exerça sur elle une espèce de fascination. En voyant Béatrice immobile ainsi devant elle, l'idée qu'elle était, à ce moment, complètement en son pouvoir, traversa son cerveau.

Que son sommeil était tranquille ! que sa respiration était douce et égale ! et, cependant, combien il était besoin de peu de chose pour mettre fin à cette jeune vie et la rapprocher d'un degré de la possession de la Tour-Blanche !

Héléne se sentit oppressée au point d'étouffer ; elle sortit de la chambre d'un pas chancelant et s'enfuit dans la sienne.

Là, elle eut à soutenir une nouvelle lutte entre sa conscience et son ambition, entre l'honnêteté et le crime, qui lui apparaissait entouré d'une auréole de richesse et de splendeur.

Hélas ! du côté de l'honnêteté, elle ne vit que son état de dépendance, l'humiliation à laquelle elle était soumise et qui lui était d'autant plus amère qu'on avait peut-être moins l'intention de la blesser. Le crime, au contraire, évoquait dans son imagination des scènes éblouissantes où son rang élevé commandait les hommages et des plaisirs dont elle avait peine à se figurer les charmes et les douceurs.

C'est ainsi que, vaincue par l'imagination, la conscience fut rejetée dans le second plan ; et, sans mesurer ou comprendre les effroyables résultats de la démarche qu'elle allait faire, Héléne s'habilla et s'assit dans un coin obscur de sa chambre, pour attendre que l'heure du rendez vous fût venue.

Quand le silence régna dans la maison et que la lune se fût cachée derrière de gros nuages, de sorte qu'il était impossible de distinguer un objet à dix pas, elle sortit, descendit sans bruit l'escalier, ouvrit la porte du château et courut à travers le jardin et le parc.

L'endroit où elle devait rencontrer Vargat était celui-là même où elle avait quitté Ernest Rivolat, et elle éprouva un sentiment de contrariété à la pensée que ce dernier pourrait être là pour la présenter à la personne qu'il lui avait recommandée. Elle aurait voulu qu'il ne vint pas, afin qu'il ne fût pas mêlé à ce qui aurait lieu, car elle tenait beaucoup à ce qu'il ne possédât pas de secrète influence sur elle.

Malheureusement, cette influence, elle existait déjà.

En arrivant au bouquet d'arbres et au moment où, avec une agitation nerveuse, elle plongeait ses regards dans l'ombre, elle crut entendre un léger bruit de pas. La lune, à ce moment, se dégagca d'un nuage et elle vit un homme sortir des profondeurs du bois et se placer, immobile, contre un tronc d'arbre.

Un coup d'œil lui dit que ce n'était pas Ernest Rivolat ; d'un second, elle reconnut qu'il était seul.

Une faible exclamation s'échappa de ses lèvres, car, quoiqu'elle s'attendit à voir quelqu'un sous l'ombre des hêtres, l'être qui était devant elle avait quelque chose qui tenait tellement du spectre et du fantôme qu'elle tressaillit et se sentit effrayée.

L'homme fit quelques pas vers elle et dit, à voix basse, en la voyant reculer :

—Ne vous alarmez pas, jeune dame, je viens ici en qualité d'ami pour vous. Mon nom est Vargat,—docteur Vargat, tout disposé à vous rendre les services dont vous aurez besoin,—moyennant une rémunération convenable. Vous trouverez en moi une personne sur qui vous pouvez compter. Je suis un homme de parole, et, avec moi, un marché est un marché. Si je travaille à l'accomplissement de vos projets et si vous me payez selon nos conventions, vous ne me reverrez jamais après et votre secret périra avec moi. A présent, mademoiselle, si c'est votre bon plaisir, mettons-nous aux affaires le plus promptement possible.

Voilà qui était attaquer les choses du côté pratique. Qu'est-ce qu'Hélène se proposât de faire ?

En s'adressant à elle-même cette question elle sentit son sang se glacer dans ses veines. Se proposait-elle de demander la mort de ceux qui se trouvaient entre elle et la possession de la Tour-Blanche ? Cette question, qu'elle avait dans son esprit, il est certain qu'elle n'arriverait pas à se la poser directement, et, qu'à plus forte raison, elle n'y répondrait pas affirmativement ; et, cependant, elle ne trouvait pas d'autre réponse à faire.

Elle se tordit les mains et se mit à marcher avec agitation. La conscience trouvait que l'occasion était bonne pour engager de nouveau le combat et elle ne la laissa pas échapper.

Le docteur Vargat l'examina quelques instants avec attention et dit ensuite :

—Soyez assez bonne, jeune dame, pour venir ici et laissez-moi vous adresser des paroles de sagesse, des conseils dont vous avez besoin dans le trouble où vous êtes et qui vous conduiront au but que vous désirez atteindre.

Elle s'arrêta et se plaça en face de lui. Il la regarda en plein visage et quelque chose comme un soupir s'échappa de ses lèvres.

—Vous êtes jeune, bien jeune,—belle, très-belle, vous n'êtes pas faite pour vivre dans un état de dépendance, continua-t-il.

—Elle eut un mouvement des lèvres et ses yeux s'animent instantanément,

—Non, dit'elle entre ses dents blanches.

—Pour mener l'existence humble d'une esclave, pour être protégée et être un exemple de l'égoïsme du monde, ajouta Vargat.

—Non, murmura-t-elle.

—Pour être une créature qu'on puisse insulter à condition de la nourrir,

—qu'on puisse caresser et maltraiter, à qui on puisse à toute heure rappeler l'humilité de sa situation, et dont le devoir est de se montrer toujours et quand même reconnaissante.

Il put voir qu'elle était en proie à de violentes émotions, mais elle ne fit pas d'autre réponse.

—Une gouvernante sans salaire ;—une femme de chambre dans une position fautive ; membre d'une famille sans cependant être considérée comme faisant partie de cette famille ; être gardée tant qu'on le jugera bon, mais exposée à être renvoyée comme un monstre d'ingratitude, le jour où votre orgueil se révoltera contre les insultes qu'on vous fera subir, voilà quelle est exactement votre situation. Je le répète, vous êtes trop belle pour supporter tout cela,—vous n'êtes pas faite pour être dans la dépendance de personne.

—Non, non ! répliqua-t-elle avec véhémence, tandis que ses yeux lançaient des flammes.

—Vous avez raison, reprit Vargat. Et cependant, malgré toutes vos qualités et tous vos avantages, vous êtes dans un état de dépendance absolue, n'est-ce pas vrai ?

Elle détourna la tête en soupirant.

—Oui, poursuivit-il, dans un état de dépendance absolue, mais vous avez devant vous une brillante perspective. Vous ne possédez rien qui vaille aujourd'hui, vous n'avez que des espérances ; mais demain ? Ha ! Ha ! quel monde d'événements peut renfermer ce seul mot, demain !

Il s'approcha plus près d'elle, et plaça sa figure longue, mince et cadavéreuse si près de la sienne, qu'elle recula involontairement ; mais il prit sa main froide et la retint avec la sienne qui était glacée comme celle d'un cadavre.

—N'ayez pas peur de moi, dit-il, avec ses yeux brillants ; ne vous alarmez d'aucun de mes mouvements. Vous êtes une trop jolie créature pour qu'on veuille vous faire du mal. Je n'ai pas une mauvaise nature ; mais elle est de celles qui ne s'arrêteront pas devant la destruction des obstacles qui s'opposeraient au bonheur d'une aussi charmante personne que vous.

M. Ernest Rivolat a fait preuve de sagesse quand il a exprimé le désir que je vous visse, et que vous me fissiez l'exposé de votre situation. Il suffit de vous voir pour être votre humble serviteur. Tel vous me trouverez. Je serai votre esclave,—votre esclave fidèle. Je me contenterai de vous demander, en échange des petits services que je vous rendrai,—un sourire, et de temps en temps une petite poignée de votre main douce et blanche.

Elle recula avec une sorte d'horreur. Il la suivit, en ajoutant :

—Avec quelques petits secours pécuniaires,—je ne saurais,—quelque

bons et désintéressés que soient mes motifs,—me passer d'un peu d'argent, une simple bagatelle. Ecoutez-moi ;—silence !

Il regarda autour de lui, à droite et à gauche, et, baissant la voix, il murmura :

—Entre vous et ce superbe château qui s'élève là-bas, il existe trois vies.

—Trois vies ! répliqua-t-elle en frissonnant.

—Si elles disparaissaient, ces belles propriétés seraient tout à vous.

—Elles seraient tout à moi, répéta-t-elle en joignant les mains convulsivement.

—Cent mille francs pour chaque vie, ce serait un bon marché pour vous, dit-il.

Pendant qu'il prononçait ces paroles, ses yeux semblaient sortir de leur orbite et passer dans les siens.

—Je donnerais, je donnerais trois cent mille francs, dit-elle vivement, si si, si . .

Elle s'arrêta.

—Si quoi ? demanda-t-il.

—Si, si je devais être maîtresse de la Tour-Blanche et de ses dépendances, répondit-elle faiblement.

—Vous ferez cela ?

—Oui.

—Mademoiselle, vous êtes jeune ; dit-il en ayant l'air de réfléchir. Vous ne devez pas mettre la main dans ces choses-là. Je dois vous en épargner l'embarras. Votre rôle doit se borner à voir et à tenir l'enjeu. Quatre cent mille francs, avez-vous dit ?

—Quatre cent mille francs, soit, répéta-t-elle en baissant la tête.

—Cela fait exactement cent trente-trois mille trois cent trente-trois francs trois centimes par vie, calcula Vergat en enflant ses joues.

Il se tourna vers elle.

—Un marché est un marché, et je suis homme de parole, dit-il en se frottant les mains. Ne me manquez pas, et je ne vous manquerai pas. Vous allez retourner au château, et vous continuerez à vivre comme par le passé,—sans penser à rien, si ce n'est au brillant avenir qui vous attend. Retournez dans votre nid, mon bel oiseau, et quand la première vie tombera, vous me reverrez. Votre petite main, et je vous dis adieu.

Avec une répugnance et un dégoût qu'elle ne pouvait dissimuler, elle lui tendit sa main tremblante. Il la saisit et la porta à ses lèvres. Elle l'arracha, frissonnante d'horreur, et recula de deux ou trois pas, comme pour s'enfuir. Cependant, elle s'arrêta, et il lui demanda vivement :

—Quoi ! y a-t-il autre chose ?

—Ernest Rivolat ? dit-elle avec hésitation.

—Laissez-moi le soin d'arranger tout cela ma pauvre enfant, répliqua-

—Il en faisant une grimace. Vous n'êtes pas faite pour être mise en contact avec de pareils pêcheurs. Regagnez votre nid et attendez patiemment. Quand la première vie tombera, je me présenterai à vous.

Elle s'éloigna en frissonnant, et quand elle fut dans le parc, elle courut jusqu'à la porte qu'elle avait laissée entr'ouverte.

—Quand la première vie tombera ! murmurait une voix à son oreille, tandis qu'elle gravissait les marches de l'escalier noir et silencieux.

Elle mit ses doigts dans son oreille, et continua à marcher tout doucement.

—La première vie ! la première vie ! la première vie ! répétait la voix qu'elle ne parvenait pas à étouffer.

Qui des trois devait le premier succomber victime de ces ambitions criminelles ?

A ce moment les yeux d'Hélène se portèrent vers une partie du corridor qu'éclairaient les rayons de la lune, tombant par une fenêtre d'en haut. Ces rayons éclairaient une personne qui était debout, immobile et qui la regardait. Elle éprouva une sensation étrange, comme si elle eût été changée en pierre, tandis que les voix ne cessaient de résonner à son oreille, et elle distingua, ayant sous les rayons de la lune un air livide et cadavéreux, les traits de son oncle, le baron de Romilly.

V.—UNE NOUVELLE EXPLICATION.

Ce qu'Hélène avait vu dans le corridor n'était pas, comme elle l'avait supposé dans un premier moment de terreur, l'apparition de M. de Romilly, mais M. de Romilly lui-même. La vérité est qu'il passait par là, lorsque, entendant approcher un pas, celui évidemment d'une personne alarmée, il s'était arrêté, persuadé qu'il venait de surprendre un domestique en défaut contre les règles de la maison.

Il s'arrêta pour voir quel était le coupable, et ce fut avec plus de vexation que de surprise qu'il reconnut Hélène, quoiqu'elle fût enveloppée de la tête aux pieds dans un manteau sombre.

Elle avait une élégance particulière dans sa démarche, et dans ses manières une sorte de fierté qui la lui fit reconnaître à dix pas, malgré l'obscurité.

Il vit qu'elle était comme suspendue au bouton de la porte de sa chambre, prête à s'évanouir, et qu'elle le regardait avec épouvante, comme si elle eût craint d'être surprise dans l'accomplissement d'une mauvaise action.

—Hélène ! s'écria le baron d'une voix sévère.

Le son de sa voix parut la rappeler à elle ; elle respira longtemps, et puis se redressa, comme pour se préparer à répondre sur le ton qu'on mettrait à l'interroger.

C'était quelque chose de merveilleux que la façon dont elle recouvra

son sang-froid. C'est du moins l'observation que fit M. de Romilly, car il laissa échapper une exclamation d'impatience, et répéta avec un accent de colère plus prononcé :

—Hélène !

—Monsieur ! répliqua-t-elle, comme si elle eût été surprise de le voir lui parler de cette manière.

—C'est vous ! dit le baron, du ton de quelqu'un qui vient de faire une découverte désagréable. Je ne me suis pas trompé, quoique je sois vivement peiné.

Veillez, je vous prie, monsieur, expliquer votre pensée, répliqua-t-elle avec hauteur. Quelque humble que soit ma position sous ce toit, et quel que soit mon état de dépendance vis-à-vis de vous, vous ne sauriez oublier que j'ai droit d'attendre justice de vous.

—Justice, vous l'aurez, Hélène, répondit-il.

—Et respect, monsieur !

—Respect ?

—Et respect surtout, monsieur !

—Permettez-moi, à mon tour, mademoiselle, de vous demander ce que cela signifie ?

—Simplement ceci, monsieur, que je ne veux pas être mal jugée, et que, aussi longtemps que je ne le serai pas, je désire être traitée comme quelqu'un qui est digne de respect.

—Continuez, mademoiselle, dit le baron en la voyant s'arrêter ; votre explication n'est pas complète.

—Je ne vois, monsieur de Romilly, ce que vous voudriez que j'ajoutasse ! répliqua-t-elle. En me voyant entrer dans ce cabinet, vous avez fait réflexion que vous n'étiez pas trompé, mais peiné. Ceci, monsieur, est une observation injuste, basée sur un soupçon indigne. Il ne me convient pas qu'on fasse peser sur moi des suppositions qui ne sont pas fondées.

Le baron la regarda avec étonnement. Pendant un moment, il ne trouva pas une parole à dire, mais il se remit, et répliqua froidement :

—Ce corridor n'est pas un lieu convenable pour une explication.

—Mon petit salon, monsieur, est à votre service, répondit-elle avec un accent qui n'était pas exempt de raillerie.

Il bondit comme si un serpent l'eût mordu.

—Non, répondit-il. Vous viendrez me trouver demain à onze heures dans mon cabinet. Il est nécessaire qu'il y ait entre nous une explication sans réserve, si vous devez rester plus longtemps l'un des hôtes de la Tour-Blanche.

Il se détourna en achevant ces paroles et s'éloigna.

Elle le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu au fond du corridor, et puis elle rentra dans sa chambre dont elle barra la porte.

Elle se débarrassa vivement de ses vêtements, et d'une main impatiente,

elle dénoua ses beaux cheveux qu'elle laissa tomber en désordre sur ses tempes et sur ses épaules.

Elle arpenta l'appartement, tantôt s'arrêtant pour respirer, tantôt pressant ses mains contre son front.

Elle grinçait des dents comme si elle eût voulu les réduire en poudre.

—L'un des hôtes, des hôtes de la Tour-Blanche ! répéta-t-elle d'une voix rauque. Pourquoi ne m'a-t-il pas jeté l'insulte en plein visage ? Pourquoi n'a-t-il pas dit :—Si vous devez rester plus longtemps ici à mes crochets.—Malédiction sur vous, monsieur de Romilly ! soyez maudit pour les tortures que vous me faites endurer,—pour la flamme que vous avez allumée dans ma poitrine et qui ne s'éteindra jamais tant que vous vivrez, vous ou l'un des vôtres ! Je n'étais pas née pour cet horrible état d'esclavage, et je ne l'endurerai pas. Cet homme, que j'ai vu ce soir, avait raison. Je ne suis pas fait pour supporter le mépris des autres. C'est moi qui mépriserais,—dédaignerais et insulterais ; et je me vengerai sur ceux qui voudraient me fouler sous leurs pieds. J'ai le pouvoir *ici* et *là*, ajouta-t-elle, en posant les mains sur son front et sur sa poitrine. Ma nature se développe, grâce aux soins de M. le baron de Romilly. Que sera-t-elle ? Je n'en sais rien, mais je sens naître en moi des pensées, des désirs et des aspirations dont je n'avais pas idée, avant qu'il n'eût froissé tout ce qu'il y a en moi de noble et de généreux. De quoi suis-je capable ?—De quoi ne suis-je pas capable ? Nous verrons, nous verrons !

Elle traversa sa chambre dans un état d'excitation voisin de la frénésie. Elle était bien jeune pour montrer de telles passions, mais, hélas ! les degrés de l'infamie, comme règle, ne dépendent pas des degrés de l'âge. De jeunes esprits, s'ils sont naturellement dépravés, concevront des iniquités que beaucoup de cerveaux peut-être plus vieux et plus endurcis dans le mal n'imagineraient jamais. Peut-être aussi, quand elle est née mauvaise, la femme se livre-t-elle à ses penchants avec infiniment moins de remords que l'homme, car elle s'inquiète beaucoup moins des conséquences qu'elle oublie même complètement, tant qu'elle est sous l'empire de ses passions. L'orgueil et la jalousie, l'envie et la vengeance dominent davantage chez la femme que chez l'homme, et cela se conçoit, car sa position sociale et son impressionnabilité la rendent plus accessible aux influences extérieures. La nature de l'homme, si mauvaise qu'elle soit, n'est peut-être jamais capable de cette cruauté raffinée dont fait preuve la femme perverse, sans principe, et qui n'est satisfaite que quand elle a annihilé l'objet de sa vengeance.

Les bonnes femmes, qu'elles soient jeunes ou vieilles, sont donc par contraste, des anges sur la terre, et comme telles, on doit, partout où on les rencontre, les aimer, les honorer et les respecter.

Hélène de la Roseraie avait en elle de très-mauvaises qualités, qui étaient restées endormies jusqu'au moment où s'était produite la cause qui

devait les mettre en mouvement. A peine même si leur développement était une question d'âge. Elles existaient dans la nature de l'enfant, et elles n'avaient attendu que l'occasion pour se manifester.

Si l'on pouvait invoquer une circonstance atténuante en sa faveur, c'était celle-ci,—qu'elle avait eu pour père un homme dissolu et dépravé, pour mère une femme légère, frivole et sans cœur;—qu'on avait complètement négligé son éducation, surtout la partie religieuse de cette éducation,—et qu'on l'avait habituée à croire qu'elle était l'égale des plus haut placés.

Quand, à la mort de sa mère qui avait succombé à une bronchite gagnée à la sortie d'un bal, elle s'était trouvée orpheline, sans fortune, confiée aux soins d'un parent éloigné, — qui était rempli de bonne volonté, mais qui ne savait trop comment la témoigner, — le changement avait été rude pour elle.

Dans son enfance, on avait alimenté son orgueil, stimulé sa jalousie, et sa gouvernante, un vrai démon sous la figure d'une femme, l'avait habituée à nourrir ses sentiments de vengeance. On lui avait enseigné l'astuce, à savoir dissimuler ses sentiments, et c'est ainsi préparée, qu'elle était arrivée à la Tour-Blanche.

Le baron l'avait traitée d'abord avec une sorte d'apathie. La femme de charge n'avait essayé de prendre aucun contrôle sur elle, et Hélène, abandonnée à elle même, était vite arrivée à maltraiter et à mépriser non plus seulement les domestiques, mais aussi les maîtres de Béatrice et de Raoul. Il lui arriva souvent d'être cruellement rappelée à la réalité de sa situation, qui n'était, après tout, que celle d'une orpheline dont on pouvait se débarrasser d'un moment à l'autre. Alors, après un premier moment de rage et de fureur, elle comprit ce que sa conduite avait de dangereux, et que le moyen le plus sûr de perdre ceux contre qui elle avait conçu de la haine était de se montrer bonne et conciliante à leur égard. C'est à dater de là qu'elle changea de manières, parut être affable et agréable pour tout le monde, et réussit à se faire passer dans la maison pour une très-aimable et très-charmante personne.

Il y eut cependant, un côté de sa nature qu'elle ne put dissimuler. Un mot, un regard dédaigneux lui causait une véritable torture. Mais elle mit tous ses efforts à dissimuler ses émotions, et à répondre soit par un sourire, soit par un mot aimable, alors qu'elle aurait voulu répliquer par des traits empoisonnés.

Nous avons jugé cette petite digression nécessaire pour bien faire connaître le caractère de ce personnage qui joue un grand rôle dans notre récit.

Après que son premier mouvement de fureur fut calmé, Hélène se mit à examiner de nouveau sa position, et elle se dit qu'elle devait

dans son intérêt, continuer à se montrer attentive à l'égard de M. de Romilly.

Elle se rappela que, quoiqu'il lui eût promis une annuité de vingt mille francs, ce n'était encore qu'une promesse. Et si, comme il en avait laissé deviner la possibilité, il la renvoyait de la Tour-Blanche, que deviendrait-elle ! Toutes ces réflexions lui démontrèrent qu'elle devait chercher à se concilier M. de Romilly, et, pour le reste, s'en remettre à la Providence, comme elle avait dit à Ernest Rivolat. D'ailleurs, l'étranger qu'elle avait vu dans le parc ne lui avait-il pas recommandé d'attendre en silence et avec patience un résultat qu'elle obtiendrait sans y avoir une participation active ?

Cette dernière considération avait un prix inestimable. Devenir maîtresse de la Tour-Blanche, sans que personne au monde puisse la désigner du doigt comme ayant trempé sa main dans le sang pour arriver à cette haute position ! Si des hommes coupables ne reculaient pas devant le meurtre, pour satisfaire leurs passions égoïstes, que pouvait-elle y faire ? Encore une fois, ses mains ne seraient pas teintes du sang de M. de Romilly, ni de celui de Raoul, non plus que de celui de la pauvre petite Béatrice, dont la figure pâle, illuminée par les rayons de la lune, se présenta en ce moment à son esprit et la fit frissonner. Mais, disons-le, l'émotion qu'elle ressentit n'était pas de celles qui auraient pu la décider à s'interposer et à sauver la vie de l'enfant.

Non, ce ne serait pas elle qui serait coupable, mais les mercenaires qui frapperaient le coup. Et elle trouvait de la consolation dans cette pensée malheureusement pour elle, parce que son cœur s'endurcissait d'autant et devenait plus inflexible dans sa résolution.

Qu'importe si elle payait quatre cent mille francs au docteur Vargat pour un service secret ? Elle les lui payerait, non parce qu'il aurait fait disparaître de son chemin des obstacles qui, sans lui, auraient été insurmontables, mais parce qu'il lui plaisait de récompenser magnifiquement ceux qui se montreraient ses amis au moment où elle hériterait du château.

Elle avait la certitude d'être informée des accidents au fur et à mesure qu'ils se produiraient. Il lui suffirait de savoir que ceux qui étaient entre elle et le rang qu'elle voulait atteindre avaient cessé d'être. Elle n'aurait même pas à questionner Vargat, et elle prit même la résolution, dans le cas où celui-ci voudrait lui donner des explications, de refuser de l'écouter. C'était son secret et elle ne désirait pas le connaître. Qui sait même s'il ne mourrait pas soudainement, emportant ce secret avec lui dans la tombe.

Une chose certaine, c'est que, quand on laisse le diable prendre une place à côté de soi et nous parler bas à l'oreille, il ne manque jamais d'en tirer profit.

Hélène lutta quelques instants contre les meilleurs sentiments de sa

nature, mais elle calma les faibles remords de sa conscience en se disant qu'après tout, aucun acte de sa part, pas même le paiement des quatre cent mille francs à Vargat, — ne la lierait aux crimes qui feraient d'elle une femme riche et puissante.

Elle se mit dans son lit, mais ce ne fut pas pour y trouver le sommeil, ni même le repos, et elle avait un air fatigué, anxieux, quand elle se présenta, le lendemain matin, dans le cabinet de M. de Romilly.

Toutefois, elle avait soigneusement étudié son rôle avant de sortir de sa chambre. Elle croyait soupçonner quelle était la nature de la communication que le baron avait à lui faire et elle espérait être en mesure d'y répondre avec avantage.

Elle avait compris qu'elle devait à tout prix se le concilier. Il était d'une importance vitale, pour le succès de ses projets, qu'elle restât à la Tour-Blanche, et elle était résolue à ne pas quitter le château sans y être absolument contrainte.

Elle se figura que M. de Romilly la considérait comme étant étourdie, capricieuse, mais non comme étant coupable et ayant dans la tête un projet quelconque. Son intention était de le confirmer dans cette opinion.

Le baron la reçut gravement et elle répondit à cet accueil avec un air de tristesse qui ne pouvait manquer de le frapper.

Ce fut en fronçant légèrement les sourcils qu'il lui indiqua un siège. Elle se laissa tomber dessus et attendit en silence ce qu'il avait à lui dire.

— Vous êtes pâle, Hélène, commença-t-il avec une légère hésitation. Vous paraissez être troublée. Vous avez, j'en ai peur, passé une mauvaise nuit.

Elle baissa la tête affirmativement, mais sans parler.

— Je pourrais très-probablement en indiquer la cause, continua-t-il.

— Cela ne serait pas difficile, monsieur, répondit-elle en tenant les yeux baissés et avec une tristesse simulée. Je suis orpheline, et, sans vous, je serais sans asile et sans amis. Vous m'avez témoigné de la bonté de mille manières et vous m'avez inspiré des sentiments que toute la reconnaissance du monde ne saurait exprimer. Or, il se trouve que j'ai encouru votre disgrâce. Permettez-moi de vous assurer, mon cher et excellent oncle, que c'est malgré moi et sans intention que j'ai eu ce malheur. Je regrette ma faute, quelle qu'elle soit ; je la regrette et je ferai tout pour la faire oublier. J'ai passé une nuit sans sommeil, car, en vérité, je ne connais pas de plus grand chagrin que celui d'avoir cessé de mériter la sympathie que vous avez toujours témoignée à votre pauvre Hélène.

Elle prit son mouchoir et le porta à ses yeux.

Le baron se leva et arpena l'appartement en proie à une agitation et en jetant de temps à autre un regard furtif sur elle, tandis qu'elle restait assise sur sa chaise et pleurait silencieusement.

— Hélène ! s'écria-t-il enfin, voilà un ton bien différent de celui que vous

avez pris avec moi hier soir, lorsque je vous ai rencontrée dans le corridor conduisant à votre chambre.

Elle leva vers lui des yeux mouillés de larmes.

—Monsieur le baron, répondit-elle avec une vivacité simulée, je ne suis qu'une faible fille, avec un esprit fier et intraitable. Je sais que je dépends de votre bonté, mais je ne puis oublier que j'ai été autrefois dans une position différente, et je ressens cruellement les allusions faites, même involontairement, aux changements survenus dans ma situation. Je. . . je. . . suis seule le champion de mon honneur, monsieur ; et, quand je me trouve exposée à des ricanements et que ma pureté est un objet de soupçon, j'avoue que je me suis sentie profondément blessée et que je me suis peut-être montrée plus impérieuse et moins respectueuse qu'il ne sied à une pauvre fille placée si bas que je le suis.

—Hélène ! s'écria le baron en levant la main d'un air suppliant.

Elle se tut immédiatement, et il s'opéra un changement sur ses traits, quand elle observa la rigidité du baron.

—Hélène ! répéta-t-il au bout d'une pause, vous vous êtes placée dans une position où il m'est impossible de raisonner avec vous ; je n'essayerai donc pas de le faire. Je dois, toutefois, me défendre d'avoir fait des allusions dans le sens que vous dites ou d'avoir jamais prononcé un mot contre votre pureté. La seule chose que j'aie voulu faire, c'était de vous bien faire connaître votre situation actuelle et vous mettre en garde contre les séductions d'un libertin. Je n'ai aucun désir de revenir sur une conduite qui m'a fait, je l'avoue, beaucoup de peine, parce que les quelques remarques que vous venez de faire me décident à mettre tout de suite à exécution une idée que j'avais conçue. Nous laisserons le passé dans l'oubli, nous jetterons au vent la colère que j'ai ressentie et j'espère qu'après cela vous me croirez, Hélène, aussi bien disposé que jamais à votre égard.

—Mon cher oncle ! s'écria-t-elle avec un accent de reconnaissance parfaitement simulé.

Le baron ne tourna pas les yeux de son côté. Le regard qu'elle lui adressait fut donc perdu. Il continua :

—Je m'aperçois plus clairement que jamais, d'après ce qui s'est passé aussi bien que d'après les observations que vous venez de faire vous-même que votre position ici est anormale. Elle doit vous être fréquemment pénible, elle continuerait à l'être et elle ne pourrait qu'être préjudiciable à votre avenir.

Elle sentit le sang lui monter au front et puis refluer à son cœur.

Qu'allait-il arriver ?

—Je suis, en conséquence, résolu, continua le baron, à changer complètement l'état des choses ici.

Elle avait les joues livides, mais elle ne dit rien. Il lui aurait été impossible de trouver une parole.

— Pour moi, poursuivit M. de Romilly en arpentant l'appartement et en ayant l'air de s'adresser à lui-même plutôt qu'à Héléne, il y a longtemps que cette maison n'est autre chose qu'un mausolée, — un tombeau où reposent dans la mort non-seulement ceux qui me furent les plus chers, mais aussi mes plus tendres et mes plus doux souvenirs. J'erre d'une chambre dans l'autre le cœur brisé et las de la vie. Je vois le visage de ceux que j'ai aimés dans chaque portrait, dans chaque statue, au milieu des ombres de chacun des appartements où me portent mes pieds. J'entends leurs voix dans les échos des galeries, dans le mugissement du vent autour des tours, dans le soupir de la brise, au milieu des bosquets. De quelque côté que je tourne les yeux, je les vois. Une absence un peu prolongée, loin de cette solitude, ne pourra, j'en suis sûr, que me rendre plus facile l'accomplissement de mon devoir vis-à-vis de ma chère Béatrice et de Raoul. Je suis donc décidée à placer ma fille dans une maison où, tout en s'occupant de son éducation, elle aura les soins que réclament son rang et sa position. Quant à Raoul, il retournera en pension jusqu'à ce qu'il puisse entrer dans un lycée. Après cela, je remettrai la direction du château et de mes affaires à mon intendant et je voyagerai à l'étranger.— Où ? je n'en sais rien encore.

Héléne se sentit comme étourdie. Cette communication était pour ses espérances un coup qu'elle n'avait pas prévu. Mille pensées lui traversèrent le cerveau sans qu'il lui fût possible de s'arrêter à une seule.

— Que pourrait, se demanda-t-elle, que pourrait faire Vargat, si les choses prenaient cette tournure ?

Que deviendraient ces glorieuses visions où elle se voyait déjà, en même temps que maîtresse de la Tour-Blanche, duchesse de Flamanville ?

Le baron tourna les yeux sur elle et dit en remarquant sa pâleur :

— Je vois que le changement que je me propose d'apporter dans vos arrangements de famille vous affecte beaucoup ; mais ne craignez point, quoique mon intention soit de substituer une autre personne au choix que j'avais fait de vous pour surveiller l'exécution de mes dernières volontés, ne craignez pas, dis-je, que je vous aie oubliée. Je connais dans le fond de la Normandie une dame qui est veuve d'un de mes anciens camarades de collège. Ses revenus sont assez limités, et elle sera très-contente de recevoir une certaine somme annuelle, avec une jeune personne, comme vous, en qui elle trouverait une amie, et qu'elle serait très-heureuse de présenter dans le cercle de ses connaissances.

Il s'arrêta de nouveau.

Héléne crut que la vie allait la quitter. Une foule de mauvais sentiments s'agitaient dans son sein.

Jamais elle n'aurait soupçonné une démarche plus imprévue, plus dé-

sagréable ni plus brutale. Aussi, quelle haine elle éprouva pour le baron en ce moment ! Quoi qu'il dût advenir, elle jura qu'aucun de ces plans ne recevrait son exécution.

—Je conçois que, naturellement, tout cela vous agite, Hélène, dit M. de Romilly après l'avoir examinée quelques instants. Ce changement dans votre vie détruira certaines espérances auxquelles vous n'aviez pas renoncé concernant le duc de Flamanville.

Elle bondit sur ses pieds et répliqua avec un geste d'impatience :

—Monsieur de Romilly, vous en avez déjà dit assez sur ce point pour détruire tout le fol espoir auquel j'ai pu, un instant, me laisser aller.

—Ce que vous dites là me fait plaisir, répondit le baron ; mais, s'il en est ainsi, je crains de ne m'être pas suffisamment expliqué pour vous éclaircir à l'endroit de ce jeune drôle de Rivolat. J'ai bien peur que vous ayez eu la faiblesse de lui avoir accordé un rendez-vous hier soir.

Elle frappa du pied avec colère.

—C'est faux ! s'écria-t-elle.

Il la regarda, en s'étonnant de sa véhémence, et puis, haussant les épaules, il dit froidement :

—J'accepte votre démenti. Dans tous les cas, laissez-moi achever en disant que, tandis que vous résiderez avec la veuve dont je vous ai parlé, je vous allouerai un revenu suffisant pour vivre honorablement ; mais je vous jure, Hélène, que si j'apprends que vous ayez aucun rapport ou aucune communication avec Ernest Rivolat, je cesserai de vous rien donner et que tout sera fini entre nous.

Elle crut que son cerveau, son cœur, allaient éclater, mais elle n'osa proférer une parole.

—Il est inutile, Hélène, ajouta le baron, de prolonger cette entrevue. Je vous ai exposé mes vues. Vous comprendrez, je pense, la nécessité de vous préparer immédiatement à votre changement d'existence. Au surplus, je vous parlerai aussitôt que j'aurai réglé le détail de tout cela. Adieu.

Elle s'inclina avec une politesse cérémonieuse qui parut lui déplaire et se retira précipitamment, comme si elle eût craint que la colère ne lui fît commettre une imprudence regrettable.

Le baron la suivit du regard, d'abord en fronçant les sourcils, et puis avec une expression de pitié.

—Pauvre enfant, murmura-t-il, son agitation est bien naturelle. Je voudrais pouvoir chasser les soupçons que j'ai conçus contre elle. J'ai de la défiance sans que je puisse dire pourquoi. Elle est ambitieuse, je le sais. La vue constante de ce château l'a conduite à des idées qui pourraient lui être fatales. Il est donc à souhaiter qu'elle parte le plus tôt possible ; au bout de quelque temps elle n'en sera que plus heureuse.

Hélène resta enfermée dans sa chambre toute la journée. Elle passa

le temps à employer des moyens plus impossibles les uns que les autres, d'empêcher l'exécution des arrangements de M. de Romilly. Enfin elle se décida à écrire à la hâte un billet à Ernest Rivolat, qu'elle fit porter à la poste.

L'écriture en était déguisée, et il ne contenait que ces mots :

Il faut que je voie Vargat tout de suite.

VI.—ET D'UNE.

Durant quelques jours, Hélène continua à être dans un état d'excitation indicible. Cependant, elle prit sur elle pour paraître aimable comme à l'ordinaire, et d'avoir l'air d'être dans les meilleurs termes avec les divers membres de la maison, et particulièrement avec M. de Romilly.

Elle réussit à dissimuler ses inquiétudes, ses craintes, ses souffrances, et passa presque tout son temps dans la société de Béatrice.

Elle était parvenue à faire sa paix avec cette douce et charmante enfant en lui prodiguant des caresses qui lui firent oublier la violence avec laquelle elle l'avait repoussée.

Hélène lui parlait souvent de la séparation qui approchait. Elle lui dépeignait, dans un langage brillant, l'espèce d'établissement pénitentiaire où l'on allait l'envoyer et faisait à Béatrice un portrait, qui n'était rien moins qu'attrayant, des sombres édifices où elle irait en pension, où elle aurait pour maîtresses de grandes femmes raides, à la figure osseuse et au front toujours sévère.

Béatrice pleurait amèrement en entendant parler du sort qu'on lui réservait ; mais Hélène redoublait alors d'attentions et cherchait à la calmer en lui disant que c'était pour son bien et dans son intérêt qu'on voulait la séparer de ceux qui l'aimaient — et qu'elle en aurait la preuve un jour, quand elle serait devenue une grande dame, une de ces personnes illustres qui ne manquent jamais d'amis et qui oublient, surtout après une longue séparation, leurs pauvres cousines qui avaient été pour elles si tendres et si dévouées.

Béatrice roulait alors ses bras autour du cou d'Hélène, s'attachait à elle et sanglottait en protestant qu'elle ne se séparerait jamais d'elle. Elle témoignait tant d'affection à Hélène que celle-ci se consolait à l'idée de l'influence qu'elle possédait sur elle et qu'un jour pouvait venir où cette influence serait utile à l'accomplissement de ses desseins.

Huit jours, quinze jours, trois semaines se passèrent et Vargat ne donna pas signe de vie.

Raoul partit pour la pension. Tout ce que put faire Hélène ce fut, à force de ruses, de retarder son départ de trois ou quatre jours.

Il était donc parti et Vargat ne lui envoyait seulement pas un mot ; elle n'avait pas non plus entendu parler de Rivolat.

A tout hasard, elle se rendit plusieurs fois, la nuit, au bouquet de

hêtres, qui avait servi de lieu de rendez-vous ; mais elle n'y trouva personne.

Soudain, un matin, elle apprit que M. de Romilly était parti, en emmenant Béatrice avec lui.

Il lui avait laissé un billet où il l'informait brièvement qu'il avait trouvé pour sa fille une pension où il était allé la conduire et qu'il avait voulu éviter des adieux qui n'auraient fait qu'ajouter à la tristesse de Béatrice.

Il y avait quelque chose de si froidement hautain dans la rédaction de ce billet, quelque chose de si singulier dans le fait d'emmener Béatrice sans lui permettre de lui dire un simple adieu, qu'Hélène ne put se défendre d'un sentiment d'alarme.

Le baron la soupçonnait-il ? Avait-il deviné quel était l'objet constant de ses pensées ? Avait-il imaginé tous ces nouveaux arrangements pour déjouer ses machinations coupables ? C'était impossible. S'il avait seulement conçu une pareille idée, il est à croire qu'il ne lui aurait pas permis de rester une seule minute de plus sous son toit ; il ne serait pas parti, comme il avait fait, la laissant maîtresse de la maison.

Il est vrai qu'elle savait que sa domination au château n'avait plus que quelques heures d'existence et que le baron reviendrait bientôt pour la conduire dans ce lieu inconnu où elle était bien décidée, d'ailleurs, à ne rester que si elle ne pouvait pas faire autrement.

Elle adressa une seconde lettre à Ernest Rivolat, dans laquelle elle se montra encore plus pressante que dans la première.

Ce fut avec la plus grande anxiété qu'elle attendit la réponse.

Mais cette réponse ne vint pas.

Un matin, elle fut tout étonnée d'apprendre, d'un des domestiques du château, que le duc de Flamarville était venu pour faire une visite au baron de Romilly et que, ne le trouvant pas, il avait exprimé le désir de présenter ses hommages à mademoiselle Hélène, si elle pouvait le recevoir.

Elle lui fit savoir qu'elle était très-flattée de l'honneur qu'il voulait bien lui faire et ajouta que, dans un moment, elle allait descendre.

Elle courut dans son cabinet de toilette. Elle vit dans sa glace combien elle était pâle, combien même elle avait les traits fatigués, et elle employa tout son art à faire disparaître les traces des souffrances qu'elle avait endurées.

Jeune, belle et admirablement faite, elle n'eut besoin que de quelques secondes pour se rendre charmante. Le grand espoir dont elle était animée, l'anxiété que lui causait le désir d'atteindre l'objet de son ambition communiquaient à ses yeux un éclat inaccoutumé et lui prêtaient un air de dignité extraordinaire.

Quand elle entra dans le salon, le sourire sur les lèvres et qu'elle salua le duc, celui-ci fut littéralement ébloui par sa beauté.

Il s'imagina qu'elle avait grandi depuis qu'il ne l'avait vue et il demeura

convaincu qu'il n'avait jamais rencontré son égale pour la grâce, la noblesse et la distinction.

Son intention avait d'abord été de prendre vis-à-vis d'elle un air de condescendance, mais en même temps de froideur,—d'être poli, mais de ne montrer aucune familiarité.

Il avait reçu de M. de Romilly une certaine communication, et c'était pour s'entretenir avec lui à ce sujet qu'il était venu à la Tour-Blanche, accompagné d'un seul domestique. Il y avait quelques questions qu'il était désireux de faire et auxquelles il avait espéré que le baron répondrait sans difficulté. Mais, comme il était absent, il avait pensé que, peut-être, il lui serait possible d'obtenir ces renseignements de la personne même qui faisait l'objet de la communication qui lui avait été adressée.

Il s'aperçut qu'il lui faudrait de la délicatesse et du tact pour y arriver sans blesser ses sentiments ; mais il se flatta de réussir d'autant plus facilement qu'après tout, celle à qui il avait affaire n'était, d'après ce qu'on lui avait appris, qu'une parente pauvre du baron de Romilly.

Mais il avait à lutter contre forte partie. Hélène fit de son mieux pour le fasciner et son succès, sous ce rapport, fut complet ; et, quoiqu'il la considérât comme une jeune fille sans fortune, elle sut le forcer à lui témoigner respect, égards et considération.

Enfin, se demandant si le baron ne s'était pas rendu coupable de quelque erreur et ne pouvant plus résister à l'envie qu'il avait de faire les questions qui se pressaient sur ses lèvres, il lui dit, presque brusquement :

—Le temps est superbe ; est-ce que cela vous fatiguerait de faire une petite promenade dans le jardin ?

—Ce sera un vrai plaisir pour moi, monsieur le duc, répondit-elle, un plaisir d'autant plus grand que je n'étais pas sortie de mon boudoir de toute la journée.

Elle envoya une domestique chercher son chapeau, son châle ; et, avec une hauteur de manières qui charma le duc, elle donna quelques instructions à sa femme de chambre, et puis, avec un sourire des plus engageants, elle annonça qu'elle était prête à accompagner M. de Flamanville.

Ils descendirent dans le jardin et entrèrent dans les parterres, au sujet desquels le duc fit quelques remarques, et puis, il dit avec cette brusquerie qui semblait lui être habituelle :

—A propos, mademoiselle de Romilly, le baron m'informe, dans le billet qu'il m'a adressé, que cette enfant si jolie et si délicate que j'ai vue ici, lors de ma dernière visite, est sa fille.

Hélène le regarda vivement et sentit que la situation était critique ; mais elle se fia, pour en sortir, à son tact de femme et à son habileté à donner à ses réponses une interprétation autre que celle qu'elles comportaient réellement.

Elle répondit donc affirmativement, d'un air indifférent.

—Son enfant unique, je crois ? poursuivit-il.

—Son enfant unique, répondit elle.

—Et l'héritière de tous ses biens ?

—Et l'héritière de tous ses biens, répliqua-t-elle.

Et elle ajouta :

—Si elle vit.

—Ah ! exclama le duc, qui se mit à réfléchir.

—Puis il reprit :

—Mais elle est d'une bonne santé, n'est-il pas vrai ?

Hélène secoua la tête.

—Je crains que la semence de la consommation ne soit trop implantée chez elle pour qu'elle vive longtemps. Pauvre enfant ! pauvre Béatrice ! ajouta-t-elle avec un accent de profonde sympathie.

—Pauvre petite ! murmura le duc en jouant avec sa moustache.

Puis il ajouta, comme si ce sujet n'avait pour lui qu'un intérêt secondaire :

—Je crois que, dans le cas où l'enfant du baron de Romilly viendrait à mourir, cette propriété, avec ses dépendances, irait au jeune garçon que j'ai vu l'autre jour, au neveu du baron, si je ne me trompe ?

—S'il survivait à Béatrice, répondit Hélène en appuyant sur les mots, l'héritier, ce serait lui.

—Si, répéta le duc avec surprise ? Ce garçon n'est pas non plus malade de la poitrine, sans doute ?

Hélène haussa les épaules.

—La consommation est la malédiction de la branche des Romilly dans notre famille, fit-elle observer avec un soupir.

—C'est singulier, répliqua le duc d'un air rêveur.

Et puis, il ajouta :

—En supposant que ces deux existences disparaissent, à qui reviendrait alors la propriété ?

—A moi, monsieur le duc, répondit-elle d'un ton clair, net, mais de façon, toutefois, à ce qu'il ne remarquât pas qu'il y eût une différence dans l'accent de sa voix.

—C'est très-singulier, dit le duc comme en se parlant à lui-même. Le baron ne m'avait pas fait part de cela.

Il se tourna vers elle et dit, en la regardant attentivement :

—J'imagine qu'il n'y a pas de doute sur ce point.

Elle se redressa de toute sa hauteur et s'écria d'un ton de surprise et de dignité offensée :

—Monsieur le duc !

—Dix mille pardons, répliqua-t-il instantanément, j'ai parlé par inadvertance. Veuillez, je vous prie, me pardonner, chère mademoiselle.

Et il continua à penser à lui-même :

—Si ces deux enfants meurent jeunes, elle héritera de tout.

Ils poursuivirent leur promenade dans le jardin et Hélène, sans en avoir l'air, fit de son mieux pour mettre l'occasion à profit.

Elle cueillit ensuite et lui donna, quand ils se séparèrent, une fleur rouge. Il sourit et la plaça à sa boutonnière.

—Je l'accepte comme un bon présage, dit-il, c'est ma couleur. Mon gousson est une main rouge tenant un poignard, et ma devise est : *Lex talionis*.

Elle devint pâle comme le marbre et crut, un instant, qu'elle allait s'évanouir.

Mais elle fit un effort surhumain et sourit en prenant congé de lui.

Et ainsi ils se séparèrent, lui sougeant sérieusement à faire d'elle la duchesse de Flamanville, c'est-à-dire, d'attendre que les deux enfants malades se fussent éteints et qu'elle fut devenue maîtresse de la Tour-Blanche.

Elle entra dans son boudoir, le cœur encore animé d'une douce espérance, malgré la réflexion qu'elle fit que l'union d'une main rouge avec la sienne ne pouvait présager rien de bon.

Mais l'espoir lui était revenu. Elle avait fait un grand pas sur la route du succès, et...

Mais qu'est-ce donc qui était là sur sa toilette et qui attira soudainement ses regards :

C'était un billet portant ses initiales seulement.

Elle l'ouvrit et lut ces mots tracés en crayon :

Les événements sont favorables. N'ayez pas peur ! Attendez patiemment.

Le billet ne portait pas de signature, mais l'écriture était celle du premier billet, et cela lui suffit.

Elle sentit qu'elle pouvait attendre patiemment maintenant.

Quelques jours après, M. de Romilly revint. Sans hésitation, Hélène lui fit connaître la visite du duc de Flamanville. Elle lui en rendit compte à sa manière, c'est-à-dire qu'elle lui dit juste ce qu'elle jugea à propos, et rien de plus. Le baron l'écouta avec un déplaisir évident, mais en silence.

Elle fut ensuite deux jours sans le voir.

A la fin du troisième jour, à sa grande surprise, il apparut brusquement dans sa chambre.

Elle était en train de lire, mais elle jeta son livre de côté, et, se levant, elle alla à lui en exprimant le mieux qu'elle put le désir qu'elle avait de le voir. Il fit un geste de la main avec impatience, et jeta un regard inquiet autour de l'appartement. Puis il dit brusquement :

—Hélène, avez-vous, durant mon absence, eu une communication avec Ernest Rivolat ?

Elle le regarda avec étonnement. Une vive rougeur monta à ses joues et puis disparut, la laissant plus pâle qu'avant.

Qu'avait donc découvert le baron ? qu'avait-il pu découvrir ? Voilà ce qu'elle se demanda. En un clin d'œil elle passa en revue ce qui avait eu lieu, et ne vit rien qui pût la compromettre. Elle était convaincue que son billet n'avait pas été intercepté.

Elle donna à ses traits une expression de franchise. Elle attacha ses yeux hardiment sur les siens, et répondit avec calme et fermeté :

—Non !

Le baron fut quelque peu désarçonné par cette réponse, et il dit en la pressant :

—Etes-vous sûr ?

—J'en suis sûr, répondit-elle.

Il mit la main dans sa poche, comme pour en tirer la preuve de son accusation, mais, changeant d'idée, il ajouta :

—Je vous conjure, Hélène, d'être franche. Vous ne sauriez imaginer de quelle importance sera pour moi la sincérité de votre réponse.

Il lui vint à la pensée qu'il pouvait être aussi d'un très-grand intérêt pour elle de persister dans sa déclaration. Elle dit donc d'un air suppliant, et avec un semblant de franchise, quoique la plus grande confusion régnât dans son cerveau :

—Mon cher oncle, ne m'avez-vous pas défendu de voir Ernest Rivolat ou de lui parler ? Je n'ai point l'habitude de ces sortes de déceptions trop communes dans le monde, et j'aurais pu aisément en être victime. Mais depuis que vous m'avez ouvert les yeux sur le peu de valeur de ce jeune homme, pensez-vous donc que j'aurais si facilement renoncé à la bonne opinion que vous avez de moi ! Quelle faute grave ai-je donc commise, pour que, après tous les témoignages de bonté dont vous m'avez comblée, vous me croyiez capable d'avoir secrètement une correspondance avec un homme que vous m'avez dit être si dangereux ?

M. de Romilly parut être frappé de ces remarques. Il examina ses traits avec anxiété, et puis il se détourna d'elle en murmurant :

—Si jeune et si belle ! il est impossible qu'elle puisse être l'incarnation du mensonge et de la fausseté. Le misérable cherche à l'attirer dans ses filets : mais il me verra face à face, et je saurai bien mettre fin à ses desseins sur elle.

Il se tourna ensuite vers Hélène, et lui dit avec plus de bonté qu'il en avait précédemment :

—J'ai en ma possession un document qui paraîtrait prouver que vous lui avez accordé le rendez-vous auquel j'ai fait allusion. Je ne peux croire, après votre déclaration si prompte et si nette, que vous soyez coupable, mais une tentative a été faite pour vous faire sortir de la voie que je vous ai tracée ; c'est une infamie qu'il payera cher.

En prononçant ces mots, il quitta précipitamment l'appartement.

Il ferma la porte après lui avec bruit, et Héléne, pressant ses mains sur son cœur, pour en arrêter les battements, écouta le son de ses pas dans le corridor et jusque dans l'escalier.

Puis elle s'approcha de la fenêtre et plongea ses regards dans l'espace.

Son cœur battait à se briser,— elle savait que quelque chose allait arriver,—quelque chose qui ne pouvait manquer d'être horrible,—quelque chose qui aurait une influence importante sur son avenir, et elle tint les yeux fixés sur le parc et sur les bois qu'elle apercevait de l'autre côté.

La lune brillait d'un éclat splendide : le gazon semblait être couvert d'une vapeur argentée, les bouquets d'arbres se détachaient en relief et projetaient leurs grandes ombres sur l'herbe. Pas une âme n'était visible, pas un oiseau de nuit ne traversait le ciel sans nuage.

Elle regardait toujours, la respiration suspendue, et avec une anxiété réellement douloureuse. Tout à coup, comme elle s'y était attendue, sans savoir pourquoi, elle vit une personne se diriger rapidement par le sentier qui conduisait dans le bois.

Cette personne, elle la reconnut à sa tournure et à sa démarche. C'était le baron de Romilly, et il était seul.

Il prenait la direction de cet endroit solitaire où elle avait rencontré Vargat.

Elle le suivit jusqu'à ce qu'il se perdit dans la nuit et disparût dans le bois qui bordait le parc.

Alors elle pressa sa main sur son front, et écouta.

Elle entendit les battements précipités de son cœur. Quelques minutes s'écoulèrent qui lui parurent durer un siècle. Soudain elle tressaillit, car le cri d'un hibou retentit dans l'air. Ce cri lugubre fit vibrer tous les nerfs de son corps.

Tout à coup, la détonation d'armes à feu frappa ses oreilles, son cerveau et son cœur.

Le son était lointain, mais elle le connaissait trop bien pour se tromper.

Elle se leva et se pencha en dehors de la fenêtre, cherchant inutilement à pénétrer du regard l'obscurité qui enveloppait le bois.

Elle se retira avec un cri d'effroi, car le silence du dehors fut brusquement coupé par l'aboiement lugubre, prolongé, d'un chien.

Cet aboiement fit refluer le sang à son cœur, où il sembla se glacer.

Elle crut qu'elle allait étouffer, et, quittant la fenêtre, elle chancela au milieu de la chambre.

Mais elle recula aussitôt, en laissant échapper une exclamation d'épouvante. Là, dans un coin obscur de l'appartement, lui apparaissait un fantôme les yeux fixés sur elle.

Et elle l'entendit parler, ou plutôt elle l'entendit siffler des paroles, au milieu desquelles elle distingua clairement celle-ci :

—Une vie !

Et elle s'évanouit.

(A continuer.)

LE MOIS DE MARIE.

ETUDES SUR L'AVE MARIA.

A l'approche de ce mois béni qui, chaque année, vient réjouir les enfants de Marie, nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs, en fixant leurs pensées et leurs regards sur la grandeur de notre Mère et sur la salutaire influence qu'elle exerce à notre égard sur le cœur de Dieu.

Constatons d'abord avec bonheur que c'est dans notre siècle que nous avons vu le mois de MAI consacré particulièrement à la Mère de Dieu, et les pieux exercices pratiqués dans ce mois se propager partout, et pénétrer dans les contrées les plus reculées, dans les grandes basiliques des cités, comme dans les plus modestes églises des campagnes.

MARIE.—(INTRODUCTION.)

*Marie de qui est né Jésus !... Marie, la Mère de Dieu !... ô grandeur étonnante de Celle à laquelle il avait été réservé de produire dans le temps Celui qui, du sein de son éternité, a créé tous les mondes, de porter entre ses bras Celui qui porte l'univers, de commander à Celui qui commande aux flots et aux tempêtes !... Un Archange, il y a dix-neuf siècles, vint du haut des cieux, pour la saluer *pleine de grâces et bénie entre toutes les femmes* ; c'est que nulle, entre les filles d'Eve, ne devait être embellie de plus de grâces, enrichie de plus de faveurs et couronnée de plus de gloire.*

De solennelles figures la dessinent au monde, d'imposantes prophéties la révèlent à la terre : Marie apparaît partout dans les oracles d'Israël, et le sceptre de Juda n'est élevé sur les sceptres entassés dans la maison de David que pour préparer à cette Reine une origine plus digne d'elle et au Christ rédempteur une origine plus digne de lui...

Les nations captives sont dans l'attente... Elle apparaît enfin l'aurore qui annonce le lever du soleil : de la terre s'élève Marie *sans péché* ; du ciel alors et sur le *fiat* tombé de ses lèvres virginales pour une création nouvelle à laquelle elle a si grande part, le Rédempteur des hommes descend sur la terre...

Le front ceint de sa double oréole de vierge-mère, l'Eve nouvelle s'avance humble, obscure et toujours soumise, passant des joies si mélangées de Bethléem aux inexplicables douleurs du Calvaire, pour arriver aux magnificences de son Assomption et au triomphe de son divin Fils dont elle partage la gloire dans les cieux... Tout ce qu'il y a de plus éprouvé et de plus sublime dans la vie humaine devait donc former la trame de sa

vic : les allégresses les plus grandes, comme les douleurs les plus profondes devaient traverser son âme afin de la rendre plus vaste, plus parfaite. Marie était destinée après Jésus à être le plus ineffable modèle de pureté, d'humilité, de sacrifice, de patience, de soumission, de courage. Temple magnifique, élevé, ciselé par la main du Dieu qui devait l'habiter, la Vierge immaculée résume en elle toutes les beautés sans tache, inaltérables, immortelles, et son nom étroitement uni à celui de Jésus rayonnera à jamais de ses splendeurs dans l'amour des siècles et les louanges de l'éternité.

Et la terre, ô Mère aimable, ô Rose du cœur de Dieu, la terre en vous voyant assise dans les cieus sur un trône de candeur, en vous voyant sourire si tendrement à votre divin Fils, et vous incliner vers nous si miséricordieuse, la terre, cette vallée de pleurs, tressaillit bientôt dans des joies inconnues ; elle vous nomma notre mère, notre sœur, notre souveraine, notre toute-puissante protectrice, notre refuge, notre vie, notre douceur, notre espérance. Le monde comprit que si le glaive de la justice était dans la main du Dieu puissant, votre main si tendre, ô douce Mère, ne devait porter que le sceptre de l'amour, et que si Dieu se réservait la foudre, c'était pour laisser en vos mains les douces rosées du ciel, son indulgence, ses pardons, ses miséricordes, ses grâces, tous ses trésors..... Et voilà pourquoi, ô Marie, tout le peuple chrétien vous aime, vous vénère ; voilà pourquoi l'on se trouve toujours si bien à vos pieds, vous si bonne et si puissante Mère...

Et toute infirmité vient dès lors crier vers Marie, Marie compatit à toutes les misères, ôte à toutes les pleurs leur amertume, multiplie partout ses faveurs..... Et les siècles chrétiens lui élèvent des sanctuaires, des autels, des statues, des basiliques superbes, chargeant d'or, de rubis et d'émeraudes son triple diadème de reine, de vierge et de mère..... Et l'Église la proclamant son bouclier, sa tour inexpugnable, eût pour elle, d'âge en âge, des invocations sublimes, des hymnes, des panégyriques, des litanies, des fêtes nombreuses, des confréries, des bannières, des chœurs d'enfants et de jeunes filles, des pompes pleines de charmes, des urnes pleines d'encens, des corbeilles pleines de fleurs..... Et les plus pures générations l'ont priée avec une toute spéciale tendresse, l'ont aimée d'un tout filial amour.... Et les monarques de la terre s'inclinèrent devant elle, des guerriers bardés de fer ne se sentirent forts que sous ses étendarts ; des cités, des populations, des nations entières, agenouillées à ses pieds comme de petits enfants, se placèrent pour toujours sous sa garde maternelle.... Et la poésie, l'éloquence et les arts lui consacrent leurs plus suaves, leurs plus nobles inspirations : d'un bout du monde à l'autre s'était fait entendre aux pieds de Marie, et pour ne se terminer jamais, un immense et touchant concert de bénédictions.... *Et voilà que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse, avait dit*

l'humble fille de Judée alors qu'elle était à peine connue dans ses montagnes.

Oui, Marie, vous avez prophétisé vrai, car votre gloire a resplendi chez tous les peuples : votre culte réparateur et tout d'amour a remué toute la terre, l'univers entier se prosterne aux pieds de vos autels ; votre nom si souriant, si plein de grâces fait l'enivrante joie de nos jeunes années, il est la consolation de notre vie entière ; il n'est pas un vrai chrétien qui veuille permettre qu'aucune créature lui soit plus chère que celle qui est plus chère à Dieu que toutes les créatures ensemble.

O Vierge divine, ô notre Mère bénie, protégez-nous toujours, priez pour nous pendant ce mois qui va s'ouvrir et qui vous est particulièrement consacré ! Priez pour nous, surtout à l'heure de la mort, afin que nous puissions à jamais nous mêler aux générations saintes qui, éternellement, chanteront vos gloires, vos miséricordes et votre amour.

L'AVE MARIA.

Quand les yeux du petit enfant s'ouvrent à la lumière, son premier regard rencontre deux visages penchés sur son berceau ; et, quand sa langue essaie les premiers bégaïements, deux noms aimés s'unissent sur ses lèvres, comme plus tard, quand son âme s'éveillera, ils s'uniront dans son cœur....

Ainsi, lorsque le jeune chrétien commence d'élever ses yeux vers le ciel, la religion lui montre un double spectacle. D'une part, un Dieu qui l'a créé, qui le conserve, qui l'aime, et qu'il faut adorer et prier, en lui disant : *Notre Père....* ; d'autre part, bien au dessous du grand Dieu, mais au dessus de tout le reste, une douce et souriante figure, qui le regarde avec une maternelle tendresse, qui lui tend ses mains pleines de bienfaits, qu'il faut nommer avec amour, et invoquer avec confiance en lui disant : *Je vous salue, Marie!*...

Et voilà comment sur les lèvres chrétiennes, se succèdent et s'unissent si bien *la prière divine et la prière angélique* : voilà comment elles sont devenues sœurs, pour ainsi dire, inséparables, également vulgaires, dans l'Eglise, l'une et l'autre aimées de préférence par tous ceux qui savent les comprendre, et prier avec le cœur.

Disons aujourd'hui l'histoire de la gracieuse salutation qui commence la prière angélique... *Ave Maria!*...

D'abord, d'où nous vient-elle !... Un jour, le Ciel s'ouvrit : un Ange, le plus beau des Anges, fut appelé au pied du trône de Dieu, et en reçut un mystérieux message : " Et voilà, dit l'Evangile, que Gabriel vint " descendre sur une petite ville de Galilée, qui s'appelait Nazareth, et il " entra dans une chaumière où il y avait une jeune vierge qui s'appelait " *Marie*, et l'Ange l'aborda en lui disant : *Je vous salue, Marie.* "

Voilà donc sur des lèvres humaines des paroles vraiment venues du ciel, et notre pauvre langue répète la prière d'un Ange... Mais que dis-je ?... l'Ange n'était qu'un messenger, et la parole du messenger n'est que l'écho de la voix du maître. D'où viens-tu donc, bel Ange ?... qui t'envoie vers la fille de David, et qui t'a donné pour elle cette aimable salutation... *Ave Maria* ?... Pensée qui surprend et qui ravit !... C'est le

grand Roi qui règne dans les cieux, qui fait saluer une enfant de la terre. Ah ! c'est qu'un regard de sa miséricorde est descendu sur l'humanité coupable, et son cœur s'est attendri sur nos misères, et il a été dit dans un conseil d'amour : non, l'homme ne périra pas ; et, celui qu'une femme a perdu, par une autre femme, sera sauvé. Et voilà qu'en regardant sur la terre, le Seigneur a rencontré une vierge si pure, si belle de vertus, si bien faite pour être choisie par sa Providence, afin de devenir le temple bien-aimé de ses mystères, et la mère de son Fils,—que de ce jour, elle a *charmé son cœur*, et, commençant ses adorables abaissements, il vient lui-même en quelque sorte, sous les traits de son envoyé, s'incliner devant sa créature, et lui demander de consentir à donner naissance dans le temps au fils qu'il enfante dans l'éternité.

Certes, voilà pour notre prière une illustre origine, et maintenant, voulez-vous la suivre dans le monde ? Retournons à Nazareth, voyez-vous cette chaumière ? sous cet humble toit se cache, inconnue des hommes, une famille que tous les regards du ciel contemplant ravis ; là, vit un Dieu qui se fit une grandeur de s'abaisser, et un bonheur d'obéir à deux de ses créatures : entrons le sanctuaire auguste et pauvre... et regardez. — Voici Marie qui commande et qui adore, voici l'enfant divin qui vient souriant à sa mère et qui, lui aussi, *la salue* avec amour : et ce qu'il faisait tout enfant, il le fit toute sa vie, n'en doutons pas ; jusqu'au dernier soupir, il rendit à Marie la respectueuse tendresse qui se doit à une mère ; jusqu'au dernier soupir, il fut un bon fils. — Et quand il fallut la quitter, ah ! il ne voulut pas mourir sans lui léguer des fils, pour l'aimer comme il l'avait aimée, autant du moins que le cœur d'un homme peut imiter le cœur d'un Dieu. Marie devint la Mère de l'Eglise naissante ; “ comme les petits agneaux se serrent autour de leur mère, “ de même, dit un ancien Père, on voyait accourir autour d'elle les “ premiers adorateurs de son Fils. ” Et ainsi, tout naturellement, l'*Ave Maria* passa sur les lèvres des chrétiens ; et, quand enfin Marie disparut elle-même d'ici-bas, la famille fidèle n'eut qu'à lever ses yeux au ciel, et de jour en jour, à mesure que son nom béni se propagea dans le monde avec le nom du Sauveur, s'éleva de toutes parts le concert immense qui dure encore, et qui salue l'auguste Vierge d'un même cri d'amour, mille fois répété dans toutes les langues... *Ave Maria*.

Donc, laissons à l'hérésie le triste orgueil de protester contre une prière trois fois précieuse et sacrée par la source d'où nous la tenons. Soyons heureux et fiers de la redire après l'Ange, après les Apôtres, après les Martyrs, et tous les siècles chrétiens. Qu'il soit doux à nos lèvres, plus doux encore à notre cœur, cet *Ave Maria*, qui nous arrive tout parfumé, comme un cantique du ciel, répété par autant d'échos qu'il a passé de saintes âmes sur la terre. Saluer une reine est ici-bas une faveur rare et enviée, eh bien ! chaque jour, à toute heure, le pauvre vieillard, l'humble femme, le petit enfant peuvent venir *saluer* la Reine du ciel et de la terre, Celle qui porte tous les trésors de Dieu dans ses mains, sûrs d'être toujours bien accueillis, sûrs qu'à chacun de leurs hommages elle répondra par un bienfait... Mais le coupable, osera-t-il venir ? Oh ! oui, qu'il vienne lui aussi, qu'il la salue avec une humble confiance. Sa voix ne l'offensera pas, et s'il y met l'accent de la douleur, si son *Ave Maria* est un cri de repentir, sa prière sera toute puissante. — Sa prière ne redescendra pas, sans apporter miséricorde et pardon.

(A continuer.)

ANNALES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

Nos lecteurs trouveront un charme particulier à la reproduction de la dernière livraison des *Annales* de N. D. de Lourdes. D'abord nous suivrons à la grotte Mgr. l'Evêque de Tarbes, dans le pèlerinage du 11 février, époque de la première apparition à Bernadette en 1858. Le tableau gracieux et brillant que fit le prélat des deux états de la grotte, dans l'allocution qu'il adressa aux fidèles, est plein d'intérêt et de charme.

Ensuite les *Annales* nous conduirons en deux contrées, chères à Notre-Dame de Lourdes, chères à toute âme française ou qui aime la France : la Vendée et la Lorraine. Ces trois noms, Lourde, Vendée, Lorraine se répondent comme l'espérance et l'amour.

ALLOCUTION DE MGR. L'ÉVÊQUE DE TARBES,

PRONONCÉE EN LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LOURDES,

LE 11 FÉVRIER 1873.

Et dicit, nunc cepi : hæc mutatio dextera Excelsi. Je l'ai dit et maintenant je n'hésite pas à le redire encore : ce changement est de la main du Très-Haut. Ps. 76. v. v. II

MES TRÈS CHERS FRÈRES. — Il y a aujourd'hui quinze ans que la B. V. Marie a daigné venir pour la première fois en ces lieux, et c'est ce mémorable et touchant anniversaire qui nous rassemble, en si grand nombre, malgré la rigueur du temps. Personne alors ne se doutait que ce fût Elle ; les Anges seuls qui avaient deviné son incognito l'accompagnaient dans cette nouvelle *Visitation*, sur ces autres montagnes. Maintenant, qui n'a entendu parler de Notre-Dame de Lourdes ? Et les changements qui se sont opérés ici ne sont-ils pas la preuve authentique, incontestable des Apparitions elles-mêmes, et ceux qui en sont comme nous les fortunés témoins, ne doivent-ils pas s'écrier avec le Psalmiste : Nous le croyions déjà et nous l'avions dit à tous ceux qui voulaient l'entendre ; mais nous ne craignons pas de le répéter maintenant plus haut encore et avec une conviction toujours plus forte, plus inébranlable : *Le doigt de Dieu est là* ; une pareille transformation ne peut être que l'œuvre de sa main étendue, de son bras tout-puissant ; *e dix . . .*

Les enquêtes les plus longues et les mieux dirigées ont eu lieu ; les témoins ont été entendus, les faits examinés, l'Ordinaire a tout pesé et vous savez avec quelle sage lenteur ; l'Ordinaire s'est prononcé enfin. Rome elle-même a bien voulu sourire de loin à ce jugement de notre vénérable Prédecesseur, et mille faits nouveaux, plus miraculeux, plus étonnants les uns que les autres, sont venus et viennent encore chaque

jour confirmer ce premier jugement. Des écrits remarquables ont démontré le surnaturel jusqu'à l'évidence, mais nous n'avons plus besoin de lire et d'étudier ; nous pouvons mettre de côté tous ces rapports, fermer tous ces livres ; il suffit d'ouvrir les yeux et de considérer ce qu'était cette montagne alors, ce qu'elle est devenue depuis, pour être croyant et redire : *hæc mutatio dextera Excelsi, ce changement est de la main du Très-Haut. — Quel état et quel état !*

1°. *Quel état !* Il y a quinze ans, en 1858, qu'y avait-il ici ? que voyait-on ? Des escarpements solitaires, abrupts ; un rocher désert, des excavations bizarres, une caverne abandonnée, quelques plantes sauvages, un maigre églantier. Qui connaissait la grotte de Massabielle ? Qui en savait même le nom ? Le torrent, honteux de baigner ses pieds, se hâtait de disparaître et d'emporter ses eaux vers une contrée meilleure et plus heureuse.

Ce jour-là, 11 février, trois jeunes filles, bonnes et simples, étaient venues ramasser ici un peu de bois et quelques ossements desséchés. Un mystérieux apparut à l'une d'elles ; Bernadette seule vit quelque chose ; elle n'entendit rien cette fois, elle ne comprit rien et un quart-d'heure après, tout avait disparu. La Sainte Vierge s'était contentée de marquer ici sa place, de prier pour ceux qui devaient venir et qu'Elle attendait. Avez-vous jamais vu rien de plus simple, de plus ignoré, de plus agreste ? Et à ceux qui auraient prétendu que ce coin de terre deviendrait bientôt fameux, on aurait répondu par un branlement de tête comme au Calvaire ; le sourire de l'incrédulité aurait accueilli ces paroles. Quel état !

2°. Eh bien, pourtant, voyez et regardez. Le canal s'est arrêté comme par respect ; il se hâte, avant d'arriver plus loin, de cacher dans le Gaves ses flots émus. La foi a remué et pour ainsi dire transporté la montagne ; la grotte est devenue célèbre en tout lieu. Les échos que la voix du berger éveillait à peine de loin en loin, redisent de saints cantiques, des battements de mains, des acclamations pleines d'enthousiasme ; des *ex-voto* sans nombre sont suspendus à ses parois vénérées comme à celles de Notre-Dame de Lorette en Italie ; les cierges ne s'y éteignent ni jour, ni nuit ; des milliers et des milliers de pèlerins de tous les rangs, de toutes les professions, de tous les pays, de tous les âges, accourent, tombent à genoux, prient et pleurent. Le Chapelet de la Vision a comme passé dans toutes les mains, se déroule sur toutes les poitrines. La parole de Dieu se fait entendre ; des cris de *Miracle, Miracle...* retentissent. Un des pèlerins les plus habiles et les plus assidus, celui qui est venu le plus souvent, c'est le Fils de l'Immaculée Conception, Notre Seigneur Jésus-Christ, dans le nuage blanc des Saintes Espèces.

Une source nouvelle, une source bénie vient arroser toutes les lèvres, laver toutes les plaies, guérir les maladies les plus invétérées. Ceux qui

ne peuvent venir à la Fontaine miraculeuse, soupirent après elle comme David après l'eau de la citerne de Bethléem, et la font venir jusqu'à eux; et transportée au loin, elle devient l'instrument de la puissance et de la miséricorde de Dieu et de sa Très-Sainte Mère... Une de mes filles spirituelles, devenue fille de la Charité, m'écrivait des extrémités de la terre: " Monseigneur, envoyez-nous de l'eau de la Grotte, nous n'en avons plus; à Talca, au fond du Chili, on se confesse avant de la boire.... " Une splendide Basilique couronne le rocher des Apparitions; elle se dresse ici comme un arc de triomphe, comme un monument éternel. Un jour les Bannières et les couleurs de toute la France s'y sont donné rendez-vous. Ce jour sera écrit en lettres d'or dans les fastes de l'histoire; vous ne l'oublierez jamais. Le Sanctuaire de Lourdes est devenu ainsi en quelques années un des pèlerinages les plus fréquentés, un des sanctuaires les plus célèbres, les plus édifiants de la Chrétienté. Les branches mortes ont reverdi, les ossements arides se sont ranimés comme dans le prophète Ezéchiel.

Quel état et quel état! La chose est-elle assez étonnante? Est-ce ici l'œuvre de l'homme? Comment expliquer ce changement prodigieux, si ce n'est pas la vérité même des Apparitions et par l'intervention de Dieu? Dixit, nunc capi; hæc mutatio dexteræ Excelsi: je l'ai dit et maintenant je n'hésite pas à le redire encore; ce changement est de la main du Très-Haut:

30. Et comme accessoire et confirmation des faits que je rappelle, voyez la ville de Lourdes elle-même transformée. St. Paul disait: "*La piété est utile à tout, elle a les promesses de la vie présente comme celle de la vie future.*" Notre-Seigneur avait dit avant l'Apôtre et mieux que lui: "*Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.*" Bonne cité de Marie, tu en fais chaque jour la douce expérience. La Vierge Immaculée t'apporta dans les plis de sa robe les bénédictions du temps et celles de l'Eternité; tu as trouvé ici la graisse de la terre et de la rosée du Ciel. Notre-Dame de Lourdes fait la richesse de la contrée; toutes vos maisons sont des hôtelleries pour les pèlerins ou des magasins d'objets pieux. Voici des Vierges hospitalières qui ont pris pour voile l'écharpe d'azur de l'Immaculée Conception; voici les filles de Saint Benoît, qui vous arrivent, l'ostensoir sur la poitrine et l'amour de Jésus-Hostie dans le cœur. Voici les sœurs du Carmel, essaim d'abeilles virginales qui demandent à s'envoler d'une ruche trop pleine et à se poser en face de la Grotte. Voici bientôt un asile pour les pauvres et les incurables. Toute la face du pays se renouvelle; reconnaissez l'arbre à ses fruits et la cause à ses effets. Seulement n'oubliez pas que noblesse oblige et que les bienfaits demandent la reconnaissance.

Vous devez remercier Dieu et la Vierge Marie! Qu'aviez-vous fait de plus que les autres pour mériter cette faveur? Beaucoup de rois et de saints ont désiré voir ce que vous avez vu, et que vous voyez encore; ils ne l'ont pas obtenu..

Vous devez la charité, la bienveillance et le bon accueil ; vous devez à tous le bon exemple et l'édification, car vous êtes en spectacle aux anges et aux hommes. Conservez-vous, améliorez-vous, sanctifiez-vous. Avec la belle saison, les pèlerinages vont reprendre leur cours ; profitez-en au point de vue temporel, mais n'en abusez pas. Ne soyez pas comme les Scribes et les Docteurs qui renseignèrent bien les Mages et qui négligèrent de les accompagner à la Crèche. Que Dieu vous accorde le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre.

GUERISON D'UNE JEUNE FILLE VENDEENNE [1]

(SCROFULES ET ANKYLOSE.)

Philomène Simonneau, bonne et pieuse enfant, fille d'une famille de laboureurs vendéens, habite Chambréteau, un des bourgs de ce *Bocage*, terre classique de l'héroïsme chrétien. Elle a vingt ans. Voici la cinquième année qu'une maladie scrofuleuse attaqua sa jambe droite, la tuméfia horriblement et peu à peu la ploya en forme d'arc. Trois plaies de la plus mauvaise nature s'ouvrirent au-dessus de la cheville ; les os furent mis à découvert, la carie les entama, des esquilles s'en détachèrent. L'inflammation était affreuse. Si les plaies se fermaient quelques jours, une intolérable douleur envahissait les membres et la malade n'avait de soulagement que lorsque les chairs se rompaient encore pour laisser couler des matières purulentes et des fragments d'os.

Les articulations du coude-pied et du genou devinrent assez tôt inflexibles et un peu plus tard l'articulation supérieure se trouva aussi enrayée. Et ce fut alors pitié de voir cette malheureuse enfant. Violamment courbée, elle ne s'asseyait qu'avec une grande difficulté et ne pouvait sans béquilles se tenir sur la jambe valide, ni faire un pas. Aujourd'hui la famille et les voisins rient en rappelant ses tentatives pour franchir le seuil de la maison, haut de quelques centimètres à peine et les chutes qu'elles y a faites. On n'en riait pas, hélas ! il y a peu de temps encore, et sa mère a sans doute versé plus d'une larme à ce spectacle.

A ses jours les meilleurs, elle réussissait par de longs efforts à parvenir jusqu'à l'Eglise. Ce bonheur lui coûtait. Dans les cent cinquante pieds qu'elle avait à parcourir, il lui fallait se reposer plusieurs fois. La compassion gagnait tous ceux qui voyaient passer cette jeune fille si bien née, brisée à la fleur de l'âge, rivée à une infirmité incurable.

Philomène n'ignorait pas ce que l'on se disait tout bas à sa rencontre. Plus d'une fois elle a répondu à ceux qui tentaient de lui donner des illusions : " Oh ! je sais que je ne puis guérir. Les médecins n'ont pour moi aucune espérance."

On ne se résigne pas, à dix-neuf ans, à rester sa vie entière estropiée et malade. Philomène espérait de Dieu ce que les hommes ne pouvaient

(1) Nous signalons surtout à l'attention de nos lecteurs la guérison de la jeune fille de

plus même lui faire attendre. Elle priait le jour, elle priait le long de ses nuits tourmentées. Souvent, quand sa mère se levait au point du jour, elle avait déjà récité le rosaire.

Dès qu'elle connut Notre-Dame de Lourdes, sa prière l'invoqua. Il y avait, dans la paroisse de Chambréteau, un irrésistible désir de prendre part aux pèlerinages qui emportaient vers les Pyrénées, une à une, toutes les contrées de l'Ouest. M. le Curé avait demandé une place parmi les Nantais. Philomène devait être du saint voyage et elle s'y préparait par une neuvaine. On ne put obtenir de billets. Le jour où fut annoncée la contrariante nouvelle, la jeune fille terminait sa neuvaine faite à grand renfort de foi et de courage.

Neuf jours elle s'était traînée douloureusement aux pieds d'une statue de Notre-Dame de Lourdes qui a reposé dans la Grotte et touché à la roche sainte, et que l'on destine à une petite chapelle. Elle mouillait d'eau miraculeuse ses désespérantes plaies. Tant de foi, une confiance si énergique devaient être récompensées.

C'était un vendredi. Assise au coin du feu, Philomène a tout-à-coup l'idée de se lever et de marcher. Elle se lève et marche. L'inflammation était éteinte, trois grosses tumeurs se trouvaient effacées, l'énorme volume des tissus avait légèrement diminué, les esquilles qui commençaient à se montrer ne parurent plus. Mais la marche était pénible et périlleuse, même aidée d'un bâton. Ce n'était qu'à grand'peine qu'elle avançait sans les deux béquilles et on craignait à tout moment une chute. Les articulations continuaient d'être inflexibles.

La population était émue. Ceux qui approchaient ordinairement l'enfant, émerveillés, criaient au miracle. Le miracle définitif, il fallait l'aller chercher ailleurs.

M. le Curé avait négocié heureusement avec Niort pour le pèlerinage national. Ils partirent, quinze, de Chambréteau, emmenant Philomène. On priait pour eux au village. Et eux, le samedi, 5 octobre, avaient le bonheur de prier pour leurs familles devant cette Grotte où tant de larmes ont coulé. " Les trois jours de la Démonstration, écrit le curé, M. l'abbé Boucher, passèrent comme une heure, une heure du ciel."

Le dimanche Philomène avait eu une recrudescence de douleurs. Le lundi, à midi, nul changement ne s'était opéré dans l'état de la pauvre infirme. Mais le moment était proche.

Quand il fut environ trois heures, Philomène, aidée par Jeanne Tremblet, baignait une fois encore sa jambe malade, dans l'eau miraculeuse... Elle essaie le jeu de sa jambe.....

Instantanément, les trois articulations se trouvent flexibles; le coude-pied, le genou, le haut de la cuisse, tout joue;... la jambe tortue et raccourcie s'est rectifiée et étendue... Philomène se précipite vers la Grotte. Ces quelques pas rapides sont douloureux. Elle dépose son bâton...

Plus de douleurs. . . . ! Pour la première fois depuis cinq ans elle s'agenouille ! !

Deux médecins étaient là. Nous ignorons leurs noms, mais une multitude de témoins les ont vus et entendus. Ils explorent la jambe, tout-à-l'heure si ravagée. Ils trouvent des cicatrices faites, tout en place. . . ils disent, émus : C'est un miracle ! ”

La chère enfant était guérie ! Oui, bien guérie. On le vit le soir : M. le Curé avait rassemblé tous ses paroissiens. Il multiplia les ordres à Philomène sans pitié ni crainte. Elle alla, vint, monta, descendit. . . , Il pleuvait ; mais on n'y pensait guère. Philomène circula longtemps. Elle disait : “ Je ne suis point du tout fatiguée, et la jambe qui était malade est plus forte que l'autre. ”

Revenons tout de suite avec nos pèlerins à Chambretteau. On les attendait à l'entrée du Bourg, près d'une grotte dédiée à l'Ange gardien. Par les portières, ils jettent la bonne nouvelle. Les mouchoirs s'agitent après eux et l'on entend retentir le cri : “ Philomène est guérie ! Philomène est guérie ! ”

Il y avait une petite foule au lieu où ils devaient descendre. A peine la voiture était-elle arrêtée, on entend des cris et des sanglots de joie . . Philomène venait de sauter lestement à terre. Et elle était debout, entourée, pressée. Les femmes joignaient les mains ; on disait : “ Quel miracle ! quel miracle ! Est-elle donc heureuse ? Oh ! qu'elle doit aimer la Sainte Vierge ! . . . ” On vit des visages d'hommes baignés de larmes, d'autres pâlissaient ; ils avaient la terreur des grandes émotions religieuses.

M. le Curé parle d'entrer dans l'église. “ A l'église, à l'église ! ” s'écrie-t-on. Tandis que les pèlerins se rangent, quelqu'un lui dit : “ Mais les cloches ? . . . ” Les cloches sont mises à la volée. On lui demande de parler du pèlerinage, de raconter la miraculeuse guérison. . . Il veut entonner tout d'abord le *Magnificat*. Sa voix se perd dans les larmes. On continue le cantique d'action de grâces. D'autres, comme M. le Curé, ne réussissent pas à pouvoir chanter. En écoutant, écrit-il, je pensais au chant sublime du dimanche au soir, autour de la Grotte, chant du ciel sur la terre.

Philomène rentra chez elle entre deux rangs de peuple et suivie de tous ceux qui, l'ayant vue, avaient besoin de la voir encore.

Le dimanche d'après, la miraculée fut reçue parmi les *Enfants de Marie*. Imaginez avec quel bonheur ses compagnes lui faisaient cortège. Le village n'avait pas été prévenu. Mais on devina et la foule se précipita sur leurs pas. Les larmes coulaient comme à l'arrivée.

Les béquilles de Philomène sont à Chambretteau, près de la statue de Notre-Dame de Lourdes, entourées de fleurs. Son bâton est resté dans la Grotte de Lourdes. Philomène va, vient, travaille intrépidement comme si elle n'avait jamais été malade. Ni une douleur, ni un malaise, ni aucun

sentiment de fatigue ne la font penser à la jambe. Elle a couru, elle a même fourni d'assez longues carrières. On l'a envoyée porter des commissions à des distances de plus d'une demie-lieue, dans le dessein d'éprouver sa guérison. La jambe résiste à tout.

Aucune expérience ne reste à faire.

L'opinion de la paroisse est unanime. Il n'est personne qui ne croie au miracle et quelques-uns ont donné le meilleur témoignage de leur conviction. Il y a eu aux exercices de la retraite des hommes, à Saint-Laurent près du tombeau du vénérable Louis de Montfort, des personnages qui ne les auraient point suivis sans l'ébranlement reçu de cette guérison.

La famille Simonneau n'est pas la seule de Chambreteau à bénir Notre-Dame de Lourdes. Plusieurs autres personnes racontent des faveurs personnelles.

Ah! c'est qu'en leur Vendée, ils l'aiment, la bienheureuse Vierge Marie. Il faudrait voir, le soir, les familles réunies récitant ensemble le chapelet!

En entrant dans la maison de ces paysans, presque tous petits-fils de héros, souvent votre œil rencontrerait suspendu à la cheminée, le chapelet du laboureur, à la place où jadis on trouvait accrochées les armes après le combat.

M. l'abbé Boucher nous écrit: " Nous irons, de notre paroisse, revoir Notre-Dame de Lourdes.

" J'ai lu ma lettre devant mes paroissiens au prône du dimanche; je les ai priés de m'adresser leurs observations. J'ai attendu. Nulle réclamation ne m'a été faite. Je vous le répète, mon Père, tous sont convaincus du miracle. "

Nous nous sommes assis un soir au foyer de la famille Simonneau. La candeur virginale du visage de Philomène, le reflet de piété qui donnait à sa physionomie quelque chose d'angélique, ce que la mère nous disait de la patience et de la douceur de cette enfant, nous expliquaient aisément la prédilection de la Vierge qui avait choisi Bernadette pour ses sourires. Philomène sent la grâce qu'elle a reçue, elle en sera digne.

Quel accent de foi dans la parole de la mère! Avec quelle verve elle nous racontait les plus petits détails de cette douce histoire! Nous regrettions de ne pouvoir fixer à mesure qu'ils passaient, les mots de sa langue pittoresque. Le père et deux jeunes gars, frères de Philomène, affirmaient vigoureusement et avec reconnaissance le miracle de Notre-Dame de Lourdes.

A ce foyer et devant ces témoins, en face de Philomène qui marchait, droite et alerte, on ne pouvait que croire et bénir.

GUERISON D'UNE JEUNE FILLE PARALYSÉE,

EN LORRAINE.

Extrait du journal de Metz, le Vœu National.

“ A Sarreinsming, paroisse voisine de Sarreguemines, Anne-Marie Moser, âgée de 23 ans, était, depuis six mois, atteinte d'une paralysie complète de la jambe droite. Cette infirmité survenue à la suite d'une longue maladie ne permettait pas à la jeune fille de faire un pas sans le secours de deux béquilles, et par suite la rendait incapable de tout travail.

“ Vainement avait-on demandé sa guérison à la science ; tous les efforts tentés demeurèrent sans succès. Aussi le docteur S..., de Sarreguemines, après avoir inutilement donné ses soins à Anne-Marie pendant plus de cinq mois, lui avait déclaré que son mal était incurable.—Un autre médecin très-estimé dans le pays, le docteur Z..., de Sarrebruck, avait également dit au père de la jeune fille que tout espoir de la guérir était perdu.

“ Cet arrêt causa à la pauvre infirme la plus vive douleur et lui fit entrevoir l'avenir sous les couleurs les plus sombres. Absolument sans fortune, qu'allait-elle devenir avec son vieux père âgé de soixante-quatre ans ? L'inaction à laquelle elle se voyait condamnée, c'était la misère sans fin.

“ Cependant Anne-Marie n'avait pas perdu tout espoir de guérison. L'impuissance des secours humains ne fit qu'augmenter sa confiance en la Très-Sainte Vierge, d'autant plus qu'elle se sentait encouragée par une voix intérieure qui lui disait : “ Aie confiance en Notre-Dame de Lourdes, elle seule peut te guérir. ” — Quelle était cette inspiration mystérieuse ? c'est le secret de Dieu. Mais, à partir de ce moment, la jeune fille ne cessa plus de demander à Notre-Dame de Lourdes de lui venir en aide, puisque le savoir des hommes était reconnu impuissant.

La dévotion envers la Patronne du Sanctuaire vénéré, qui attire en ce moment tant de milliers de pèlerins de tous les points de la France, n'était pas d'ailleurs une dévotion inconnue pour Anne-Marie. Pendant le mois de mai 1870, le pieux curé de la paroisse ayant pris pour sujet de ses instructions de chaque soir les apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes et les guérisons qui s'y opéraient ; dès la première instruction, la jeune fille avait fait le vœu de réciter tous les jours de sa vie cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes. — Depuis, elle a déclaré n'avoir pas omis un seul jour cette pieuse pratique, pas même au fort de sa maladie.

“ Le mardi, 17 septembre, appuyée sur ses deux béquilles, elle vint trouver M. le curé pour lui faire part de son état désespéré et de son entière confiance en Marie, la Reine des Cieux. “ Si la Sainte Vierge ne daigne pas m'exaucer, ” lui disait-elle, les souffrances et la misère seront le partage de ma vie entière. ” Elle s'ouvrit ensuite à lui du dessein.

qu'elle avait formé de faire, avec plusieurs de ses compagnes, une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, et conjura M. le Curé de lui faire venir de l'eau de la source miraculeuse.

“ Le jeudi 19 septembre, elle commença sa neuvaine par une fervente communion, et le même jour, une personne de la paroisse lui remit de l'eau de Lourdes.

“ Le lendemain matin, vendredi, elle fit avec cette eau la première lotion sur sa jambe paralysée. La journée se passa sans fait remarquable ; mais la nuit elle put dormir paisiblement, ce qui ne lui était pas arrivé depuis six mois. A son réveil, grande fut sa surprise, en remarquant que sa jambe auparavant toujours froide s'était réchauffée ; elle put même la renouer sans aucun secours étranger. Aussitôt, toute joyeuse, elle appelle son père, lui fait part de cet heureux changement et, pénétrée d'une confiance toujours plus vive, elle demande au vicillard de s'agenouiller pour adresser avec elle une nouvelle et plus ardente prière à la Mère des pauvres infirmes.

“ La prière dite, Anne-Marie fit une seconde lotion, puis se disposa à assister à la sainte Messe. Mais comment dépeindre la joie qu'elle éprouva lorsque, voulant marcher, elle put, appuyée sur une seule béquille, franchir environ plus de neuf cents pieds et gravir la petite montée qui conduit à l'église. — Toute cette journée du samedi se passa en prières.

“ Le lendemain, dimanche 22 septembre, Anne-Marie fit la troisième lotion ; il lui semblait alors entendre une voix intérieure qui lui criait plus fort que jamais : “ Aie confiance, tu seras guérie. ” Aussi, comme elle le dit plus tard, le temps qui s'écoula avant la messe lui parut-il long comme un siècle.

“ Au second coup de l'office paroissial, elle se dirigea vers l'église, appuyée comme la veille sur une seule béquille ; mais sa démarche plus rapide et peu gênée frappa d'étonnement tous ceux qui la virent passer. — Elle assistait très-dévotement à la sainte Messe, lorsque, au moment de l'élévation, elle fut subitement saisie d'une douleur aigue et si poignante qu'elle perdit presque toute connaissance. Cette douleur dura jusqu'à la communion du prêtre, puis disparut aussi subitement qu'elle s'était fait sentir. Aussitôt qu'elle eut repris ses sens, la jeune fille n'eut plus qu'une pensée : “ Mais je puis marcher ; je suis forte comme autrefois. ” Anne-Marie pensait vrai : elle était guérie.

“ En effet, au dernier Evangile de la Messe, elle se lève, se tient debout sur sa jambe malade et, après que les fidèles ont quitté l'église, elle se dirige sans aucun appui vers l'autel de la Sainte Vierge pour épancher aux pieds de Marie, si bien nommée *la Santé des infirmes, Salus infirmorum*, tous les sentiments de reconnaissance qui débordaient de son

cœur ému jusqu'aux larmes. Sa prière terminée, Anne-Marie rentra à la maison paternelle ; elle portait dans sa main sa dernière béquille.

“ Le bruit de cet évènement se répandit aussitôt dans le village où tout le monde connaissait la pauvre infirme. De tous côtés, on accourut pour la voir et personne à Sarreinsming ne douta un seul instant de l'intervention divine dans la guérison qui venait d'être opérée d'une manière si éclatante.

“ Un peu avant les vêpres, la jeune fille se rendit au presbytère et marcha en présence de M. le Curé : “ A ce moment, écrivait depuis le “ pieux pasteur, il se passa en moi comme une tempête ; et, pendant “ plusieurs jours, je n'osais ni croire à l'insigne bonheur qui venait “ d'arriver à la pauvre enfant, ni me réjouir de la bénédiction toute par- “ ticulière accordée à ma paroisse. Quand je croyais, il me semblait que “ cette faveur inattendue allait nous échapper et que d'un jour à l'autre “ Anne-Marie me reviendrait avec ses béquilles. ”

“ S'inspirant de la prudence et de la sage lenteur que l'Eglise apporte à constater ces sortes de grâces extraordinaires, M. le curé de Sarreinsming attendit plus d'un mois avant de porter cet évènement à la connaissance de ses supérieurs ; et dans le rapport qu'il leur adressa à ce sujet, il expliquait la cause de son silence prolongé en disant : “ J'ai “ compris dès le premier jour, que quand il s'agit de parler sur un fait “ qui semble surpasser les forces de la nature, le prêtre doit être plus “ sévère que tout le monde. ” — Mais après avoir constaté pendant plus d'un mois que la jeune fille continuait à marcher avec autant d'assurance que si elle n'eût jamais été malade et que, dès le lendemain de sa guérison, elle avait repris tous les soins de son petit ménage et se livrait même aux travaux les plus pénibles de la campagne, il n'hésita pas à reconnaître avec toute la population de sa paroisse que la guérison d'Anne-Marie Moser avait été opérée par l'action directe et évidente de la puissance divine et grâce à la miséricordieuse intervention de Notre-Dame de Lourdes.

“ Nous ne voulons point ajouter nos réflexions à ce simple récit, que nous croyons capable de consoler bien des âmes en affermissant leur confiance en Marie. Mais comment ne pas remarquer par quelle heureuse coïncidence ce touchant prodige précéda de quelques jours seulement l'offrande d'une bannière faite à Notre-Dame de Lourdes au nom de Metz et de la Lorraine si douloureusement éprouvées ?

Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.

LES CHEMINS DE FER AUX ETATS-UNIS. (1)

Chapters of Erie and other essays, by Ch. and H. Adams. Boston 1871.

On ne conteste guère que les chemins de fer exercent une puissante influence sur la vie politique et sociale des nations ; on admet aussi que cette influence est moindre dans l'ancien monde que dans une contrée récemment peuplée telle que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Un pays en train de se coloniser ne connaît pas les rivalités locales ni les intérêts de clocher que réveille ailleurs le plus insignifiant projet de chemin de fer départemental. Le réseau de voies ferrées que l'émigrant trouve en débarquant à New-York est en quelque sorte un élément du climat, comme les eaux, le sol, et la température. C'est d'après le tracé des rails que le pionnier choisit sa nouvelle demeure. Nous croyons volontiers les auteurs de *Chapters of Erie* quand ils disent que leur pays a été enfanté par les locomotives, et que, sans bateaux à vapeur ni chemins de fer, l'Union américaine ne subsisterait pas. L'idée même d'une confédération entre trente-sept états et dix territoires, dont la surface totale équivaut à celle de l'Europe entière, se concevrait-elle sans la vapeur, qui diminue les distances et confond les citoyens des diverses provinces ? Les chemins de fer ont du reste une fois déjà sauvé l'Union par les services qu'ils ont rendus aux armées fédérales lors de la guerre de la sécession, car les hommes du nord n'auraient jamais dompté les insurgés du sud, s'ils n'avaient eu de plus puissans moyens d'action que les Anglais à l'époque de la guerre de l'indépendance. Réduits à la stratégie lente de leurs ancêtres, les hommes du nord n'auraient pu empêcher les Etats-Unis de se dissoudre en plusieurs confédérations hostiles entre elles, et souvent en guerre les unes contre les autres. Aussi bien peut-on dire que les convulsions incessantes, dont les républiques de l'Amérique espagnole sont le théâtre, cesseront dès qu'un réseau de voies ferrées, traversant ces petits états par trop indépendans, les réunira dans une même pensée d'ordre et de développement.

I.

Quoique l'effet apparent des transports rapides soit une tendance à la centralisation, la conséquence nécessaire des chemins de fer aux Etats-Unis a été de disperser les émigrants dans les plaines immenses du *far-west*. Comment ces terres, malgré leur fertilité, auraient-elles attiré les pionniers américains, s'ils s'y étaient trouvés dans l'isolement, éloignés des marchés, dépourvus de moyens de transport ? Par le chemin de fer, New York reçoit les céréales du Missouri ; par la vapeur, Chicago envoie en Irlande

(1) Nous attirons l'attention sur ce beau travail de M. H. Blerzy.

les produits de la vallée du Mississippi. Le cercle d'attraction des grands centres de population s'étend à mesure que les communications deviennent plus promptes et moins coûteuses. Ces centres naissent ou se déplacent selon que le commerce s'ouvre de nouvelles routes vers l'intérieur du continent. Il est assez commun de citer Venise comme exemple des effets que produit le déplacement des routes commerciales sur la grandeur et la décadence des villes : l'Amérique du Nord offre de ces résultats des exemples bien autrement surprenants par leur rapidité. La Nouvelle-Orléans, Boston, Charleston, qui étaient des cités de premier ordre, sont descendues au second rang, tandis que New-York est passé en quarante ans de 200,000 à 900,000 habitants, et que Chicago compte aujourd'hui 300,000 habitants sur le terrain marécageux où l'on ne voyait en 1829 que quelques cabanes de pêcheurs. C'est que New-York et Chicago réunissent les deux conditions qui attirent le commerce et le font vivre, un vaste port pour communiquer avec le reste du monde, et vers les terres un réseau de voies ferrées qui s'épanouissent dans tous les sens. De même, à l'intérieur des états, Albany, Pittsburg, Cincinnati, Saint-Louis, sont devenus des entrepôts importants par cela seul que la configuration du sol ou le hasard de la construction y faisait converger les chemins de fer et les canaux.

Aux Etats-Unis, les chemins de fer ont absorbé la presque totalité des transports ; ils ont dispensé d'établir des grandes routes. A l'exception de quelques canaux, ils n'ont de concurrence que celle qu'ils se font entre eux, et comme on verra, cette concurrence tourne rarement au profit du public. Ils se sont multipliés à tel point que les anciens états, malgré la faible densité de leur population, ont, à superficie égale, autant de voies ferrées que les contrées de l'Europe les mieux dotées sous ce rapport. Les états de l'ouest eux-mêmes n'ont pas une ville de quelque importance qui ne soit desservie par un chemin de fer. Villes et railways, tout se développe en même temps, et l'on serait embarrassé de dire quel est celui des deux qui est la conséquence de l'autre. Vers 1840, les Américains construisaient par an 200 lieues de voies de fer ; en 1860, la longueur des chemins exécutés était de 11750 lieues ; la guerre de sécession suspendit pendant quelques années tous les travaux, puis on s'y remit avec une ardeur plus grande. En 1871, on ajoutait 2500 lieues au réseau de l'Union, qui déjà ne comptait pas moins de 20, 000 lieues.

Il faut le reconnaître, les travaux de ce genre ne coûtent pas aussi cher en Amérique qu'en Europe. Autant qu'on peut le savoir (et ce n'est pas facile, car les compagnies, qui ne sont soumises à aucun contrôle financier, ne révèlent pas volontiers les mystères de leurs livres de compte), les chemins de fer reviendraient à moins de 800,000 francs par lieue, matériel compris, tandis qu'en Europe le prix moyen est plus que double. Cependant la valeur relative de l'argent est moindre au-delà de l'Atlantique. Il est vrai de dire que les compagnies américaines ont rencontré

des conditions éminemment favorables à l'économie de leurs devis ; d'abord le terrain leur est livré à titre gratuit, sauf aux abords des grands centres de population ; les chemins n'ont le plus souvent qu'une seule voie ; le bien-être et même la sécurité des voyageurs sont sacrifiés au bon marché ; enfin, lorsque les ingénieurs se trouvent en face d'obstacles sérieux, ils tournent la difficulté plutôt qu'ils ne la résolvent. Il semble tout naturel aux Américains de relier par un bac à vapeur les deux tronçons d'un chemin de fer que sépare une large rivière ; ne peuvent-ils se dispenser de faire un pont, un viaduc, ils le construisent en charpente. C'est ainsi que sur le New-York-Central, qui va d'Albany à Buffalo, les rails sont posés sur un pont en bois de 800 pieds de long et de 240 pieds de haut. Entre les mains des ingénieurs du Nouveau-Monde, le bois s'est plié à toutes les exigences ; il n'a pas pourtant acquis la durée, à quoi les Américains répondent qu'un tel viaduc ne leur revient qu'à 875,000 francs, — qu'en pierre il aurait coûté plus de 6 millions, — que par conséquent l'intérêt à 7 pour 100 de cette somme leur permettrait au besoin de renouveler leur construction en charpente tous les deux ans. De même encore, le chemin de fer qui relie l'état de New-York au Canada franchit le Niagara sur un pont suspendu en fil de fer, le plus hardi sans contredit qu'il y ait au monde. Tandis que nous proscrivons en France ce système de pont, même sur de simples routes de terre, par le motif que la stabilité en est toujours incertaine, les Américains font passer sur le pont suspendu du Niagara en même temps une route et un chemin de fer ; cela dure depuis 1855 sans qu'aucun accident ait encore donné tort à leur imprudence.

Quelque économes que soient les constructeurs transatlantiques, plus de 6 milliards avaient été dépensés en travaux de chemins de fer avant la guerre de sécession, et cette somme est sans doute plus que doublée maintenant. Comment de si gigantesques entreprises ont-elles pu s'organiser dans une contrée où le capital trouve à s'employer sous mille formes diverses ? Tous les systèmes financiers connus en Europe furent essayés à la fois. Dans la Pensylvanie, l'état voulut lui-même créer des chemins de fer, comme il avait déjà créé des canaux entre l'Ohio, l'Erié et la Susquehannah. L'affaire ne fut pas heureuse, car l'état, obéré par-delà ses ressources, en vint à ne pouvoir payer les intérêts de sa dette publique. Dans les autres états de l'est, les chemins de fer furent en général l'œuvre de petites compagnies locales, qui, secondées par des subventions du gouvernement et des villes, commençaient par des lignes de faible longueur, puis se soudaient les unes aux autres, et finissaient par se fusionner. Dans l'ouest, où les terres vagues sont la vraie richesse, puisque, aussitôt mises en culture, elles donnent en abondance le blé, le chanvre et le coton, les états ont favorisé la création des voies de communication en octroyant aux entrepreneurs de vastes surfaces incultes. Ainsi dans l'Illinois le congrès donne gratuitement aux compagnies des sections de 2 lieues et de

mie de large sur chaque côté de la voie alternativement. Ce sont des terres qui valaient environ 2 dollars l'hectare avant l'établissement du chemin de fer, et qui montent à 15 ou 16³ dollars dès que la locomotive les parcourt, parceque les populations y arrivent en foule. Peut-être les propriétaires des états situés de ce côté-ci des Alleghanys souffrent-ils un peu de cet exode incessant vers l'ouest du continent : leurs fermes sont abandonnées, leurs produits rencontrent sur les marchés la concurrence ruineuse des récoltes du *far-west* ; mais les villes et surtout les ports de mer y trouvent leur profit.

En France, que les chemins de fer aient été construits aux frais du budget ou qu'ils soient l'œuvre de compagnies concessionnaires, que ces compagnies soient subventionnées ou réduites à leurs seules ressources, l'état ne cesse de leur faire sentir sa puissance. Tantôt il les arme de pouvoirs exceptionnels, faute desquels elles seraient peut-être incapables d'achever leur tâche, tantôt il réprime leur exigence et protège le public contre l'abus qu'elles feraient du monopole qui leur est conféré. Aux Etats-Unis, il n'existe rien de pareil. Comme en Angleterre, les sociétés financières font la dépense d'établissement, et s'en dédommagent par les taxes qu'elles prélèvent arbitrairement sur les voyageurs et les marchandises. On s'est dit dès le principe que l'industrie des chemins de fer n'est pas plus qu'une autre à l'abri de la concurrence, et que la concurrence est un moyen infailible d'empêcher que les taxes ne soient plus élevées que de raison. On devine que l'événement n'a pas justifié cette prévision. Les chemins de fer américains ont donné le spectacle des variations de prix les plus monstrueuses. En 1869, le prix du transport entre New-York et Chicago monta de 5 dollars à 40 dollars par tonne. Parfois le tarif était de 2 dollars entre New-York et Chicago, et de 37 dollars pour le même parcours en sens contraire. Le plus souvent, deux compagnies rivales, par des rabais exagérés, se disputaient le trafic entre les points extrêmes qu'elles desservaient toutes deux, et elles se rattrapaient de ces transports faits à perte en surélevant au delà de toute mesure les transports des localités intermédiaires, au point de ruiner les manufactures exposées à ces variations exorbitantes. Quelquefois les congrès se prémunirent contre les abus du monopole ; mais les prescriptions qu'ils édictèrent à cet effet furent aisément éludées. Il n'est pas rare de trouver dans les plus anciennes concessions un article qui prescrivait d'abaisser les tarifs lorsque les profits de la compagnie concessionnaire dépassent un certain taux, précaution inutile dans une contrée où, faute de contrôle financier, le gouvernement ignore toujours à quel chiffre monte au juste le capital d'établissement. Ailleurs on s'avisa, mais un peu tard, d'interdire la fusion des compagnies rivales. Qu'arriva-t-il alors ? Elles se fusionnèrent sans qu'il y parût ; par exemple, elles convenaient de mettre en commun les recettes produites par les points extrêmes, chacune d'elles conservant le monopole

du trafic intermédiaire. Qu'on ne s'étonne pas trop de voir des associations financières éluder des lois ; ce sont de grandes puissances dans un pays où, par la vertu du suffrage universel, la magistrature et le congrès appartiennent aux plus riches, aux plus audacieux.

La compagnie du chemin de fer central de la Pensylvanie offre un spécimen remarquable de la puissance que quelques particuliers peuvent acquérir ainsi par la seule vertu de combinaisons financières. En 1854, cette compagnie ne possédait que la ligne d'Harrisburg à Pittsburg (88 lieues) sur laquelle elle avait dépensé 17 millions de dollars environ. Elle s'étendit peu pendant les années suivantes. Vers 1869, menacée par les compétitions trop vives des entreprises rivales situées plus au nord, elle acquit tout à coup, par des contrats que le congrès ne fit pas difficulté d'approuver, une ligne qui la mène jusqu'à Chicago, une autre qui dessert Saint-Louis, une troisième qui atteint Cincinnati. Elle n'en voulait pas plus en apparence, annonçant à qui voulait l'entendre que son rôle ne comportait pas de nouvelles extensions au-delà du Mississippi ; mais ce que la compagnie s'abstenait de faire, les directeurs qui l'administraient ne se l'étaient pas interdit. Ces hommes que l'on aurait pu croire absorbés par l'énorme gestion dont ils avaient déjà la charge, se faufilent dans les entreprises du Michigan et du Minnesota, où les chemins de fer ne se construisent qu'au moyen d'immenses concessions de terrains ; ils devinrent directeurs de la ligne du Pacifique, dont la principale ressource est aussi la revente des terrains limitrophes à la voie. On a calculé qu'ils étaient maîtres alors d'un territoire de 80,000 milles carrés, ce qui est presque l'équivalent de la surface de l'Italie. Ils possédaient en outre, sous le nom de la Compagnie pensylvanienne, 1,500 lieues de chemins de fer, un canal, des mines de houille, une entreprise de bateaux à vapeur, un capital de 700 millions de francs avec un revenu annuel de 250 millions, dont un quart était le profit net de l'entreprise. Qu'est-ce qu'un état où de tels éléments de puissance se trouvent réunis sans contrôle entre les mains des citoyens ? Il serait puéril d'espérer que ces hommes seront sages et modérés ; ils ont acquis un monopole gigantesque, et ne songent à s'en servir que dans leur intérêt personnel. On en vit la preuve au cours de l'hiver 1870-1871. Par l'effet de circonstances artificielles, les houillères de la Pensylvanie avaient acquis en peu d'années un développement de production que les besoins du commerce ne justifiaient pas. De là temps d'arrêt, diminution de la vente et par conséquent de l'exploitation, puis finalement une baisse des salaires, contre laquelle les ouvriers mineurs se coalisèrent. La compagnie des chemins de fer possédait quelques puits de mines ; voulant mettre ses ouvriers à la raison, elle n'imagina rien de mieux que de tripler le prix de transport, afin d'enrayer la consommation et de forcer toutes les concessions minières au chômage. Tous les habitants de l'état s'en ressentirent. Les clameurs les plus violentes s'élevèrent contre les administra-

teurs du chemin de fer. On scruta les décrets de concession qui leur avaient été accordés, afin de découvrir s'ils possédaient effectivement le droit de faire peser des taxes de transport prohibitives sur la plus importante des matières premières. Le cahier des charges, il est vrai, fixait un prix limite que la compagnie n'avait pas le droit de dépasser; mais les tribunaux avaient décidé depuis longtemps que ce *maximum* ne s'appliquait qu'à ce qu'on appelle en France le prix de péage, et que le prix du transport proprement dit n'avait pas de limite légale. En d'autres termes la compagnie ne pouvait refuser la circulation sur les rails à quiconque offrait de lui payer le prix du tarif; elle était maîtresse au contraire de prélever la rémunération qu'il lui plaisait pour l'usage de ses locomotives et de ses wagons. Le public était donc à la merci des gens qui avaient su monopoliser les moyens de transport dont les houillères étaient obligées de se servir.

Si ces aventureux directeurs des chemins de fer, que MM. Adams flétrissent du surnom de *cormorans*, ne se gênent pas pour rançonner le public, plus souvent encore ils abusent de la confiance des actionnaires dont les intérêts leur sont remis. Outre la fusion d'entreprises rivales, il est une manœuvre favorite chez les hommes d'affaires américains, qu'ils appellent ingénieusement *stock watering*, ce que l'on pourrait traduire par ces mots: mettre de l'eau dans le capital. Qu'une compagnie se trouve trop à l'étroit dans son capital primitif, soit parce qu'elle se prépare à fusionner avec d'autres, et qu'elle veut paraître plus riche qu'elle ne l'est en réalité, soit enfin parce que les directeurs, en prévision d'une spéculation à la Bourse, éprouvent le besoin de jeter un grand nombre de titres sur le marché des fonds publics—en toutes ces circonstances, la compagnie double ou triple simplement le nombre de ses actions sans que personne ait le droit de s'y opposer. C'est l'une de ces habitudes qui rendent extrêmement difficile de savoir quel est le prix de revient réel des chemins de fer en Amérique. Pour montrer à quel point les comptes apparents des compagnies s'écartent des chiffres de dépenses véritables, voici, suivant MM. Adams, l'organisation financière du grand chemin de fer du Pacifique. C'est à dessein que l'on prend pour exemple cette ligne merveilleuse qui rattache la Californie à la vallée du Missouri. Avant que les travaux ne fussent commencés, l'entreprise paraissait aléatoire au plus haut degré: c'était une loterie. Les directeurs, qui ont eu le talent de faire tourner la chance en leur faveur, méritent assurément d'être récompensés en proportion du risque qu'ils ont couru. On se sent enclin à excuser de leur part des moyens de battre monnaie que l'on condamnerait, s'il s'agissait d'une œuvre moins extraordinaire. Donc le projet du chemin du Pacifique se présentait au début avec une longueur de 800 lieues, et une dépense évaluée à 60 millions de dollars. La compagnie se constituait au capital de 200 millions de dollars, capital fictif dont les actionnaires versèrent en

définitive à peine la dixième partie. Ceci n'était qu'une médiocre ressource, et l'argent devait s'obtenir par d'autres procédés. Il y avait d'abord la subvention du congrès fédéral, montant à 30,000 dollars par mille, puis des obligations émises pour la même somme par première hypothèque sur les travaux à exécuter, puis les concessions gratuites de terrains que l'on revendait aux colons, puis les subventions des états et des villes ou plutôt les bons de papier que les états et les villes souscrivaient, à défaut d'argent comptant, au profit de la compagnie,—enfin, pour dernières ressources, les produits nets des premières sections ouvertes que l'on appliquait aux travaux en cours d'exécution au lieu de les distribuer aux actionnaires. Les hommes de valeur et d'initiative sont rares dans l'ouest : aussi retrouvait-on toujours les mêmes individus dans chaque opération de la grande compagnie du Pacifique. Membres du congrès, ils votaient les subsides ; banquiers à New-York, ils négociaient les actions et les obligations des états ou des villes ; directeurs, ils ordonnaient les travaux ; entrepreneurs dans les plaines du *far-west*, ils les exécutaient eux-mêmes. A la fin de 1870, la compagnie du Pacifique exploitait 862 lieues et demie de chemin de fer, et elle était débitrice de 240 millions de dollars ; mais elle tenait encore en caisse plus de la moitié de ses actions, réserve importante qu'elle négociera quand ses directeurs jugeront le moment opportun pour réaliser quelque énorme profit.

Aux Etats-Unis, la propriété des chemins de fer est perpétuelle. Les voies de communication ne retombent pas, comme en France, dans le domaine public au bout d'une période de jouissance déterminée. Aussi l'exagération du capital fictif est-elle un mal dont le pays sentira plus tard la fâcheuse influence sous forme de tarifs exorbitants. Il est impossible au surplus de dire où s'arrêtera le *stock watering*. On a calculé, d'après des données certaines, que, du 1^{er} juillet 1869, en un peu moins de deux ans, vingt-huit compagnies de chemins de fer avaient élevé leur capital de 287 millions à 400 millions de dollars, soit une augmentation de 40 pour 100. En l'état actuel, les bénéfices nets de l'exploitation ne donnent aux actions qu'un revenu médiocre, du moins par comparaison avec les autres branches de l'industrie américaine. Si dans la Pensylvanie des chemins de fer rapportent 8,3 pour 100, et dans le New-York 7,5, le revenu s'abaisse à 4,8 dans l'Ohio. Le rapport de toutes les voies exploitées en 1870 était évalué à 450 millions de dollars, dont 150 millions de produit net. Ici encore, nous avons sous les yeux des chiffres prodigieux. Ce sont de simples particuliers qui disposent de ces sommes colossales, sans surveillance, sans contrôle. Quoi d'étonnant s'il survient parfois quelques scandales comme ceux dont le chemin de fer de New-York au lac Erié fut le théâtre en ces dernières années ?

II.

Il existe en Amérique, entre les états de l'Atlantique et les états de l'ouest, un immense courant commercial dont il importe de bien connaître le caractère. L'ouest produit du bétail, des céréales, du chanvre, du tabac, des bois de construction. Le commerce s'y concentre dans quelques villes de création récente, à Cincinnati pour le Kentucky et la vallée de l'Ohio, à Saint-Louis pour les plaines qui s'étendent entre le Mississippi et les Montagnes-Rocheuses, à Chicago pour les produits agricoles que la contrée environnante donne à profusion. Si cette région de l'ouest fournit des matières premières, en revanche elle réclame les objets manufacturés qu'elle ne possède pas, car l'industrie y est presque nulle. Elle n'a qu'un port de grande importance, c'est Chicago sur le lac Michigan ; de plus, la navigation entre ce port et l'Atlantique par les lacs et le Saint-Laurent est lente et détournée. L'ouest pourrait bien envoyer ses productions au sud, à la Nouvelle-Orléans par la voie du Mississippi ; mais la Nouvelle-Orléans n'a ni l'industrie ni l'activité commerciale de New-York, de Boston et de Philadelphie. Même pour les denrées de la zone tropicale, dont la Nouvelle-Orléans serait l'entrepôt naturel, les gens du *far-west* trouvent préférable de s'approvisionner du côté de l'Atlantique. Il y a donc entre l'Atlantique et l'ouest, en dépit de la chaîne des Alleghany qui les sépare, un négoce considérable. Ce courant commercial s'écoule par cinq grandes voies de communication, dont voici la direction et le tracé.

La voie la plus ancienne est le canal qui va de l'Hudson au lac Érié, entre les villes d'Albany et de Buffalo ; il fut ouvert en 1825, à une époque où l'on ne songeait pas encore aux chemins de fer. Creusé d'abord en petite section avec 7 à 8 pieds de hauteur d'eau, agrandi un peu plus tard, ce canal, qui a 145 lieues de long, fut l'œuvre d'un état qui n'avait pas alors plus de 1,500,000 habitants. D'autres canaux secondaires en communication avec celui-là portèrent à 375 lieues la longueur des voies navigables. Le congrès s'est heureusement gardé d'aliéner ce vaste réseau, qui relie les lacs Érié, Ontario et Champlain aux fleuves de l'Hudson, du Saint-Laurent et de la Delaware.

Lorsque survint l'ère des chemins de fer, de petites compagnies entreprirent, chacune pour son compte, des fragmens de ligne entre New-York et Chicago par Albany, Buffalo, Cleveland et Toledo. Sur un parcours de 425 lieues, l'on ne comptait pas moins de seize compagnies distinctes. Le tout fut livré au public vers 1852. Presque aussitôt ces compagnies commencèrent à fusionner : les plus pauvres entraient dans l'association avec leur capital intact ; les autres étaient admises avec une plus-value proportionnelle à leur prospérité, si bien qu'une ligne qui ne valait au début que 50 millions de dollars en vint à être représentée par un capital de 100 millions et plus. Dans ces dernières années, la compagnie des

chemins de fer de New-York à Chicago par Albany se trouvait dirigée par M. Vanderbilt, l'un des plus adroits financiers des Etats-Unis. Cette voie est vraiment bien détournée (on s'en convainc en jetant les yeux sur une carte) ; elle est en concurrence immédiate avec le canal dont elle suit le cours. Aussi était-il naturel qu'un chemin de fer plus direct fût établi de New-York au lac Erié. On l'entreprit dès 1832, avec un capital restreint de 3 millions de dollars, dont les actionnaires ne payèrent jamais que le tiers : l'état fournit plusieurs millions de subvention ; cependant l'affaire ne réussit pas. La compagnie, impuissante à se procurer les fonds dont elle avait besoin, avait épuisé son crédit avant l'achèvement des travaux ; elle tomba en faillite, et la ligne fut mise sous séquestre. Une nouvelle compagnie prit la place de l'ancienne avec de plus puissants moyens d'action, qui lui permirent de compléter l'œuvre commencée par les premiers actionnaires. La dépense, évaluée dans le principe à 3 millions de dollars, avait atteint 50 millions, tandis que le produit brut montait à 16 millions $\frac{1}{2}$. C'était, à dire vrai, une magnifique entreprise et un travail admirable. Tracée tantôt dans les hautes montagnes des Alleghany et tantôt à travers les riches vallées de l'Hudson, de la Susquehannah et de l'Ohio, cette ligne s'assurait un trafic local de grande importance et un transit encore plus abondant. Les deux autres routes de premier ordre qui relient l'Atlantique avec les états de l'ouest sont celle de la Pensylvanie, dont il a été question, et celle de Baltimore à l'Ohio. Le tracé en est peut-être moins direct ; par compensation, elles atteignent plus vite les voies navigables qui coulent sur le versant occidental des Alleghany.

Ces cinq grandes voies de communication se partageaient, il y a douze ans, date des dernières statistiques que nous possédions, un transit de 3,200,000 tonnes. On conçoit, sans qu'il soit besoin de l'expliquer, que la répartition se faisait entre elles d'une façon fort inégale ; les canaux de l'état de New-York absorbaient plus des deux tiers du trafic. Ces lignes rivales étaient destinées à se faire la plus active concurrence jusqu'au jour où elles se mettaient d'accord au détriment du public. Le conflit éclata peu de temps après la guerre de sécession entre le chemin central de New-York et celui de l'Erié. Les Américains du Nord vivaient à cette époque dans une atmosphère belliqueuse. C'est une circonstance assez digne d'attention qu'au lendemain de la guerre civile, alors que le licenciement des armées rejetait dans la vie ordinaire 1 million d'hommes rompus à l'existence aventureuse des camps, il n'y eut ni brigandage ni plus de désordres ou de crimes que dans les années précédentes. Les citoyens de l'Union reportèrent sur les affaires commerciales l'esprit de discipline, le gaspillage des capitaux, la hardiesse de combinaisons, en quelque sorte les qualités et les défauts de la profession militaire auxquels ils s'étaient accoutumés pendant la lutte de la sécession. Ces nouveaux combats, que

l'on aurait pu croire pacifiques et qui souvent furent au contraire aussi violents qu'immoraux, eurent surtout pour théâtre l'état de New-York. C'est dans la plus grande ville de l'Amérique que viennent chercher fortune les hommes qu'aucun scrupule n'arrête ; c'est aussi là que la justice est le plus suspecte de partialité, parce qu'elle y est aux mains de la populace. L'état est divisé sous le rapport judiciaire en huit districts, et chaque district possède un tribunal de quatre juges. Tous ces juges sont élus par le suffrage universel, qui demande avant tout aux candidats compte de leurs opinions politiques. Chaque juge peut, en certaines affaires, siéger seul, rendre des arrêts, suspendre la procédure entamée devant un autre tribunal. On ne s'étonnera pas de les voir prendre des décisions contradictoires lorsqu'ils se laissent aveugler par l'esprit de parti ou corrompre à prix d'agent.

M. Vanderbilt, déjà maître du New York Central, voulut en 1867 s'emparer aussi du chemin de l'Erié. Il était homme de grandes ressources ; on lui attribuait une fortune de 10 millions de dollars entièrement disponible pour des opérations de bourse. Le moyen le plus simple d'atteindre le but qu'il se proposait lui parut être d'acheter la plus grande partie des actions de l'Erié ; mais, tandis qu'il se livrait à cette manœuvre, dont la conséquence immédiate était une hausse formidable, il s'aperçut que ses adversaires, l'ayant deviné, émettaient des actions nouvelles à mesure qu'il en achetait. L'abus fut poussé à tel point que le capital apparent de cette ligne fut porté dans l'espace de quatre ans de 250,000 à 865,000 actions. La lutte fut vive ; les juges intervinrent, chaque parti avait le sien, qui lui donnait raison. Enfin, de guerre lasse, les adversaires conclurent un compromis ; les quelques millions qu'ils avaient perdus dans ces agiotages se trouvèrent remboursés, on ne sait comment, sur les bénéfices de l'exploitation du chemin de fer, et après nombre d'incidens la ligne de New-York à l'Erie passa sous la direction d'un M. Fisk, dont tout le monde eut fin lamentable. Il a été assassiné dans un hôtel de New-York par un concurrent malheureux.

M. James Fisk, fils d'un colporteur du Connecticut, suivit d'abord la carrière paternelle. Il s'était fait quelque réputation dans les villes du Vermont et du Massachusetts qu'il visitait périodiquement, si bien qu'un négociant de Boston se l'associa. En peu d'années, il y acquit une fortune dont un moins ambitieux se serait contenté. Brutal, ignorant, mais plein d'ardeur et d'entrain, il s'introduisit avec le banquier Gould dans le chemin de fer de l'Erié à la suite des combinaisons financières par lesquelles M. Vanderbilt s'en était vu évincé. MM. Gould et Fisk devinrent bientôt maîtres absolus d'une compagnie qui employait 15,000 individus. Ce ne fut pas tout : ils montèrent une maison de banque, achetèrent un théâtre, et, appuyés sur le parti radical de la ville de New-

York, ils ne reculèrent plus devant aucune entreprise. Leur influence était si grande qu'ils obtinrent de la législature une loi par laquelle les directeurs de l'Erié ne devaient plus être réélus annuellement suivant l'usage de toutes les associations financières. On les vit ensuite accaparer l'or monnayé avec des moyens si puissants que la circulation monétaire en fut troublée, et que le président de l'Union fut obligé d'intervenir dans l'intérêt du commerce.

Il y avait, entre les grands chemins de fer de l'Erié et du New-York Central, une petite ligne que l'on pourrait appeler d'intérêt local, allant d'Albany à la Susquehannah sur un parcours de 57 lieues. Cette entreprise restreinte avait été entamée, en 1852, avec des capitaux insuffisants. Les actionnaires, qui étaient pour la plupart des propriétaires riverains, y fournirent un million de dollars ; les villes que l'affaire intéressait faisaient des prêts d'argent à la compagnie ou prenaient des actions. La législature de l'état accorda même quelques subsides de faible importance. Au dernier moment, quand les directeurs se voyaient à bout de ressources, ils se procurèrent les sommes nécessaires à l'achèvement des travaux au moyen d'un subterfuge assez irrégulier. Il leur restait en caisse 9,000 actions non souscrites ; ils les vendirent au rabais. Enfin au mois de janvier 1869, après dix-sept ans de travail, la ligne de la Susquehannah fut ouverte en son entier, depuis Albany jusqu'à Binghampton, où elle se soude au chemin de l'Erié. Cette œuvre modeste faisait honneur au président du comité de direction, — M. Ramsey, — qui depuis l'origine avait géré avec intelligence et probité les affaires de la compagnie.

Considérée dans le principe comme une simple route d'intérêt local, la ligne d'Albany à Binghampton avait acquis par le temps une tout autre importance : elle devenait pour les audacieux directeurs de l'Erié un moyen de faire concurrence au New-York-Central sur les marchés de la Nouvelle-Angleterre, notamment pour le transport de la houille, que l'on exploite en abondance dans l'état de Pensylvanie. MM. Gould et Fisk décidèrent donc que la ligne de la Susquehannah devait fusionner avec l'Erié ; quoique M. Ramsey ne fût pas disposé le moins du monde à la leur céder, et que les compagnies des houillères, le public même, eussent une répugnance marquée à permettre l'extension d'une société dont les chefs s'étaient fait une réputation de spéculateurs effrontés. Le procédé d'usage en pareille circonstance est, on l'a vu plus haut, d'acheter les actions de la compagnie que l'on veut s'annexer, et de s'assurer ainsi la majorité dans l'assemblée générale qui nomme les administrateurs. Dans ce cas-ci, la manœuvre était moins facile, car une forte partie des actions appartenait à des municipalités qui n'avaient le droit de vendre leurs titres que contre argent comptant. M. Ramsey se défendit lui-même par les moyens habituels, quoiqu'il fût au fond plus scrupuleux que ses adversaires. Quelques milliers d'actions étaient en dépôt dans la caisse du

trésorier, M. Ramsey les distribua entre lui et ses amis. MM. Fisk et Gould profitèrent de cette irrégularité pour obtenir d'un juge de New-York un arrêt qui suspendait M. Ramsey de ses fonctions de président. Celui-ci répondit par une ordonnance d'un juge d'Albany qui défendait aux membres du comité de se réunir en l'absence du président. La nouvelle en parvint le soir à New-York ; aussitôt, sans perdre un instant, MM. Fisk et Gould requirèrent du juge qui leur était dévoué la mise sous séquestre du chemin de fer en litige et la nomination de deux administrateurs provisoires. En moins d'une heure, cette nouvelle ordonnance fut rédigée, signée, revêtue de toutes les formalités légales. On ne perd pas de temps en Amérique, même quand il s'agit de disposer d'une propriété qui représente un capital de plusieurs millions. Le même soir, par un train de nuit, M. Fisk, qui était l'un des deux administrateurs provisoires, accompagné par quantité d'hommes de lois et d'amis, tous armés comme il convenait, partait pour Albany dans le dessein d'entrer en fonctions dès le lendemain matin. Par malheur, il y avait aussi des juges à Albany, comme on l'a déjà pu voir. L'un deux, agissant à la requête du parti Ramsey, venait également de mettre le chemin de fer de la Susquehannah sous séquestre et de nommer un administrateur provisoire qui occupait la place lorsque M. Fisk s'y présenta suivi de son escorte. Ce dernier fut donc mal reçu ; les employés le mirent à la porte avec assez peu de ménagements. Cependant il revint à la charge dans la journée, et consentit à parlementer avec son concurrent. Il était bon homme au fond, dépourvu de fiel ; aussi fit-il compliment à ses adversaires du matin de la vigueur qu'ils avaient déployée contre lui, et leur promit-il sa protection. C'était un samedi ; il fut convenu que le dimanche serait un jour de trêve, et que les hostilités ne reprendraient que le lundi à huit heures du matin, M. Fisk repartit pour New-York, afin de consulter ses avocats et de se faire délivrer de plus amples pouvoirs par le juge qui était à sa dévotion.

Le lundi matin, les deux partis se retrouvaient en présence dans les bureaux de la compagnie à Albany ; chacun d'eux s'était pourvu d'un mandat qui l'autorisait à requérir la force publique ; mais les autorités d'Albany, méconnaissant l'ordonnance rendue par un juge de New-York, donnèrent raison au parti Ramsey. Déjà un train venait de partir pour Binghampton, à l'autre extrémité de la ligne, pour donner sur tout le parcours l'ordre de ne pas reconnaître les délégués de M. Fisk. Quand celui-ci se vit devancé par la vapeur, il eut recours à l'électricité, Binghampton est la station commune aux deux chemins de la Susquehannah et de l'Erié. Les employés de cette gare obéissaient à M. Fisk ; il leur prescrivit par le télégraphe de s'emparer de vive force des wagons et des machines du chemin contesté, d'envoyer une locomotive à la rencontre du train qui le matin même était parti d'Albany. Ce fut fait comme il avait

été prescrit. La guerre était déclarée ; mais les troupes de l'Erié entraient trop vite en campagne. Leur locomotive, qui s'avavançait à l'aventure sous une faible escorte, ne rencontrait que des visages hostiles. Dans une gare, par une manœuvre ingénieuse, on la fit dérailler ; elle resta prisonnière avec ceux qui la montaient. Le train venu d'Albany put donc continuer sa route sans encombre ; il s'arrêta cependant à 6 lieues de Binghampton. Il y a là un tunnel, dont la sortie était occupée par les gens de l'Erié, amenés en grand nombre par un train spécial. Chaque parti fit venir des renforts ; il y avait 800 hommes d'un côté et 450 de l'autre, les uns munis de bâtons et d'outils, d'autres pourvus d'armes à feu. On hésitait quelque peu avant d'en venir aux mains. Enfin les deux locomotives s'avancèrent à petite vitesse l'une contre l'autre ; quoique le choc fût peut violent, l'une d'elles fut rejetée hors de la voie. Aussitôt les hommes sautèrent en bas des wagons et s'attaquèrent avec furie. Les partisans de l'Erié étaient moins nombreux, moins bien armés ; ils s'enfuirent en désordre après une courte lutte, laissant aux mains des vainqueurs le train qui les avait conduits jusque-là.

L'affaire devenait grave ; c'était un vrai combat entre deux compagnies financières. La milice fut mise sur pied et vint occuper le champ de bataille. Tous les bons citoyens s'indignèrent de ce scandaleux conflit dans lequel la magistrature était peut-être encore plus compromise que les acteurs principaux. Toutefois on donnait raison en général au parti Ramsey, qui semblait n'avoir agi qu'avec l'excuse d'une légitime défense. Les habitants d'Albany acclamèrent les employés de la Susquehanna à leur retour de cette expédition malencontreuse. Le gouverneur de l'état se crut obligé d'intervenir, afin de faire cesser l'embarras des shérifs, qui ne savaient plus à qui obéir ; il leur prescrivit de maintenir chacun des adversaires en possession des gares qu'ils occupaient : en outre, il donna l'ordre d'appeler la milice au cas où les troubles recommenceraient, et menaça de proclamer la loi martiale dans les districts que la ligne traversait. Cependant les deux partis continuèrent pacifiquement la lutte à l'aide des moyens légaux inépuisables que leur procuraient leurs avocats. Au jour fixé pour l'assemblée générale des actionnaires, on eut le triste spectacle de deux réunions distinctes, — l'une composée des partisans de Ramsey, l'autre des partisans de Fisk. Ces derniers étaient de rudes compagnons, déguenillés, mais robustes, que l'on avait amenés le matin de New-York par le premier train, et qu'un copieux déjeuner avait mis de joyeuse humeur. Ailleurs qu'en Amérique, on n'aurait pu croire que ce fussent là des actionnaires, et de fait c'étaient MM. Fisk et Gould qui les avaient transformés en capitalistes pour les besoins de la journée. Quand enfin M. Ramsey s'aperçut qu'il n'était pas de force à résister à un adversaire si puissant, il prit le sage parti de vendre la ligne de la Susquehanna à la compagnie

du canal de l'Hudson, association riche et bien posée que les manœuvres des agioteurs ne pouvaient ébranler. Longtemps après, au mois de mai 1871, les nombreux conflits judiciaires auxquels l'affaire avait donné lieu se terminèrent devant la cour suprême des Etats-Unis par l'acquiescement de M. Fisk, qui n'eut même pas à payer de dommages-intérêts. S'il avait cette fois perdu la partie, il était homme à prendre sa revanche dans une autre occasion. Il allait bientôt périr par le revolver d'un assassin ; du moins le dernier exploit de cette existence aventureuse et turbulente fut un acte de bienveillance dont il faut lui savoir gré. Lors du récent désastre de Chicago, il fit à New-York une quête fructueuse en faveur des victimes ; puis il en chargea un train de marchandises, le conduisit lui-même à grande vitesse jusqu'à la ville incendiée, et, après avoir distribué aux malheureux habitants la magnifique offrande qu'il leur apportait, il leur fit cadeau des wagons et de la locomotive qui l'avaient amené.

Il serait malséant de raconter les tristes exploits des spéculateurs américains, s'il n'en devait sortir un enseignement utile. Or, de ces luttes entre compagnies financières qui semblent se moquer du gouvernement et de la justice aussi bien que des intérêts de leurs actionnaires, ne ressort-il pas avec évidence la preuve que la liberté du commerce et de l'industrie est impuissante à refréner tous les abus ? Jugera-t-on que les conclusions qu'en tirent MM. Adams sont trop sombres ? " Tout commentaire, disent-ils, affaiblirait la valeur de ce récit, qui porte avec lui son propre enseignement. Les faits qui viennent d'être racontés révèlent à l'observateur la corruption de notre édifice social. Aucune partie de notre organisation n'a paru saine lorsqu'elle a été mise à l'épreuve. La Bourse est un enfer. Les bureaux de nos grandes compagnies sont des autres secrets où les administrateurs complotent la ruine de leurs mandataires ; la loi est une machine de guerre au service des méchants ; l'esprit de parti se dissimule sous l'hermine du juge ; le palais législatif est une halle où l'on vend des lois à l'enclère, tandis que l'opinion publique est silencieuse ou impuissante. " Les diverses sortes de gouvernement dont l'histoire fait mention, autocratique, aristocratique, démocratique, s'effacent devant un nouveau système qui est le fruit du XIX^e siècle : c'est le gouvernement des associations financières. Ces associations n'ont pas encore dit leur dernier mot, bien que les chemins de fer, qui les ont vues naître et croître, leur aient déjà donné un prodigieux degré de puissance et de vitalité. Au surplus, elles se modifient avec toute la variété des combinaisons politiques, suivant les tendances du moment et les inclinations des individus. Au chemin de fer du New-York-Central, M. Vanderbilt règne en souverain absolu ; il ne partage le pouvoir avec personne. Sur les lignes de la Pensylvanie, le régime devient aristocratique ; un comité d'administrateurs peu nombreux se distribue les attributions et les influences. Dans la compagnie de l'Érie, l'esprit démagogique de New-York triomphe sans contestation. Cette compagnie est l'alliée naturelle, la pro-

rectrice et la protégée du *Tammany Ring*, dont l'influence occulte sur les affaires municipales de New-York se révélait récemment par un prodigieux gaspillage de la fortune publique. Mais ces vastes entreprises, quel que soit leur régime intérieur, ont un caractère commun : elles n'ont point d'âme ni d'entrailles, elles ne sentent point, elles recherchent en toutes choses leur intérêt, sans se laisser embarrasser par les préoccupations de justice et d'équité.

Il est facile de comprendre ce que doit craindre une nation chez laquelle les compagnies de chemins de fer, qu'aucun frein n'arrête, ont su garnir les assemblées législatives, les tribunaux, les administrations, de leurs défenseurs et de leurs créatures. C'est ce qui existe aux Etats-Unis, et aussi, quoiqu'à un moindre degré, dans la Grande-Bretagne. Les hommes sensés se demandent maintenant quel remède il convient d'apporter à une situation si dangereuse. Le mal vient de ce que l'on a trop compté sur la concurrence et la liberté de l'industrie. Comment reprimer les licences que tolère la législation actuelle ? Sera-ce en expropriant au profit de l'état les possesseurs des chemins de fer ? L'organisation politique des Américains, leur histoire, la notion même de l'état chez ces peuples qui ont pris pour règle absolue la plus libre expansion individuelle, tout s'oppose à une solution de ce genre. La Pensylvanie, l'Ohio, le Michigan, l'Illinois, ont d'ailleurs essayé de construire et d'exploiter eux-mêmes leurs voies ferrées, et n'ont abouti qu'à des catastrophes budgétaires. La question n'est plus de savoir si le gouvernement interviendra dans l'industrie des chemins de fer, on cherche seulement quelles seront la forme et les limites de cette intervention. Le vulgaire, qui ne raisonne pas tant, se laisse entraîner à une conclusion radicale ; il demande au gouvernement de s'établir juge suprême en matière de travaux publics. Il approuve le président de la république, qui dispose des ressources du trésor pour contrecarrer les spéculations des agioteurs ; il applaudit le gouverneur de l'état de New-York, qui proclame la loi martiale sur le territoire où les compagnies de l'Erie et de la Susquehannah sont en lutte ouverte. La protection toute-puissante du gouvernement, le Césarisme en un mot lui paraît être le remède inévitable à de tels abus. Est-ce la vraie solution ? On en peut douter.

N'est-ce pas avec un sentiment de légitime fierté que nous pouvons, en terminant cette étude, reporter nos yeux sur le réseau de nos chemins de fer ? S'ils n'atteignent pas en France, un aussi grand développement qu'aux Etats-Unis, on ne peut contester que les tracés sont bien faits et les travaux bien exécutés. Les marchandages honteux, qu'il est impossible d'éviter tout à fait dans les grandes opérations de finances, ont été contenus dans les plus étroites limites. Si l'exploitation n'est pas parfaite, elle est honnête et régulière. Les lois qui règlent les rapports réciproques du public et des compagnies protègent à peu près également les deux parties. C'est que nos chemins de fer sont une combinaison heureuse de l'initiative individuelle et du contrôle de l'état, et pourraient, sous ce rapport, servir de modèle à d'autres industries que la nature condamne au monopole. Il serait faux assurément de dire que tout y est pour le mieux ; toutefois, si l'on éprouvait jamais la tentation d'abandonner un système qui, jusqu'à présent, a donné d'assez bons résultats, il serait prudent de considérer au préalable ce que vaut aux Etats-Unis le régime d'une pleine et entière liberté.

A L'OCCASION DE LA STATUE DONNÉE PAR PIE IX
A M. ROUSSELOT.

Dut-on nous accuser de revenir sur un sujet déjà traité tout au long, nous ne pouvons nous dispenser de publier un article d'un journal de Florence écrit à l'occasion de la statue de Marie Immaculée, dont Pie IX nous a fait présent. Les réflexions que fait le journaliste italien ne peuvent manquer d'intéresser et de faire du bien, en gravant de plus en plus dans notre cœur le souvenir de la tendresse du Souverain Pontife.

“ Un des caractères les plus marquants de notre époque dit ce journal, c'est ce merveilleux élan qui pousse les catholiques vers les sanctuaires vénérés de la reine des Cieux. La ville de Montréal au Canada vient aussi d'avoir sa démonstration en l'honneur de Marie, et par un privilège presque unique jusqu'à ce jour dans le monde chrétien, c'est Pie IX lui-même qui y a donné lieu en envoyant à cette ville du Nouveau-Monde un touchant témoignage de sa paternelle affection.

“ M. Rousselot, curé de Notre-Dame de Montréal, dans un voyage qu'il a récemment fait à Rome, exprima au Saint-Père le bonheur que ses paroissiens auraient à prier pour l'Eglise et son auguste Chef, aux pieds d'une statue de Marie que Pie IX lui-même leur aurait donnée. Le Souverain Pontife, heureux du bonheur qu'il allait procurer à ses enfants d'outre-mer, accueillit favorablement cette demande. Il daigna choisir lui-même la statue qui devait constituer son cadeau, se chargea de la faire expédier, et sous la puissante protection de sa bénédiction, ce trésor arriva en parfait état à Montréal. On peut se figurer avec quelle joie cette nouvelle fut accueillie par *les bons habitants* de cette ville lointaine.

“ Une fête solennelle eut lieu le jour de la translation de la précieuse statue à l'église de Notre-Dame de Montréal.

“ Le temple sacré, dit une relation que nous avons sous les yeux, était plein comme aux jours des grandes solennités. La messe terminée, la procession se mit en marche pour aller chercher la belle statue donnée par Pie IX. Un trône était préparé dans le sanctuaire et attendait l'image bénie qui devait y reposer au milieu des flambeaux, sous les arceaux de lis, emblème et fleur aimée de Marie. Au moment où la statue entra sous les voûtes de Notre-Dame, l'orgue entonna de sa grande voix, avec la foule, l'hymne *Ave Maris Stella*.

“ Un prédicateur distingué, M. l'abbé Martineau, prêtre de Saint Sulpice, monta en chaire, pour expliquer à la foule recueillie le véritable caractère de cette belle fête. Il trouva naturellement l'occasion de parler à son auditoire de Pie IX.

“ Dieu, dit-il, n'a pas oublié son alliance avec son peuple. Il soutient son Vicaire au milieu des persécutions, des tribulations et des épreuves. Si les impies pouvaient agir au gré de leur malice, le Pape ne serait pas à Rome et nous ne serions pas ici réunis pour cette belle fête. Mais Dieu sait mettre un frein à la fureur des flots, et comme pour nous donner un gage de sa sérénité au milieu de la tempête, Pie IX nous a envoyé cette image, afin de nous encourager nous-même et de nous rappeler que la protection céleste ne nous fera jamais défaut.

“ C'est un signe de notre alliance avec l'Eglise et le Saint-Père.”

En développant cette pensée, le prédicateur est entré dans les plus belles considérations.

“ Je vous défie, mes frères, s'est-il écrié, de venir vous prosterner devant cette image, de parler de ce monument, sans qu'immédiatement et nécessairement vous ne sentiez venir à votre cœur ce souvenir, sur vos lèvres ces paroles : Cette Statue nous vient de Rome : elle nous a été apportée par notre pasteur, qui l'a reçue pour nous des mains du Pie IX lui même. Il nous aime donc Pie IX, puisque pour nous il se prive de l'une de ses richesses.

“ Et voyez alors le contre-coup nécessaire de ces pensées : Nous aussi, nous devons donc aimer l'Eglise, aimer Pie IX ; nous aussi, nous devons donc donner à Pie IX de nos richesses et de nos trésors ; l'amour appelle l'amour, et la générosité inspire la générosité. Nous irons donc devant ce monument ; notre amour déposera une prière pour le triomphe de l'Eglise et le salut de Pie IX ; notre générosité filiale versera sans compter dans la main de Pie IX l'aumône dont il a besoin pour acheter son pain. Lorsque les enfants ont du cœur, ils ne peuvent pas laisser mourir leur père de faim.”

Ces dernières paroles sont applicables aux catholiques de tous les pays, voilà pourquoi ajoute le *Journal de Genève*, nous avons voulu les reproduire intégralement. Nous croyons d'ailleurs inutile d'insister sur ce sujet, car les nombreuses aumônes qui ne cessent d'être déposées aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, démontrent assez que les fidèles comprennent le devoir qui leur incombe de fournir aux besoins de leur père dépouillé par la révolution.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en empruntant à une nouvelle relation qui vient de paraître sur la belle fête du 8 décembre dernier, à Notre-Dame de Montréal, une charmante poésie racontant les intéressants détails de la demande et du don de la Statue de MARIE IMMACULEE : ainsi que le texte avec sa traduction de la supplique présentée au Saint-Père, par Messire V. Rousselot, curé de la paroisse, et signée de la main même de Pie IX, pour une indulgence à gagner par les personnes qui iront prier devant cette pieuse image.

Cette relation est suivie du *Visa* et de l'approbation de Monseigneur de Montréal.

POESIE.

Oh ! voyez donc comme elle est belle !
Comme le marbre froid et dur
Ondule et s'assouplit pour elle !
Comme son front est noble et pur !

D'où vient cette image bénie ?
Serait-ce un céleste ciseau
Qui grava les traits de Marie,
Et fit un chef-d'œuvre si beau ?

Quelle main a su la produire...
Le temps, un jour nous l'apprendra... (1)
— Ici simplement je veux dire
Comme elle vint en Canada.

PIE IX, de la grande famille
Est le Père plein de bonté ;
Et des vertus dont son cœur brille
La première est la charité.

Qu'une âme à ses pieds prosternée
Tremble ; Lui, d'un regard si doux
Chasse une crainte déplacée
Qu'on s'enhardit à ses genoux.

On sent que PIE IX est un Père ;
Que le moindre de ses enfants
Peut lui formuler sa prière,
Lui découvrir ses sentiments.

C'est ce que fit, avec ivresse,
Notre vénérable Pasteur,
Quand ainsi dans son allégresse,
Il lui dit le vœu de son cœur :

" Bien au-delà de l'Atlantique,
" Saint Père, il est une Cité
" Connue en toute l'Amérique
" Pour son ardente piété.

" Cœur généreux, pieux génie,
" Notre Père OLIER la fonda,
" Pour s'appeler VILLE-MARIE,
" Sous le beau ciel du Canada.

" Sous une influence si sainte,
" Avec ce nom béni des cieux,
" La ville étendit son enceinte
" Au pied d'un Mont majestueux.

" Ses premiers fils, par leur courage ;
" D'avance marquèrent son rang.
" Et de sa foi divin présage,
" Martyrs, lui donnèrent leur sang.

" Comme elle croissait, de Marie
" L'amour en son sein grandissait :
" Quand des fléaux l'avaient meurtrie,
" Ce saint amour la soutenait.

" Plus tard, quand des mains de la France
" Il fallut passer aux Anglais,
" Elle garda comme espérance
" L'amour de Marie à jamais.

" Le Protestantisme en sa haine,
" N'a pu lui ravir ce trésor ;
" Bien loin de là sa douce chaîne
" Semble se resserrer encor.

" Combien de fois notre prière
" A dit à la Mère d'amour
" Et vos douleurs, ô Très-Saint Père,
" Et vos larmes de chaque jour !

" Que de fois votre délivrance
" Fut-elle l'objet de nos vœux !
" Et que de fois votre souffrance,
" De pleurs y mouilla tous les yeux !

" Mais si notre Cité chérie
" Pouvait raviver sa ferveur,
" Près d'une image de Marie,
" Présent du suprême Pasteur...

" Combien ses prières ardentes,
" Pour Lui s'élevant au Saint Lieu,
" Obtiendraient de faveurs touchantes
" Du cœur de la Mère de Dieu !

PIE IX d'un aimable sourire
Accueillant ces pieux soupirs. (2)
Répondit : " Je vais vous conduire
" Où je puis combler vos désirs."

Et sans penser à sa vieillesse
Le Saint Père marchait joyeux :
Il se disait dans sa tendresse :
" Je m'en vais faire des heureux !

Le Pasteur, suivi d'un confrère,
Marchait en portant les flambeaux ;
Trop heureux, avec le Saint Père
De passer des moments si beaux.

Au bout de ce voyage aimable,
PIE IX, du geste le plus doux,
Montrant une Vierge admirable,
Leur dit : Eh bien ! la voulez-vous ?

— Quoi ! cette pieuse Madone ;
" Elle est à nous ?... Vous le voulez ?
— Oui, de tout cœur je vous la donne,
" Si toutefois vous l'emportez.

— Oh ! oui, Saint Père, je l'emporte ;
" Je la saisis de mes deux bras !
— Arrêtez ; la charge est trop forte ;
" Deux hommes n'y suffiraient pas.

(1) Le temps a déjà fait son œuvre. Une lettre, tout récemment venue de Rome, nous apprend que notre Statue est l'œuvre d'un artiste de Bavière, et qu'elle fut donnée au St. Père, par le Cardinal Michel Viale-Prélat, à l'occasion de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception.

(2) Les détails qui suivent sont, presque mot pour mot, ce qui fut prononcé de part et d'autre en cette circonstance.

— Mais elle suivra votre route,
— Je le promets, ne craignez rien.
— Et la colonne aussi, sans doute?...
— L'un sans l'autre n'irait pas bien.

— Encore ma belle colonne?
Dit le Saint Père, en souriant,
— Oui, Saint Père! — Eh bien! je la donne,
— Puisque vous la désirez tant."

Au cou de l'aimable statue
Pendait une petite croix.
— " Elle, au moins, ne vous est pas due,"
Dit Pie IX d'une douce voix :

" Je la porte sur ma poitrine,
" Ma toute petite croix d'or :
" Mais parfois ma Mère Divine
" Reçoit ma peine et mon trésor.

— Oh! Laissez-la sur cette image,
" Saint Père, comme un souvenir!
" En devenant notre partage
" La Vierge doit nous l'obtenir."

Pie IX souriait en silence :
Puis : " Sortons, dit-il, il est temps :
" Et, pour finir cette audience,
" Je vous bénis, mes chers enfants!"

Trois mois après, grande nouvelle!
La Vierge entr'ait dans notre port...
— Faisons la fête la plus belle ;
Livrons-nous au plus doux transport !

Voyez la tendresse d'un père !...
Rien ne manque !... On trouve à la fois
La Vierge et la colonne entière
Et même la petite croix !

Combien notre Pie IX nous aime!
Pour nous comme il est généreux !
Ne faut-il pas l'aimer de même ;
Lui donner nos secours, nos vœux ?

A Lui notre reconnaissance ;
A Lui le fruit de nos labeurs ;
Et toujours, pour la délivrance,
La prière dans tous les cœurs !

Vierge, dont l'image chérie
Nous parle si souvent de Lui,
Jusqu'au dernier jour de sa vie
Soyez sa force et son appui !

Donnez, sur terre, à sa vieillesse
Bientôt un triomphe éclatant ;
Puis, au ciel, l'éternelle ivresse,
Et des trônes le plus brillant ! !
Amen !

TEXTE DE LA SUPPLIQUE POUR L'INDULGENCE.

TEXTE LATIN.

TRADUCTION.

Ad pedes Sanctitatis Vestre provolutus,
Victor Rousselot, actualis rector ecclesie
parochialis S. S. Nominis B. M. V. in Diocesi
Marianopolitanensi, humillimè postulat ut
Sanctitas Vestra dignetur concedere indul-
gentiam centum (1) dierum fidelibus qui ora-
verint ante Statuam B. M. V. quam ex munifi-
centiâ Vestrâ, lectus accepit, die V^o Mensis
augusti 1872.
Et Deus...

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté,
Victor Rousselot, Curé actuel de l'église pa-
roissiale du SS. Nom de la B. V. M. au Diocèse
de Montréal, demande très-humblement que
Votre Sainteté daigne accorder une indul-
gence de cent (1) jours aux fidèles qui prieront
devant la Statue de la B. V. M. qu'il a reçue
avec tant de bonheur de Votre munificence
le 5 du mois d'Août 1872.
Et que Dieu...

Le Pape a ajouté et signé de sa main ce qui suit :

Die 12^a Augusti.

Le 12^e jour d'Août.

Pro gratiâ ; cum conditione devotè recitan-
di pro tribus vicibus. *Ave Maria*, etc.
PIUS P. P. IX.

Accordé ; à la condition de réciter dévotè-
ment par trois fois l'*Ave Maria*, etc.
PIE IX, PAPE.

Vidimus et probavimus. Marianopoli, die
4^a Decembris 1872.
† Ig. Epus Marianopolitanus.

Vu et approuvé. Montréal 4 Décembre
1872.
† Ig. Ev. de Montréal.

(1) Ce mot est écrit dans l'original de la main même du Saint Père. La place en avait été pour cela laissée en blanc.

Statue de l'Immaculée Conception donnée par Pie IX à Mgr. Mermillod, évêque de Genève. (1)

Nous lisons dans une correspondance de l'*Echo de Rome* : "Je suis entré dans la cathédrale de Mgr. Mermillod veuve de son premier pasteur, l'âme justement attristée, comme on pénètre en treublant dans le sein d'une famille plongée dans la désolation.

Les catholiques du canton de Genève ont, en signe de douleur, supprimé aujourd'hui tout chant dans leurs églises. Les cantiques sacrés, les psaumes, seront simplement psalmodiés.

L'homélie que j'ai entendue à l'église Notre-Dame était tout appropriée aux circonstances pénibles que traversent les enfants du successeur de saint François de Sales. Elle avait pour objet *les souffrances*, les souffrances que la rédemption n'a pas supprimées, mais qu'elle a transformées, qu'elle sanctifie, et glorifie jusqu'au triomphe, suite infaillible des calamités de ce monde et de la persécution.

Si les petits tyrans de la Suisse ont cru faire de l'intimidation, et espérer arrêter la voix de la vérité sur les lèvres des prêtres catholiques, ils se sont singulièrement trompés.

Les paroles dignes, mais libres et franches, que j'ai entendues m'ont prouvé que la persécution de nos jours n'est pas plus efficace qu'elle n'était au premier siècle, et que le Verbe de Dieu ne souffre pas de liens pour ramollir son ardeur, *Verbum Dei non est alligatum*.

Mgr. Mermillod n'était pas seulement l'évêque de ce peuple, il en était réellement le père et l'ami. Aux larmes que j'ai vu couler, à l'émotion que j'ai remarquée dans la nombreuse assistance des offices, on se rendait compte des sentiments de respect affectueux et tendre qui remplissent le cœur des Genevois pour le bien-aimé exilé. Voilà plus d'un quart de siècle qu'il consacre à ses concitoyens son intelligence, son cœur, ses sueurs et les travaux d'un apostolat qui a produit de vraies merveilles dans le pays, en même temps qu'il illustrait sa patrie par une éloquence à part, que presque toutes les chaires renommées de France ont successivement admirée.

Après les offices, la chapelle de la Vierge a été assiégée par une foule pieuse venant intercéder la patronne de la Suisse. L'autel de cette chapelle est surmonté par une statue en marbre blanc, représentant l'Immaculée-Conception, et qui est l'objet des dévotions les plus touchantes. Cette Vierge n'est pas seulement un chef-d'œuvre d'art, à son mérite artistique se rattache un pieux souvenir. Elle est restée pendant cinq ans au Vatican dans les appartements privés de S.S. Pie IX. Elle a reçu les confidences sacrées de cette sollicitude pastorale qui s'étend à toutes les églises du monde, et le paternel donateur l'a offerte à ses enfants de Genève, comme s'il avait prévu que quelques années plus tard ils auraient besoin d'un moyen et d'un gage particuliers de consolation. Impossible de vous exprimer la confiance absolue que les bonnes âmes de Genève ont aux prières faites devant cette image vénérée, qui leur est venue du plus vénérable de leurs bienfaiteurs.

(1) Dans notre prochain numéro, nous reviendrons sur Mgr. Mermillod qui vient d'être indignement banni de sa ville épiscopale et de la Suisse, par la cité de Calvin. Nous nous bornons aujourd'hui aux lignes suivantes qui nous font connaître la confiance sans borne que les Catholiques de Genève ont pour la statue vénérée de Marie Immaculée, donnée à leur Vénéré et bien aimé Evêque par le Souverain Pontife.

INSTITUTION

DES JEUNES AVEUGLES DU CANADA.

M. le Rédacteur.—Permettez-moi de vous demander une petite place dans votre intéressante Revue, pour faire connaître à vos Lecteurs mes impressions sur la belle soirée qui a eu lieu, le 26 mars dernier, dans la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, au profit de l'Institution des Jeunes aveugles de Montréal.

Bien qu'annoncée à l'avance et favorisée par l'ardente et chrétienne sympathie des Dames Patronesses de l'œuvre, cette soirée devait, naturellement parlant, ne pas réussir. La journée du 26 mars fut tout entière une journée de bourrasques, et le soir, à l'heure de la réunion la tempête était telle que le vent et la neige semblaient s'être donné rendez-vous pour rendre impraticable les chemins et les rues. Et cependant la salle, illuminée pour la soirée, attendait, portes grand ouvertes. Et les artistes étaient rendus. Mais le public, mais les amis viendront-ils ? Oui, ils viendront : d'abord on les compte, et puis ils se pressent à tel point qu'on ne les peut plus compter, et la salle s'emplit, s'emplit, et regorge jusqu'aux galeries. Les cœurs animés de sentiments patriotiques avaient compris que pour encourager une œuvre aussi nationale que l'Institution des Jeunes Aveugles, on devait ne pas craindre sa peine, ne pas redouter les flocons de neige, ne pas compter ses pas. Cette première remarque est toute consolante et toute à l'honneur de mes chers concitoyens. Et la seconde remarque sera un juste éloge aux admirateurs et aux artistes de cette belle soirée. D'abord on se sentait en famille, sous le regard du Pape dont le beau portrait dominait la salle, et autour de ces pères spirituels de notre cité, auxquels nous devons la formation, ou le développement et la conservation de nos plus belles institutions. Ce sentiment du chez soi est un bon prélude pour le succès d'une soirée. Le succès ici fut complet. Nous ne pouvons nous arrêter sur chaque point du détail de cette fête de famille : ce détail fut aussi varié qu'intéressant. Ce qui, du commencement à la fin, captiva et les yeux et les cœurs, ce furent nos chers petits aveugles qui furent eux-mêmes, et eux seuls, les artistes de leur concert, les déclamateurs de leurs dialogues et poésies, les instrumentistes, les chanteurs de leurs romances graves ou gaies, les lecteurs de leurs charmantes histoires. De la plus petite au plus grand, tous parurent sur la scène, et tous se tirèrent de leur rôle avec une précision et une facilité qui nous mit à même de juger de leurs progrès, car nous sommes de ceux qui n'aiment pas à manquer ces bonnes occasions d'encourager le bien, et peuvent par conséquent, dans la mesure de leurs petites facultés, com-

parer année à année. Or, nous l'affirmons, les progrès sont réels, ils sont immenses : Précision admirable de mesure ; facilité et exactitude de jeu surprenant et de doigté : début assuré et aussi varié que modeste ; lecture coulante, accentuée et parfaitement intelligible. Voilà ce que nous avons constaté, plus que jamais encore, dans les exercices auxquels se sont livrés nos chers aveugles.

Et que l'on ne croie pas que tout y ait été sec et raide comme cette nomenclature : tout y a été au contraire très-récréatif. Après le morceau de musique dit morceau d'entrée, nous écoutâmes un charmant, spirituel et très-moral dialogue sur l'économie, préface de la causerie que devait nous faire un peu plus tard le Rev. M. Martineau. Ce dialogue fut parfaitement suivi et fit plus d'une fois éclater un franc rire. Une petite chanteuse de quatre ans vint ensuite nous dire, de sa voix douce et très-juste, quelques couplets d'une romance inédite que vos lecteurs trouveront ici, sans doute, avec plaisir. Les voici :

ROMANCE.

Si votre bonheur se compose
De vos incessantes faveurs ;
Il est bien aussi quelque chose
Qui fait le charme de nos cœurs.

La toute aimable Providence
Sur chacun verse ses présents ;
A vous de nourrir l'indigence ;
A nous d'être reconnaissants.

L'amour du pauvre vous amène ;
Le pauvre, à son tour, vous s'unit :
Ces deux anneaux forment la chaîne
Par laquelle Dieu nous unit.

Aux accords de cette harmonie
Se taisent les désirs jaloux ;
Et du riche au pauvre en la vie,
Se forment les nœuds les plus doux.

En écoutant la bienfaisance
Vous avez fait votre devoir :
Souffrez que ma reconnaissance
Vous dise merci, sans vous voir.

Oh ! oui, merci pour votre aumône
Qui vient chaque jour nous nourrir !
Merci pour la main qui nous donne
D'être malheureux sans souffrir !

Sur nous de bien amères larmes
Ont souvent coulé de nos yeux :
Pourtant notre sort a des charmes,
Grâce à vos cœurs bons et pieux.

Merci de nous faire sourire,
Pauvres petits aveugles-nés !
Sans vous au plus cruel martyre
Nous serions tous abandonnés !

Merci de la preuve touchante
D'amour que vous donnez ce soir ;
Et de la tendresse indulgente
Que pour nous vous daignez avoir !

Nos efforts s'ils ont pu vous plaire,
Sont bien payés. Merci cent fois !
Soyez tous heureux sur la terre,
Et dans le ciel un jour tous Rois !

Le chœur répétait en refrain ce quatrain, dont le rythme musical était parfaitement en rapport avec les paroles et le sujet de la romance :

Console-toi, petite amie ;
Souffre en paix, puisqu'il le faut :
Tu verras ta sœur chérie,
Dans le Ciel, un jour là haut !

La petite chanteuse fut payée par les applaudissements les plus sympathiques, en attendant qu'on laissa tomber dans sa corbeille les piastres et les écus, pour prix des gentils ouvrages en perles dont elle fut l'intéressante marchande.

Dans le courant de la soirée, un jeune homme aveugle, de très-bonne tenue, chanta aussi deux morceaux en anglais avec beaucoup de facilité, d'âme et de précision. L'accompagnatrice au piano était encore une aveugle, et c'était sous les doigts des aveugles que les cordes du violon laissaient couler leurs roulades, ou faisaient vibrer leurs notes vives et hardies.

Un des plus intéressants exercices de la soirée fut sans contredit la lecture. Outre que les petites histoires qui en furent le sujet étaient très-bien choisies, c'était merveilleux pour nous de voir courir les quatre petits doigts des aveugles sur des pages blanches, où nos yeux ne saisissaient que des points sans signification pour nous, ou des lettres en relief que nos regards ne pouvaient qu'avec beaucoup de peine réunir pour former des mots. Et, de la part de nos aveugles, la lecture était rapide, intelligente, nous l'avons déjà dit, et très-intelligible pour le ton et la pureté de la prononciation. Nos excellentes Sœurs Grises, directrices de l'Institution, méritent ici nos plus sincères éloges.

Venons enfin au morceau le plus attrayant de notre soirée, la causerie du Rév. M. Martineau. C'est toujours lui; toujours son étonnante facilité, toujours ce but pratique; toujours ces vérités à la hauteur de tous; toujours cette exposition claire; toujours ce début entraînant et ce charme des histoires et des traits dont il a, lui plus que tout autre, le talent d'émailler son discours. Le *miscuit utile dulci*, c'est-à-dire, le mélange de l'utile et de l'agréable, était là aussi charmant qu'instructif.

Faisons, si nous le pouvons, une légère analyse de la causerie.

Après nous avoir montré, dans quelques mots bien sentis, tout ce que l'Institution des jeunes Aveugles doit avoir pour nous d'intéressant, au double point de vue de l'infirmité qu'elle soulage et de notre patriotisme, puisque ce sont nos compatriotes surtout qu'il s'agit de tirer d'un état inutile et souvent nuisible; puisque Montréal a la gloire de posséder seule, dans tout le Continent Américain une Institution catholique de ce genre; M. Martineau aborde le sujet de sa causerie par cette question. Quelle est la chose, l'œuvre, l'action qui nous rapporte sur la terre plus de jouissance et de bonheur? A cette question les réponses seront, sans nul doute, aussi diverses que les sentiments; pour moi, a dit notre aimable Causeur, il me semblerait que, vû notre nature bornée et nos aspirations vers l'infini, recevoir serait, de tout ce qui peut nous arriver ici bas, la chose la plus heureuse. Et toutefois une autorité, dont on ne peut contester la souveraine valeur, nous dit qu'il est encore bien plus doux, plus heureux de donner que de recevoir. C'est que la bienfaisance nous rappelle à Dieu et satisfait ainsi nos aspirations vers l'infini. La preuve d'expérience nous a valu deux ou trois charmants petits traits, que nous ne pouvons raconter. Mais si tel est le sort heureux de ceux qui peuvent faire du bien, pourquoi la Divine Providence n'a-t-elle pas fait tout le monde participant de ce bonheur.

Question indiscrette à laquelle a donné joyeusement réponse la fable du gland et de la citrouille, racontée avec les plus gais détails d'expressions et de gestes. Mais la réponse par excellence est celle-ci : s'il n'y a personne pour recevoir, il n'y aura pas à donner. Et ici M. Martineau a fait toucher du doigt en passant, l'absurdité et le contre-nature des doctrines socialistes, communistes et pétroleuses.

Mais pourquoi les autres choisis et nonpas moi ? Mais aussi pourquoi serait-ce vous plutôt que les autres ? Il n'y a rien à objecter à ces grosses vérités, trop peu méditées. Et puis, est-il bien vrai qu'il y'en ait tant qui soient privés du bonheur si grand de pouvoir donner, de faire du bien ! Ne faut-il pas dire plutôt qu'un grand nombre se privent de cette jouissance pour ne pas vouloir prendre les moyens de se la procurer ? Il n'est presque personne, en effet, qui ne puisse faire le bien, si l'on consent à s'observer sur ces trois ou quatre points : Le travail, l'économie, la propreté et la religion surtout, qui facilite et consacre l'usage des autres moyens. A partir de ce point, la causerie a été toute semée de détails, jetant sur les vérités des clartés douces et joyeuses : les observations pratiques pleuvaient et les détails les plus délicats étaient abordés avec franchise, comme les aborde un cœur qui aime ses auditeurs, mais en même temps, traités avec cette délicatesse et, nous dirions volontiers, cette finesse qui fait rire ceux-mêmes qui se contemplent avec peine dans un trop fidèle miroir. J'abuserais de votre bonté, monsieur le Rédacteur, si je multipliais ici les détails : je n'ajoute que ce mot, c'est qu'il paraît que la causerie a produit les meilleurs effets, et que de très-bonnes résolutions ont été prises et mises sur le champ à exécution, sur l'article des dépenses inutiles.

Charmantes soirées, d'où l'on sort le cœur réjoui et l'âme pleine de précieuses déterminations !

Toutefois, ne sortons pas encore, si vous le voulez, et laissez-moi finir le chapitre de mes remarques.

La crainte de manquer de voitures, ayant surgi dans quelques âmes, il y eut, après la causerie, un petit mouvement de sortie qui engagea M. Rousselot, fondateur et patron de l'Institution, à dire quelques mots de remerciement, d'encouragement et de promesses. Nous l'avons entendu avec plaisir nous annoncer officiellement que l'Institution des Jeunes Aveugles de Montréal marche l'égale de ses sœurs de France, ce qu'il a pu constater dans un récent voyage. Le manque d'une imprimerie seulement nous donnait un peu d'infériorité, et le matériel de cette imprimerie est en route pour le Canada ; il fonctionnera bientôt dans les Salles de Nazareth. Enfin par deux petits traits récents et personnels, M. Rousselot nous a attachés de plus en plus à une œuvre que bénit visiblement Saint Joseph, et qui assure à ses protecteurs le bénéfice d'une guérison rapide en cas de maladie mortelle, à condition d'une clause en sa faveur dans le testament. Ce dernier mot a été joyeusement applaudi.

Enfin je m'arrête ; il en est plus que temps. Veuillez cependant ajouter à cet article la petite pièce de poésie ci-jointe et qui a si bien terminé notre soirée du 26 mars. Un merci de plus, si vous le permettez, après ceux que nous a si délicatement dits notre petit Charles, pour la bonté que vous aurez de lire mon griffonnage et même de l'imprimer dans votre Revue.

Je suis encore bien petite ;
 Je n'ai pas un mauvais cœur ;
 Et pourtant mon berceau bien vite
 A connu le noir malheur.
 En vain ma mère que j'adore
 Se pencha sur ce berceau ;
 Je ne l'ai jamais vue encore :
 Sur mes yeux pèse un bandeau.

Après la nuit vient la lumière :
 Mais pour moi c'est toujours nuit !
 J'ai beau redire ma prière ;
 La frayeur partout me suit.

O mon Dieu, déchire ce voile ;
 Viens à moi, chasse ma peur :
 Ou bien fais-moi voir mon étoile ;
 Ma maman, c'est mon bonheur !

Le petit enfant de mon âge
 A des yeux, voit sa maman !
 Regarde bien ce doux visage,
 Trop heureux petit enfant !
 Moi, mon Dieu, je te sacrifie
 Mes désirs et mes deux yeux :
 Mais fais-moi voir, je t'en supplie,
 Ma maman un jour aux Cieux !

Console-toi, petite amie ;
 Souffre en paix, puisqu'il le faut :
 Tu verras ta mère chérie
 Dans le ciel un jour, là-haut !

CHRONIQUE ROMAINE.

Nous lisons dans une Revue de Paris :—Voici un grand exemple donné par l'Angleterre protestante, et je ne vous dissimulerai pas le dépit que j'ai éprouvé en voyant l'initiative prise par d'autres que par la France, la fille légitime, la fille aînée ! Espérons qu'elle saurasuivre l'exemple : il y a encore de l'honneur à cela.

Done, sincèrement préoccupés des intérêts de leurs conationaux à Rome, les Anglais se sont appliqués à garantir, au milieu du naufrage universel, les maisons religieuses de nationalité anglaise, les propriétés qui en dépendent et même le Collège romain, qui est l'Université où les jeunes gens de ces maisons vont puiser les sciences ecclésiastiques. Ils ont compris que l'abolition soit de leurs collèges, soit de leur université, serait un grand préjudice pour la jeunesse et un affront pour la nation tout entière.

Lord Grandville a donné à ce sujet les instructions les plus précises à sir Auguste Paget, son ambassadeur, et ce dernier a non-seulement plaidé avec succès la cause des collèges anglais, écossais et irlandais, mais encore il a pris en main la défense des maisons religieuses de Saint-Clément, de Saint Isidore, et de Sainte-Marie *in Postenula*, appartenant aussi à des sujets anglais.

Ce coup de vigueur, assez inattendu à la cour de l'usurpateur, a jeté le désarroi dans le conseil des ministres. Un revirement a eu lieu, et la suppression déjà votée dans la commission nommée *ad hoc* ne se montre plus aussi catégorique et absolue. Elle sent qu'il faut compter avec les puissances étrangères. C'est une occasion pour le Subalpin d'exhiber sa ruse, sa souplesse, sa dextérité à ménager les susceptibilités diverses tout en arrivant à ses fins. Elle n'y fera pas défaut ; il y aura certainement dans la rédaction nouvelle de la loi quelque échappatoire qui permettra d'agir selon le caprice ou la passion de la majorité. Mais les subterfuges ne tiendront pas, si les gouvernements catholiques, s'inspirant des protestants d'Angleterre, savent être vigoureux et persévérants.

Une nouvelle preuve de l'astuce italienne et du cynisme des chefs au même propos, c'est l'acte qu'ils viennent d'accomplir au couvent du Gesù. Le Gesù, comme on sait, est la maison généralice de la Compagnie de Jésus. La loi qui la condamne avec les autres établissements de même genre, n'a pas été votée encore, et cependant le 4 de Mars, un officier supérieur de l'armée, accompagné des limiers d'usage, s'y est présenté pour prendre possession de 89 chambres, déjà expropriées depuis plusieurs mois au nom de *l'utilité publique*. Je passe sous silence la brutalité de cet agent décoré de l'injustice piémontaise, arrivant chez le légitime propriétaire du

Gesù comme chez un voleur. Mais, je le demande, qu'attendre de gens assez effrontés pour se livrer à des actes pareils sous l'autorité d'un simple décret et à la face de l'Europe qui proteste ?

D'un autre côté, quand on songe à la situation politique de Victor-Emmanuel, on a beau condamner ses iniquités sacrilèges, on est pris de pitié pour sa personne ; car il n'est pas sûr qu'il puisse actuellement réagir contre le tourbillon qui l'a saisi et l'emporte avec une rapidité vertigineuse vers l'abîme. Pas un homme sensé ne parierait que cet ilote de la Révolution ne sera pas rejeté bientôt comme une épave sur la terre d'exil, et que d'ici à un mois il n'ira pas grossir le nombre des princes exilés. Pour quiconque est initié à la logique des événements, sa couronne est très-vacillante. Les habitants de sa fameuse ménagerie commencent à hurler d'une telle façon que les spectateurs commencent à concevoir des alarmes sur leur chef. Notre atmosphère est saturée de république, et si le bonnet phrygien ne flotte pas encore au Capitole, c'est peut-être à l'ermite de Caprera qu'on le doit. La conflagration est imminente ; il ne manque que l'étincelle, et elle peut jaillir à tout instant.

Un coup d'État seul pourrait peut-être sauver la dynastie savoyarde, mais il n'aura pas lieu. Le chef de cette dynastie n'aura pas seulement le courage de l'essayer. Il ira *au fond*, comme il l'a dit lui-même, étant prophète cette année-là. Ce sera l'heure de la justice divine, et malheur à ceux qui l'ont défiée.

—Une nombreuse députation d'institutrices catholiques, venues de différentes villes d'Italie, a été présentée au Saint Père par le révérend Gaspard Olmi, directeur des deux feuilles catholiques *l'Angelo delle Vergini*, et *l'Angelo delle Educande*. A l'adresse qui a été lue par cet ecclésiastique éminent, le Saint-Père a répondu par des paroles encourageantes et a recommandé surtout aux institutrices de redoubler de zèle afin de répandre dans les masses les bons principes, les saines doctrines.

“ Cela est sans doute difficile au milieu de la corruption générale, a dit Sa Sainteté ; mais ne négligeons rien de ce qui peut contribuer au salut des âmes. ”

Une riche obole de l'amour filial a été offerte au vénérable prisonnier avec ce tact et cette délicatesse dont les femmes seules ont le secret.

Dans son inépuisable charité, le Saint Père a fait donner cette année, comme d'habitude, les exercices d'une retraite dans la maison de Pontrotto, aux élèves des écoles nocturnes qui étaient en âge de faire la première communion. Environ soixante de ces élèves se sont rendus au Vatican afin de remercier Sa Sainteté des soins charitables qu'elle leur avait procurés. Le Saint Père les a reçus dans la salle dite des Tapisseries et s'est entretenu familièrement avec eux, les exhortant par des paroles toutes paternelles à conserver précieusement la grâce qu'ils avaient reçue dans leur première communion.

“ Oui, mes enfants, leur disait Pie IX, n’oubliez pas l’ineffable amour de Dieu qui s’est donné à vous. Soyez-lui reconnaissant en sachant conserver, au milieu même des assauts qui vous attendent, les fruits de cet amour. Hélas ! ces assauts ne peuvent vous manquer au milieu de la corruption et des scandales qui désolent et déshonorent cette Ville-sainte. Mais résistez vaillamment ; car vous avez été nourris du pain des forts : tenez-vous surtout en garde contre les mauvais livres, contre les images indécentes et les compagnons pervers. Recevez comme gage de la force qui vous est nécessaire, la bénédiction que je vous donne à vous, à vos familles, et aux ecclésiastiques zélés qui vous ont préparés avec tant de dévouement au grand jour de la première communion.”

Lorsqu’on pense à l’immensité et à la complication des affaires et des soucis qui accablent notre Saint-Père, on se demande comment il peut trouver du temps pour s’occuper des plus humbles, pour les faire venir auprès de lui et remplir auprès d’eux l’humble rôle de curé de campagne. Un simple ministre d’Etat prend à peine garde à ses chefs de division. L’évêque universel de l’Eglise catholique songe à catéchiser les enfants de l’ouvrier, et il trouve dans son cœur des paroles de tendresse et d’encouragement, absolument comme s’il n’avait pas d’autre chose à faire.

A ceux qui dans l’avenir demanderont le secret de l’amour enthousiaste du monde catholique pour Pie IX, on ne dira pas seulement qu’il fut le défenseur unique de la justice foulée aux pieds et du droit méconnu ; mais on ajoutera qu’il fut bon, ami du pauvre et du déshérité.

“ A qui donne amour, c’est amour qu’il faut rendre,” dit-on quelquefois. Les catholiques de l’univers entier ne font que pratiquer cet axiome. C’est la bonté paternelle de Pie IX qui les a séduits.

Le 7 mai un grand et beau spectacle avait lieu au Vatican.

Une députation d’éminents catholiques, appartenant aux principales nations de l’ancien et du nouveau monde, est venue protester auprès du Souverain Pontife contre la suppression des ordres religieux. Ils étaient au nombre de deux cents réunis dans la salle du Consistoire. Un seul sentiment faisait battre tous les cœurs, celui du dévouement à l’Eglise et à son auguste chef.

Pie IX s’est présenté entouré d’une nombreuse cour, et à sa vue tout le monde s’est agenouillé pour recevoir sa bénédiction. Après avoir pris place sur le trône qui lui avait été préparé, le Saint Père a fait signe à l’assistance de se lever. Alors le jeune prince autrichien Alfred Lichtens-tein s’est avancé et a donné lecture de l’adresse suivante :

Très Saint Père,

Quand par la plus indigne trahison, la Capitale de vos Etats fut envahie, les auteurs de cet attentat sacrilège affirmaient hautement qu’ils n’en voulaient qu’à votre royauté temporelle. Ils se faisaient un honneur,

disaient-ils, de respecter votre pouvoir spirituel, de protéger l'Eglise et le libre exercice de votre autorité sur les âmes.

Ces assurances hypocrites ne trompèrent que ceux qui voulurent être trompés. On s'aperçut bientôt que les garliens n'étaient que des geôliers et les protecteurs de détestables tyrans.

Nous n'avons depuis lors cessé d'élever la voix pour avertir nos gouvernements que l'unité de l'Italie n'est qu'un prétexte à l'asservissement de l'Eglise; que l'injure faite à votre trône atteint quiconque est revêtu d'une autorité légitime, et que, dans l'attaque dirigée avec une ruse et une violence infernales contre votre indépendance, l'indépendance de tous est mise en péril. Que de fois, depuis, par des procédés iniques, vos persécuteurs ont confirmé et justifié nos craintes! Mais voici qu'aujourd'hui, ils méditent une nouvelle et plus audacieuse entreprise. C'est sur le cœur même de l'Eglise qu'ils s'apprêtent à étendre leurs sacrilèges mains.

Car les Ordres religieux, pépinières inépuisables de saints, d'apôtres, de docteurs, foyers sacrés où s'alimente le feu de la charité, du zèle et de la science, sources privilégiées d'où sort plus pur et plus chaud le sang du Christ pour circuler dans les veines de l'Eglise dont vous êtes la tête auguste, peuvent être comparés à ce noble siège de la vie qu'on appelle le cœur.

Ils forment en même temps autour de votre trône sacré une cohorte d'intrépides défenseurs. Ils en sont l'expugnable rempart, la colonne inébranlable qui soutient le temple du Seigneur.

Voilà la raison secrète de la haine que Satan souffle partout contre eux. C'est par ces titres, et les vertus qu'ils supposent, qu'ils ont mérité d'être, surtout en ce moment, presque partout l'objet de persécutions implacables.

Mais avec les ennemis qui s'acharnent à la fois contre vous, Très-Saint Père, et contre eux, pas de conciliation possible. La guerre contre de tels adversaires n'est pas à craindre, ce qu'il faut redouter avec eux c'est la paix. Sans doute ils seraient très-heureux de conclure avec vous quelque compromis perfide, ils désirent ardemment voir s'établir un accord tacite, un certain système de tolérance réciproque. Ils espèrent que par lassitude vous serez réduit à accepter leur *modus vivendi*.

Mais cette concorde entre le spoliateur et le spolié, entre le bourreau et la victime, grâce à Dieu ne sera jamais, ne saurait jamais être qu'un rêve. Le bon sens le démontre; votre infatigable voix, Très-Saint Père, nous l'enseigne. Elle n'a cessé en toute circonstance de s'élever avec une énergie toujours croissante contre chaque nouvel attentat de vos oppresseurs, et n'a pas permis au monde de croire un seul instant que le Pasteur suprême s'accorderait avec le loup cruel qui ravage son troupeau.

Non, non, Pierre vivant en votre personne déploiera toujours contre Hérode son héroïque fermeté. C'est de tout leur cœur que vos enfants applaudissent à votre courage et prient Dieu de vous prodiguer les secours, en proportion des dangers qui augmentent et de la violence croissante de la lutte.

Si tous les signes du temps ne nous trompent, cette lutte touche à son terme. Les persécuteurs auront bientôt comblé la mesure et Dieu, dont la justice est lente, parce qu'elle est sûre, leur réserve dans un avenir prochain le châtement des traîtres, la trahison par leurs complices.

Sans doute, autant du moins que les regards humains peuvent deviner l'avenir, nous courons au-devant de terribles épreuves; mais nous les envisageons sans effroi. Soutenus par la grâce divine, encouragés par votre exemple héroïque, nous les traverserons sans faiblir, et avec Votre Saint tété, nous finirons par remporter la victoire.

Soyez assuré, Très-Saint Père, que si l'Europe gouvernementale vous a tristement délaissé, le peuple catholique se sent obligé de se grouper autour de vous. La défection de ses chefs politiques lui fait mieux sentir le devoir d'occuper à leur place le poste d'honneur auprès de Votre prison.

Il s'y tient avec amour, il s'y tiendra plus ferme que jamais. La lumière se fait dans les esprits. Les fidèles sentent mieux de jour en jour par quelle sagesse surnaturelle vous étiez éclairé quand vous écrasiez de vos anathèmes des doctrines perverses qui furent le germe empoisonné de tous les malheurs de l'Europe et du monde. Désormais le *Syllabus*, et la mémorable Encyclique qui l'accompagne, seront aux yeux des vrais croyants le phare qui luit dans l'obscurité de la tempête, l'étendard de salut qu'il faut défendre sous peine de périr.

Mais ce sont précisément ces espérances et ces craintes au milieu desquelles flotte le cœur des vrais Enfants de l'Eglise qui nous ont déterminés, Très-Saint Père, à venir nous prosterner à vos pieds sacrés, pour y témoigner solennellement de toute l'horreur que nous inspire l'attentat nouveau qui se trame, tout près de Votre Siège Apostolique, contre les ordres religieux qui en sont les plus intrépides défenseurs. Le secours de nos voix ne leur fera pas défaut. Ils sont assurés du vôtre, et quand la famille chrétienne tout entière, et le Père et les Enfants, élèvent jusqu'au ciel leurs protestations et leurs prières, l'oreille de Dieu les écoute et la colère céleste est bien près de frapper les coupables et de venger l'Épouse et son Vicaire.

NEUVAINÉ DE ST. FRANÇOIS-XAVIER A. N. D. DE MONTREAL

C'est sous l'émotion des impressions les plus heureuses, Monsieur le Rédacteur, que je viens vous demander aujourd'hui une petite place dans votre *Revue*. J'ai pu suivre, à peu près intégralement, les exercices de la *Neuvaine de Saint-François-Xavier* qui vient de finir, et j'en ai l'âme encore toute pénétrée d'attendrissement. Elle est toujours devant moi et autour de moi cette innombrable multitude qui, le matin, et le soir se pressait, sans se lasser jamais, pour entendre la divine parole. Le temps était rebutant; la neige fondait vaseuse; la pluie tombait par torrents et l'Eglise s'emplissait toujours. Preuve certaine de la foi qui vit encore au cœur de notre cité de Montréal. Dieu en soit loué! Il est surtout devant mes yeux sans cesse, notre vénérable et si dévoué prédicateur. Sur sa figure austère et aimable à la fois on lisait le rude travail de l'âge et de la vertu: On savait ses épaules chargées de nombreuses et pesantes années, mais sa voix vibrante, son geste animé, sa pose libre et ferme, son dévouement infatigable disaient que, dans le cœur de l'homme vertueux et du prêtre zélé, se trouve la source intarissable de la force, et que l'amour de Dieu et du prochain fait reverdir et refleurir la vieillesse.

Quel saint apôtre on nous avait trouvé! Et on nous a dit que ce vénérable Evêque, natif du Diocèse d'Arras, en France, à la fin du siècle dernier, suivait la charrue de la ferme de son père à l'âge de 22 ans. La famille Rappe était avant lui riche de 13 enfants, et lui quatorzième, Benjamin béni de Dieu, devait devenir le plus beau fleuron de la couronne du patriarche son père. Ses études se firent avec une grande rapidité: c'est que le Bon Dieu va vite en besogne quand la bonne volonté et le travail secondent ses desseins. A 29 ans Mgr. Rappe était prêtre. Le ministère auquel il fut appliqué dans son Diocèse d'Arras ne nous est pas connu; mais nous savons que peu d'années après son ordination, sur l'invitation pressante de l'Evêque de Cincinnati, il vint aux Etats-Unis, plein de bonne volonté et d'un immense désir de se dévouer au salut des peuples répandus sur cette immense terre de l'Amérique du Nord. Le zèle et le mérite appelèrent bientôt les charges: M. Rappe fut élevé à l'Episcopat, deux ans après son arrivée en Amérique. Il fut sacré pour le siège de Cleveland; il a été le premier Evêque de cette Eglise dont il a été aussi après Dieu, le créateur et le pourvoyeur infatigable. Dire toutes les Eglises et les Chapelles qu'il a bâties; tous les Asiles de Charité qu'il a établis; toutes les Institutions qu'il a fondées, toutes les sommes qu'il a recueillies et versées pour sa chère Eglise, serait un travail au-dessus de nos forces et au delà des limites que nous devons nous tracer: qu'il suffise de dire que rien ne manquera un

jour à la couronne du fondateur, du missionnaire, de l'Apôtre, pas même le glorieux reflet de la persécution qu'il a méritée pour Jésus-Christ.

Et tous ces travaux n'ont fait que raviver son âme ; et cette âme il l'a répandue devant nous dans ses chaleureuses et si pratiques instructions. Que l'on dise, si l'on veut, que l'analyse eut eu un peu à faire pour réduire aux éléments ordinairement demandés par les maîtres de l'art oratoire les sermons de Mgr. Rappe ; nous en conviendrons facilement : mais cette vie, mais ce mot incisif qui allait jusqu'au fond de l'âme, mais ces détails de mœurs qui dénotaient l'observateur profond et pratique, mais cette flamme de zèle, mais ce parfum de sainteté, tout cela ne vaut-il pas et ne vaut-il pas mille fois cette recherche d'effets oratoires qui privent bien souvent la prédication de son effet véritable ? Mgr. Rappe, c'est le feu ; et le feu dans la forêt, on ne peut pas lui demander de dévorer avec ordre ; laissez passer la flamme ; elle fera son œuvre, sans s'occuper de vos règles.

Je regrette de ne pouvoir donner ici le détail de toutes les instructions de la Neuvaine. Le plan du prédicateur a été celui-ci : Le salut est la chose souveraine ; pour faire son salut il faut observer les commandements ; de là une série de sermons sur les commandements de Dieu et de l'Église : puis des motifs de confiance pour encourager le pécheur, trop en lutte avec ces commandements divins ; ensuite une insistance spéciale, sur certains vices plus en opposition parmi nous avec les commandements, surtout l'ivrognerie ; enfin les moyens d'assurer l'observation des commandements, la confession bien faite, la communion fervente et fréquente. Ces différents sujets ont fourni au vénéré Missionnaire des développements abondants, des sorties vigoureuses, des applications pratiques prises dans les besoins de notre temps et de notre pays. Dans tout cela, ou plutôt sur tout cela la personne du prédicateur faisait jaillir un éclat admirable qui attirait chaque jour un auditoire plus nombreux. Le charme était tel, qu'à la fin des exercices, ceux-même qui au début semblaient se défier de leur persévérance, se plaignaient tout haut de voir arriver si vite le jour où finiraient ces entretiens salutaires. Et cependant ils ont pris fin : mais le vénérable Missionnaire a laissé dans nos cœurs un impérissable souvenir de son zèle, de sa vertu et du bien qu'il a fait à nos âmes. Il nous a promis, en nous quittant, une prochaine visite : que Dieu le récompense et le garde, et qu'il le ramène bientôt pour l'achèvement, la confirmation de ce qu'il a si bien commencé.

MONSIEUR EDOUARD FABRE.

Notre numéro était imprimé lorsque nous avons appris la nomination de M. Edouard Fabre à la coadjutorerie de Montréal. Nous en parlerons dans le prochain numéro. Nos plus vives félicitations au nouvel Elu et nos souhaits les plus ardents à Sa Grandeur.